



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

de la Nouvelle d. m. m.

DISSERTATION

150230

SUR UNE ANCIENNE
INSCRIPTION GRECQUE,
RELATIVE AUX FINANCES
DES ATHÉNIENS,

CONTENANT l'État des Sommes que fournirent, pendant
une année, les Trésoriers d'une Caïsse particulière.

Par M. l'Abbé *BARTHELEMY*,

*Garde du Cabinet des Médailles, Pierres gravées & Antiques; de l'Académie
Françoise, de celle des Inscriptions & Belles-Lettres; de la Société Royale
de Londres, de celle des Antiquaires de la même ville; des Académies
de Madrid, Cortone, Pesaro, Hesse & Marseille.*



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M D C C X C I I.

VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

À M O N S I E U R
MONSIEUR DE CHOISEUL-GOUFFIER,
AMBASSADEUR DE FRANCE
À L A P O R T E.

*M*ONSIEUR,

LE monument que j'entreprends d'expliquer , renferme un de ces comptes rendus qui paroissent à Athènes dans le courant de chaque année. Comme le peuple devoit être instruit de l'emploi des finances , on se hâtoit de mettre sous ses yeux la note des sommes qu'on tiroit successivement des différentes caisses du trésor public , & qu'on se contentoit souvent d'indiquer

sur le marbre , parce que tout le monde connoissoit l'objet des dépenses ordinaires & extraordinaires , qu'exigeoient les circonstances. J'ai cru découvrir cet objet dans quelques articles du compte rendu ; il m'a échappé dans plusieurs autres : ils ont quelquefois amené des discussions que j'aurois supprimées , si dans ce genre de travail , il étoit permis de passer par-dessus les difficultés , sans en avertir. Ceux qui ne pourront pas supporter l'ennui de ces détails , prendront une idée de l'Inscription , en jetant les yeux sur la traduction que j'en donne séparément.

Vous sentez , Monsieur l'Ambassadeur , qu'un vif intérêt dirigeoit mes recherches. Ce monument est d'une haute antiquité ; il regarde le peuple le plus célèbre de la Grèce ; il vous appartient ; il sert à éclaircir quelques points de critique qui avoient arrêté ou partagé les savans.

Les Inscriptions de Nointel , conservées au cabinet de l'Académie des Belles-lettres , sont ainsi nommées , parce qu'elles furent apportées en France par M. de Nointel , un de vos prédécesseurs à l'ambassade de Constantinople. Le savant Taylor donna le nom de Sandwich au marbre que M. le comte de Sandwich fit transporter d'Athènes en Angleterre. D'autres monumens sont connus sous le nom de leurs possesseurs.

Je n'avois pas besoin de ces exemples pour céder aux mouvemens de mon cœur ; mais enfin , je me félicite de ce qu'en cette occasion un devoir de sentiment est un devoir d'usage , & j'aurai le plaisir d'attacher un nom dont vous soutenez si bien l'éclat , à l'un des plus précieux monumens de l'antiquité.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement qui ne peut être égalé que par mon respect ,

MONSIEUR ,

*Votre très-humble & très-obéissant
serviteur ,*

BARTHELEMY.

<i>ÉCLAIRCISSEMENTS</i> préliminaires	page	1.
<i>ANALYSE</i> de l'Inscription		16.
<i>TRADUCTION</i> de toute l'Inscription		68.
<i>NOTES</i>		75.
<i>TABLES</i> contenant, pour une année entière, la durée de chaque Prytanie, & sa correspondance, soit avec nos mois, soit avec ceux des Athéniens.		101.
<i>TABLE</i> des Matières		106.

VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

INDEX

Introduction 1

Chapter I 10

Chapter II 25

Chapter III 45

Chapter IV 65

Chapter V 85

Chapter VI 105

Chapter VII 125

Chapter VIII 145

Chapter IX 165

Chapter X 185

Chapter XI 205

Chapter XII 225

Chapter XIII 245

Chapter XIV 265

Chapter XV 285

Chapter XVI 305

Chapter XVII 325

Chapter XVIII 345

Chapter XIX 365

Chapter XX 385

Chapter XXI 405

Chapter XXII 425

Chapter XXIII 445

Chapter XXIV 465

Chapter XXV 485

Chapter XXVI 505

Chapter XXVII 525

Chapter XXVIII 545

Chapter XXIX 565

Chapter XXX 585

Chapter XXXI 605

Chapter XXXII 625

Chapter XXXIII 645

Chapter XXXIV 665

Chapter XXXV 685

Chapter XXXVI 705

Chapter XXXVII 725

Chapter XXXVIII 745

Chapter XXXIX 765

Chapter XL 785

Chapter XLI 805

Chapter XLII 825



DISSERTATION
SUR UNE ANCIENNE
INSCRIPTION GRECQUE,
RELATIVE AUX FINANCES
DES ATHÉNIENS,
*CONTENANT l'État des Sommes que fournirent, pendant
une année, les Trésoriers d'une Caisse particulière.*

AU mois de mai de l'année 1788, M. de la Luzerne ; ministre & secrétaire d'État, ayant reçu de M. Gaspari, vice-consul de France à Athènes, la copie d'une inscription qu'on venoit de découvrir dans cette ville, en fit part à l'Académie des belles-lettres, qui, au premier aspect, jugea qu'elle méritoit la plus grande attention. Elle me chargea de l'examiner conjointement avec MM. Larcher & de Villoison. J'eus l'honneur de lui rendre compte de mes recherches, avec d'autant plus de confiance, que je les avois fournies aux lumières de mes deux savans confrères.

La copie que j'avois sous les yeux présentoit des lacunes fréquentes & des leçons douteuses ; je sentoits le besoin de

A

recourir à l'original , lorsque j'appris qu'on venoit de le transporter à Marseille , & qu'il faisoit partie d'une riche collection que rassemble un amateur éclairé des lettres & des arts , M. de Choiseul-Gouffier , ambassadeur de France à la Porte , qui , en conservant les monumens de la Grèce , s'acquitte envers elle de la gloire dont elle a couronné ses premiers travaux. Il a bien voulu à ma prière , faire venir à Paris le marbre récemment découvert ; & dès ce moment , j'ai vu disparaître la plupart des lacunes que je n'avois pu remplir , & les fausses leçons qui m'avoient quelquefois égaré.

Le marbre épais de 6 pouces 6 lignes , a de hauteur 3 pieds 8 pouces 4 lignes. Il offre aux yeux deux parties bien distinctes ; la supérieure , large d'un pied 11 pouces , est occupée par un bas-relief ; l'inscription est gravée dans la partie inférieure , dont la largeur est de 2 pieds 4 pouces 6 lignes.

Le bas-relief qui est très-dégradé , représente deux figures , l'une de femme , l'autre d'homme , placées la première à droite , la seconde à gauche d'un arbre dont les branches dépouillées de leurs feuilles , semblent avoir été coupées presque à leur naissance. La femme tient de sa main gauche , une lance posée sur l'épaule , & de la droite un symbole dont il ne reste que des traces légères , & qu'on pourroit prendre pour un bouclier ou pour un serpent entortillé ; attributs qui conviennent également à Minerve , comme on peut s'en convaincre par les médailles d'Athènes. L'homme porte sa droite sur une branche de l'arbre , & tient un bâton de sa gauche. Est-ce la figure de Jupiter , celle de Neptune , de Thésée , d'Esculape ? les traits du visage sont tellement

altérés , qu'ils ne peuvent servir à nous diriger dans le choix.

Comme les villes , les corps administratifs , quelquefois les particuliers de la Grèce , adoptoient certains emblèmes qui servoient à les distinguer , on pourroit supposer que le sujet que je viens de décrire , tenoit lieu de sceau aux trésoriers qui ont fourni les sommes mentionnées dans l'inscription , ou à la première des prytanies dont je parlerai bientôt ; mais je n'insiste pas sur cette conjecture : le bas-relief n'est pas mon objet , je ne l'ai pas même fait graver , persuadé que M. de Choiseul le publiera , dans cette partie du Voyage pittoresque qui doit comprendre les antiquités d'Athènes.

L'inscription contient 40 lignes. Les mots sont souvent séparés par trois points placés l'un sur l'autre , usage dont on trouve des exemples sur des inscriptions du même temps ; ils désignoient nos points & nos virgules. Les lettres ont trois lignes & demie de hauteur , les interlignes près de deux lignes. Dans une note jointe à la fin de ce mémoire , je parlerai de la forme qu'on a donnée à quelques-unes des lettres (*).

La copie que j'ai fait graver sur une moindre échelle , peut en quelque manière tenir lieu de l'original , par le soin qu'on a pris de conserver la forme & la correspondance mutuelle des lettres , de sorte que le lecteur pourra juger du nombre de celles qui ont disparu.

J'ai cru pour plus de clarté , devoir indiquer la suite des lignes , par des chiffres placés de chaque côté , & même les séparer l'une de l'autre par de plus grands intervalles :

(*) Voyez à la fin de la Dissertation , la note 1.^{re}

cette dernière précaution a changé la forme de l'inscription ; qui sur le marbre a plus de largeur que de hauteur.

Les sommes sont exprimées par des lettres numérales , presque toutes initiales de mots ; j'en ai placé la valeur au bas de la gravure. J'observerai seulement que les divisions de l'obole sont désignées par une ligne courbe , & tournée tantôt de gauche à droite & tantôt de droite à gauche (*a*) ; mais comme nous ignorons quelles sont précisément les fractions de l'obole représentées par ces lignes , je les négligerai dans l'évaluation des sommes exprimées dans le texte.

Si on comparoit l'inscription à celle de Nointel , qui est de l'an 457 environ avant J. C. (*b*) , & à celle de Sandwich qui est de l'an environ 373 avant la même ère (*c*) , on jugeroit à la forme des lettres qu'elle fut gravée dans l'intervalle de ces deux époques. Si on la comparoit ensuite à d'autres monumens recueillis par M. Chandler (*d*) , on seroit encore plus autorisé à la rapporter aux dernières années de la guerre du Péloponèse.

Mais de pareils rapprochemens deviennent inutiles ; l'inscription , dès la première ligne , annonce l'état de certaines dépenses faites par les Athéniens , sous l'archontat de Glaucippe , c'est-à-dire , dans la 3.^e année de la 92.^e olympiade , & par conséquent depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C. jusqu'au 2 juillet de l'année 409 , date qui concourt avec la 22.^e année de la guerre du Péloponèse.

(*a*) Tayl. marm. Sand. pag. 20. Corfin. Differt. VI, pag. 107.

(*b*) Bimard. Differt. I, ap. Murat. inscript. tom. I, pag. 43. Corfin. fast. Att. tom. I, pag. 162.

(*c*) Corfin. Differt. VI, pag. 112. Taylor. marm. Sand. pag. 5.

(*d*) Chandl. inscript.

Dans le corps de l'inscription , on rapporte successivement les dépenses faites sous chaque prytanie , & l'on nomme les officiers publics qui ont livré ou reçu les sommes employées. Les notions suivantes faciliteront l'intelligence du texte.

SUR LES PRYTANIES.

Les habitans de l'Attique étoient alors divisés en dix tribus , qui s'assembloient séparément à la fin de l'année pour former un nouveau sénat. Chaque tribu ayant le droit de présenter cinquante sénateurs après les avoir tirés au fort , le sénat se trouvoit naturellement divisé en dix classes , dont chacune avoit à son tour la prééminence sur les autres. Entretienue aux dépens de l'État , dans un édifice nommé *le Prytanée* , elle veilloit aux besoins pressans de la république. Le temps de son exercice varioit suivant le rang que le sort lui assignoit dans l'ordre des classes ; il varioit encore suivant que l'année en usage parmi les Athéniens étoit commune ou embolime. Dans l'année commune ou de douze mois , ce temps étoit fixé à 35 jours pour six de ces classes , à 36 pour les quatre autres , ce qui donnoit la somme des 354 jours de l'année lunaire. Dans l'année embolime ou de treize mois , la présidence de chaque tribu s'étendoit à 38 ou 39 jours : celle où Glaucippe fut archonte étoit de douze mois. Il est inutile d'avertir que dans les décrets des orateurs & sur divers monumens , on date souvent les faits de telle ou telle prytanie.

SUR LES OFFICIERS PUBLICS MENTIONNÉS DANS L'INSCRIPTION.

Les Hellénotames. Après la bataille de Platée , la plupart des îles de la mer Egée consentirent à fournir tous les ans

une somme proportionnée à leurs facultés, pour continuer la guerre contre les Perses. Cet argent fut d'abord mis en dépôt au temple de Délos. Les Athéniens se l'approprièrent, après l'avoir transporté dans leur citadelle. Bientôt ils changèrent les dons gratuits de leurs alliés en tributs humilians, & joignant à ces contributions successivement augmentées les taxes imposées sur leurs nouvelles conquêtes, ils se formèrent une branche de revenu plus ou moins considérable suivant les temps, & qui pendant la guerre du Péloponèse s'éleva jusqu'à douze ou treize cents talens (a) (*).

Le trésor où venoient se réunir tant de richesses, fut nommé à cause de sa destination, *le trésor commun des Grecs*, τὰ κοινὰ τῶν Ἑλλήνων χρήματα (b), & ceux à qui la garde en étoit confiée reçurent le nom d'*hellénotames* (c), qui signifie *gardes du trésor des Grecs*. Je les appellerai quelquefois *trésoriers de l'extraordinaire*, parce que les sommes qu'ils étoient chargés de percevoir, n'avoient rien de commun avec les taxes ordinaires que payoient les habitans de l'Attique. Ce corps, ainsi que presque tous les corps administratifs, étoit composé de dix officiers, un de chaque tribu.

Les Trésoriers de la Déesse. Outre cette caisse, il y en avoit d'autres destinées à différens objets, toutes régies par des trésoriers particuliers, obligés de rendre leurs comptes à des termes prescrits; toutes placées dans l'Opisthodomé,

(a) Andocid. de pac. pag. 24, lin. 29, edit. Steph. Plut. in Arist. tom. I, pag. 333. E.

(*) 6,480,000^{l.} 7,020,000^{l.}

(b) Plut. in Pericl. tom. I. pag. 158. E.

(c) Thucyd. lib. I, cap. 96. Andocid. de pac. pag. 28, lin. 16. Harpocr. in Ἑλλν. Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 114.

édifice construit sur la citadelle , derrière le temple de Minerve Poliade (*a*). On y distinguoit celle où l'on verfoit les sommes consacrées au culte de Minerve , sommes qui provenoient soit du dixième réservé pour la Déesse , sur les amendes , sur les confiscations & sur le butin enlevé à l'ennemi (*b*), soit de la location des maisons & portions de terrain qui appartenoient au temple de Minerve. La piété des peuples avoit accordé de pareilles propriétés aux principaux temples de la Grèce (*c*).

Dix trésoriers veilloient sur ce dépôt (*d*); ils font nommés quelquefois *les trésoriers de la Déesse* (*e*): on semble d'autres fois les associer à ceux des autres Dieux (*f*); mais Démosthène les distingue nettement en disant , *les trésoriers tant ceux de la Déesse que ceux des autres Dieux* (*g*). Ces derniers avoient sous leur garde spéciale, le cinquantième que l'on destinoit aux besoins de différens temples , & que l'on prélevoit sur tous les objets qui devoient le dixième au temple de Minerve (*h*).

L'inscription fait mention des hellénotames , presque à chaque ligne , des trésoriers de la Déesse , une seule fois ;

(*a*) Meurs. Cecrop. cap. 26.

(*b*) Xenoph. hist. Græc. lib. I, pag. 449. c. Demosth. in Timocr. pag. 791. F. Harpocr. in Δικαι.

(*c*) Lyf. in Areop. pag. 133. Plat. de leg. lib. 6, tom. II, pag. 759. E. Harpocr. in ἀπὸ μισθῶν. Maussac. *ibid.* Tayl. in marm. Sand. pag. 64. Chandl. inscr. pars II, pag. 75.

(*d*) Isæus ap. Harpocr. in Ταμίαι.

(*e*) Chandl. inscr. pars II, pag. 46.

(*f*) Id. *ibid.* pag. 42.

(*g*) Demosth. in Timocr. pag. 794. c. Ulpian, *ibid.* pag. 822.

(*h*) Demosth. *ibid.* pag. 791. F.

elle énonce les sommes que les uns & les autres avoient fournies , & indique les officiers qui les avoient reçues , tels que les *athlothètes* , ceux qu'elle nomme ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ , *inspecteurs* ou *intendants des sacrifices* ; d'autres encore qui reviennent plus souvent & dont les fonctions sont plus importantes.

Les Athlothètes. Ils présidoient aux combats qui se donnoient en certaines fêtes ; on les tiroit au sort & l'on en prenoit un dans chaque tribu. Pour les mettre en état d'exercer leur ministère dans les grandes Panathénées , on les laissoit pendant quatre ans en place (*a*) ; car ces fêtes ne revenoient qu'après quatre ans révolus. Périclès revêtu de cette dignité , introduisit dans les Panathénées le concours des musiciens (*b*) ; on n'y voyoit auparavant que des combats gymniques & des courses de chevaux.

Les officiers nommés ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ. Ils devoient assister aux sacrifices solennels , & empêcher qu'il ne se glissât de la fraude , soit dans le choix des victimes , soit dans les augures que l'on tiroit de l'examen des entrailles (*c*) ; ils étoient au nombre de dix. Il paroît que les uns exerçoient leurs emplois dans certains temples d'Athènes , que d'autres accompagnoient les députations qu'on envoyoit au loin offrir des sacrifices (*d*).

Compagnie de magistrats chargés de l'emploi des deniers. C'est elle qui distribue les sommes qu'elle a reçues des hellénotames.

(*a*) Poll. lib. VIII , cap. 9 , S. 87 & 93.

(*b*) Plut. in Pericl. tom. I , pag. 160. B.

(*c*) Etymol. magn. in Ἱεροκ. Ulpian in Mid. pag. 672. E.

(*d*) Demosth. in Mid. pag. 621. F. Ulp. ibid. pag. 672. Demosth. in epist. Phil. ap. Volf. pag. 1437. circa fin. Poll. lib. VIII , cap. 9 , S. 107.

Elle

Elle n'a point de titres particuliers sur ce monument : voici par exemple comme on la désigne à la ligne 8.^o : *Il a été remis par les hellénotames à Periclès de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, 2 talens 5420 drachmes.*

L'argent destiné aux cérémonies religieuses étoit connu sous le nom d'*argent théorique* : des officiers particuliers en faisoient successivement la répartition ; entr'autres dépenses ; ils délieroient aux citoyens deux oboles, qui mettoient les pauvres en état d'assister aux spectacles (*a*). Démosthène avoit rempli cette charge, & nous apprenons d'Eschine qu'elle étoit regardée comme une véritable magistrature (*b*).

Il paroît, par notre inscription, que ceux qui en étoient revêtus étoient au nombre de dix. On peut donc traduire le passage que j'ai cité, de cette manière : *Sous la 3.^e prytanie, les hellénotames ont remis aux officiers chargés de distribuer l'argent théorique, la somme de 2 talens 5420 drachmes.*

Cette explication suppose que les sommes exprimées dans l'inscription, furent, du moins en grande partie, employées à relever l'éclat des fêtes ; mais comme elles ne sont presque jamais motivées, on demandera sans doute à quels signes on peut en reconnoître la destination ; les voici :

1.^o Sous la seconde prytanie, *lig. 5 & 6*, on délivre une somme d'argent aux athlètes, pour la célébration des grandes Panathénées.

2.^o Sous la première prytanie, *lig. 4* ; sous la troisième, *lig. 8 & 9* ; sous la quatrième, *lig. 12* ; sous la septième :

(*a*) Demosth. adv. Leochar. pag. 1047. B.

(*b*) Æschin. in Steph. pag. 431. E.

lig. 24, on fait mention de la nourriture fournie aux chevaux, comme d'un accroissement de dépense : il est visible qu'il n'est question en cet endroit que de ces cavaliers qui figuroient dans les fêtes.

3.° Il est parlé de la diobolie, c'est-à-dire, de la distribution des deux oboles, faite au peuple sous la troisième prytanie, *lig. 10* ; sous la quatrième, *lig. 12* ; sous la cinquième, *lig. 14* ; sous la septième, *lig. 22 & 23* : or, cette distribution ne se faisoit qu'à l'occasion des spectacles dont les fêtes étoient accompagnées.

4.° Je vois un corps de magistrats, auquel on remet, pendant plusieurs prytanies, les sommes nécessaires pour les dépenses courantes. J'en distingue huit, dont quelques-uns sont cités plus d'une fois, sans doute parce que la voie du sort ou de l'élection les avoit plus d'une fois placés à la tête de leur compagnie : tels sont Periclès, Denys, Thraçon, Proxène, Speudide, Phalanthus, Eupolémus, Callias ; leurs noms sont toujours associés avec ceux de leurs collègues, désignés sous le titre de *synarchontes*. J'ai lieu de soupçonner que ces magistrats veilloient sur la distribution de l'argent qu'on nommoit *théorique*, & dont j'ai parlé plus haut. Bientôt mon doute se change en certitude, lorsque je vois sous la 5.° prytanie, *ligne 14*, les hellénotames donner à Periclès de Cholargos & aux magistrats ses collègues, l'argent pour le diobole ; sous la 7.° prytanie, *ligne 22*, le délivrer à Denys de Cydathénée & à ses collègues ; & sous la même prytanie, *ligne 23*, à Thraçon de Butade & à ses collègues. Je suis donc fondé à penser que tous ces articles de dépenses, alloués à ce corps de magistrats, sont relatifs aux fêtes ; & ces articles reviennent à tous momens.

Trois seuls, dont je parlerai dans la suite, font exception à la règle générale, & semblent se rapporter à quelque expédition militaire. On les reconnoîtra facilement à la formule dont on s'est servi.

D'après ces observations, je conclus que l'inscription contient l'état des sommes que les trésoriers d'une caisse particulière, nommés *hellénotames*, ont remis en grande partie aux officiers du théorique, chargés de fournir, pendant une année entière, aux frais des cérémonies religieuses.

Après nous être assurés de l'objet général du monument, il faudroit déterminer avec précision l'objet particulier de chaque article, & nommer la fête qui avoit exigé telle dépense : mais d'un côté, l'état que nous avons sous les yeux ne donne que des masses, & point de détails ; d'un autre côté, comme nous ne connoissons ni la date, ni la durée, ni les rites de la plupart des fêtes Athéniennes, les différens calendriers, dressés par de très-savans critiques, sont & doivent être très-imparfaits ; quelquefois ils s'accordent avec l'inscription, d'autres fois ils semblent n'y pas correspondre. Je me ferai mieux entendre par un exemple.

Plusieurs fêtes Athéniennes étoient accompagnées de spectacles plus ou moins nombreux ; par ce mot, j'entends des pièces de théâtre, des *pompes* ou processions, des sacrifices publics, des combats gymniques, des chœurs exercés pendant plusieurs mois, dont les uns exécutoient des danses & les autres chantoient des cantiques, soit auprès des autels, soit au théâtre & en d'autres lieux. Des citoyens sous les noms de *chorèges*, de *gymnasiarques*, &c. (a) contribuoient à la

(a) Demosth. in Lept. pag. 544. B.

dépense. Or, les auteurs contemporains nous apprennent que dans les fêtes de Prométhée & dans celles de Vulcain, on voyoit des chefs dont les uns présidoient aux chœurs, & les autres dirigeoient les combats des athlètes (*a*). Ces fêtes étoient donc enrichies de spectacles; mais ne pouvant fixer ni le jour ni même la saison où elles étoient célébrées, nous ne pouvons leur rapporter, avec certitude, aucune des dépenses mentionnées dans l'inscription: ce n'est que par conjecture qu'on en attribuerait une partie à quantité de fêtes dont la date est plus certaine, & qui ne sont connues que par leurs noms. Quant aux grandes solennités, les Anthestéries m'ont donné les rapports les plus heureux; d'autres offrent des difficultés que j'avois cru lever en renversant l'ordre des prytanies. J'ai examiné en conséquence, si, à l'époque du monument, on n'auroit pas repris l'usage qui subsistoit 22 ans auparavant, de commencer l'année par le mois gamélion; ou si par une erreur de calcul, le temps des solennités n'auroit pas avancé ou rétrogradé, depuis Méton, d'un certain nombre de jours; mais outre que ces suppositions étoient détruites par d'autres monumens, elles ne m'ont procuré qu'une suite de combinaisons plus défavorables que les premières. Je me contenterai donc d'indiquer, à la fin de chaque prytanie, le total des sommes qu'on y dépensa, & quelquefois le nom des fêtes qui les occasionnèrent.

Le monument fait mention de quelques autres officiers.

(*a*) Xenoph. de rep. Athen. pag. 699. c. Lys. de mun. accept. pag. 375. Isæus de Apoll. hæred. pag. 67, lin. 10. Andoc. de myst. pag. 17, lin. 20, edit. Steph.

Greffiers. L'administration en employoit plusieurs ; je ne citerai que les principaux. Le greffier de la ville, choisi par le peuple, devoit, à la réquisition de l'orateur, lire les loix, les décrets, les lettres, les dépositions des témoins que l'on communiquoit à l'assemblée générale (*a*) : son emploi ne lui attiroit aucune considération (*b*).

Pollux place deux greffiers dans le sénat, l'un pour conserver les loix, & l'autre les décrets (*c*) : c'est de ce dernier, si je ne me trompe, qu'Harpocraton a parlé d'après Aristote (*d*) ; c'est le même, sans doute, que les auteurs anciens désignent simplement sous le titre de *greffier du sénat* (*e*). Il avoit le droit de faire dresser les décrets, d'inscrire à leur tête le jour où ils commenceroient à être en vigueur, & d'y placer son nom avec celui de sa prytanie ou du président du sénat (*f*) ; il siégeoit avec les membres de cet illustre corps. A chaque prytanie, le sénat en choisissoit un nouveau par la voie du sort (*g*) : ils se remplaçoient ainsi successivement ; & quand nous voyons dans les auteurs ou sur les monumens ces mots *πρῶτος ἐγγραμμάτευε* ou *ἐγγραμματεύσειν* (*h*), il ne faut pas traduire, *il étoit le premier greffier*, mais *il étoit greffier de la première prytanie*.

(*a*) Thucyd. lib. VII, cap. 10. Schol. *ibid.* Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 98.

(*b*) Meurs. lect. Att. lib. VI, cap. 25. Ulpian in orat. Demost. contr. Leptin. pag. 599. D.

(*c*) Poll. *ibid.*

(*d*) Harpocr. in Γραμμ.

(*e*) Demost. de cor. pag. 479. A.

(*f*) Thucyd. lib. IV, cap. 118. Aristoph. Thesmoph. v. 382. Demost. in Timocr. pag. 780. A.

(*g*) Harpocr. *ibid.* Poll. *ibid.* Demost. in Timocr. pag. 783. C.

(*h*) Andocid. de myst. pag. 13, lin. 2, edit. Steph. Chandl. inscript. pars II, pag. 37.

Stratèges ou *Généraux*. Le peuple en choissoit dix tous les ans (*a*). Outre le commandement des armées, ils exercoient dans Athènes des fonctions relatives au militaire (*b*). On les voit tantôt poursuivre les déserteurs devant les tribunaux de justice (*c*), tantôt faire exécuter les loix contre ceux qui refusoient, en tout ou en partie, de contribuer aux dépenses de la marine (*d*); d'autres fois pour prévenir les desseins de l'ennemi, se concerter avec les prytanes, éclairer le sénat & convoquer l'assemblée générale (*e*). Plusieurs savans critiques ont examiné quels furent, en divers temps, les droits de cette magistrature (*f*). Notre inscription prouvera que sans son autorisation, les trésoriers de certaines caisses ne pouvoient quelquefois se dessaisir des sommes qu'ils avoient entre leurs mains.

ΠΑΡΕΔΡΟΙ, *Assesseurs*. Les trois premiers archontes avoient chacun deux assistans qu'ils choissoient eux-mêmes, & qui les aidoint de leurs conseils. Ce sont les seuls dont il soit parlé dans les anciens auteurs (*g*); cependant, M. Chandler avoit lu ces mots : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ

(*a*) Demost. Phil. 1, pag. 50. F. Aristot. & Hyperid. apud Harpocr. in Στρατηγ. Plut. in Cimon. tom. I, pag. 483 F. Id. in apophth. tom. II, pag. 177. C.

(*b*) Sigon. de rep. Athen. lib. IV, cap. 3 & 5.

(*c*) Lyf. in Alcib. pag. 294.

(*d*) Demost. in Lacrit. pag. 956. O; in Phænip. pag. 1023. B.

(*e*) Id. de cor. pag. 478, 484, 500.

(*f*) Petit. in leg. Attic. pag. 249. Spanhem. observat. in Julian. orat. prim. pag. 76. Coffin. fast. Att. dissert. 1, tom. I, pag. 40. van Dal. dissert. 5, cap. 3. Tayl. not. ad orat. Demost. de coron. pag. 678. Sigon. Enm. &c.

(*g*) Demost. in Theocr. pag. 854. B. Id. in Neær. pag. 872. F. 874. C. Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 92. Harpocr. & Suid. in Πάρεδ.

KAI ΠΑΡΕΔΡΟΙΣ, sur une inscription conservée à Athènes ; & du même temps que la nôtre (a) ; mais comme cette inscription est presque entièrement effacée, nous ne pouvons fixer les fonctions des assesseurs dont elle fait mention.

A ces éclaircissemens, j'ajoute que les Grecs, & sur-tout les Athéniens, gravoient sur le marbre ou sur la pierre, les loix, les décrets, les trêves & traités de paix, les marques d'honneur ou de blâme décernées pour ou contre les citoyens, les sommes remises soit aux généraux pour la solde des troupes (b), soit aux magistrats pour la célébration des fêtes & pour les différens besoins de l'administration.

Ce n'est pas tout encore ; le temple de Minerve, connu sous le nom d'*Hecatompèdon* ou *Parthenon*, possédoit un trésor composé d'objets de différentes grandeurs, de différens prix, les uns en or ou en argent, d'autres simplement dorés ou argentés, plusieurs en ivoire, la plupart offerts par les particuliers. C'étoient de petites victoires, des bustes, des têtes, des boucliers, des casques, des lyres, des couronnes, des vases, diverses espèces de bijoux, anneaux, brasselets, colliers, &c.

Les trésoriers qui sortoient de place, en donnoient à leurs successeurs un état, dans lequel on spécifioit le poids de chaque pièce, & quelquefois le nom de la personne qui l'avoit offerte (*). Cet état étoit aussitôt consigné sur le

(a) Chandl. *inscript. pars II, pag. 40.* Id. *Syll. & not. pag. xlv.*

(b) Chandl. *pars II, pag. 40.*

(*) Dans deux de ces états, il est fait mention d'une couronne d'or, que le célèbre Lyfander, après la prise d'Athènes, déposa dans le trésor de la Déesse, & qui pesoit 66 drachmes 5 oboles, c'est-à-dire, 9 onces 43 grains. (Chandl. *pars II, inscript. IV. 1. lin. 32, pag. 42; inscript. V, lin. 32, pag. 46.* Id. in *Syll. & not. pars I, pag. xvi.*)

marbre , comme on le voit par quelques inscriptions découvertes en ces derniers temps (a).

On y gravoit encore les victoires que remportoient les tribus dans ces fêtes brillantes, où des chœurs de jeunes garçons & de jeunes filles disputoient le prix de la musique & de la danse. Nous voyons cet usage pratiqué avant la guerre du Péloponèse (b); & de la fin de cette guerre, il nous reste une longue inscription, où des architectes rendent compte, dans le plus grand détail, des réparations faites & à faire à l'ancien temple de Minerve (c).

Maintenant, si l'on considère que ces monumens se multiplioient tous les ans, que leur témoignage ne pouvoit être révoqué en doute, qu'ils contenoient des faits relatifs au gouvernement & aux mœurs des Athéniens, & que presque tous ont disparu, on jugera facilement de nos pertes & de nos regrets.

ANALYSE DE L'INSCRIPTION.

1.^o ligne.

ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΑΝΕΛΟΣΑΝ ΕΠΙ ΓΛΑΥΚΙΠΠΙΟ ΑΡΧΟΝΤΟΣ. *Les Athéniens ont député sous l'archonte Glaucippe.*

J'ai déjà dit que l'archontat de Glaucippe commença au 14 juillet de l'année 410 avant Jésus-Christ, & finit avec le 11 juillet de l'année 409 avant la même ère. Comme l'inscription renferme tout le temps de sa magistrature, on

(a) Chandl. *pars II*, pag. 41, &c. Id. in Syl. & not. pag. xv, &c. Stuard, *The antiq. of Athens*, tom. II, *chapt. I*, pag. 15.

(b) Plut. in *Themist.* tom. I, pag. 114. C; in *Aristid.* tom. I. pag. 318. E.

(c) Chandl. *inscript. pars II*, pag. 37.

seroit

feroit tenté de croire qu'elle ne fut gravée que sous l'archontat de Dioclès, successeur de Glaucippe; mais par les différentes manières dont on y rend compte des sommes employées, & par l'objet qu'on se propoisoit en les déclarant publiquement, nous jugeons que le greffier de chaque prytanie pendant sa gestion, inscrivoit sur un registre particulier les dépenses courantes, avec les raisons qui les avoient occasionnées, & qu'en sortant de place, il en remettoit un état sommaire à l'ouvrier chargé de le tracer sur le marbre. On se contentoit d'annoncer succinctement les faits principaux, parce qu'ils étoient encore trop récents pour avoir besoin de développement. Si l'on avoit attendu la fin de l'année pour les mettre sous les yeux du public, comment une simple indication auroit-elle suffi pour rappeler l'emploi des sommes dépensées plusieurs mois auparavant?

L'inscription de Délos & d'autres encore plus anciennes, commencent par des formules qui marquent l'objet de ces monumens : *Ταδε επραξαν αμφικτυονες Αθηναιων*, *voici ce qu'ont fait les amphictyons des Athéniens (a)*; *ταδε παρεδωσαν οι ταμιαι*, *voici ce que les trésoriers ont remis (b)*. Dans celle que j'examine, ces deux mots ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΑΝΕΛΟΣΑΝ, *les Athéniens ont dépensé*, n'ont pas de régime, & le mot ΤΑΔΕ qui devoit les précéder, ne fut jamais gravé sur le marbre.

L'archontat de Glaucippe indique l'année de l'inscription; la suite donne une date plus précise.

(a) Marm. Sand.

(b) Chandl. *pars II*, pag. 46.

ΚΑΙ ΕΠΙ ΤΕΣ ΒΟΛΕΣ ΕΙ ΚΛΕΓΕΝΕΣ (*sic*) ΠΡΟΤΟΣ
 ΕΓΡΑΜΜΑΤΕΥΕ. Les trois dernières lettres du mot ΠΡΟ-
 ΤΟΣ, placées à la fin de la ligne, ont disparu, & la pre-
 mière du mot ΒΟΛΕΣ est presque entièrement effacée.
 Je l'avois d'abord prise pour un *pi*, parce que dans une
 inscription qui n'est postérieure à la nôtre que d'un an, &
 qui présente à peu-près la même formule, M. Chandler
 avoit lu ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΟΛΕΣ, qu'il avoit traduit par *in*
acropoli (*a*). Cette explication présentoit de grandes diffi-
 cultés, & l'un de mes amis m'ayant fait apercevoir que sur
 notre marbre, la tête de la lettre dont il s'agit, paroïssoit
 arrondie, mes doutes augmentèrent, & furent bientôt levés
 par une inscription insérée dans la nouvelle édition des Marbres
 d'Oxford (*b*), où le mot ΒΟΛΗ se trouve plusieurs fois
 pour ΒΟΥΛΗ *sénat*. Il ne restoit donc plus de difficultés
 pour le mot & pour l'idée qu'il renferme. Cependant, par
 respect pour l'autorité de M. Chandler, je désirai qu'on véri-
 fiât sa leçon sur l'original qui est à Londres, & je m'adressai
 à M. Dutens, mon confrère à l'Académie des belles-lettres
 & à la Société royale. Il s'acquitta de cette commission avec
 le zèle & l'intelligence que je devois attendre de son amitié
 & de ses lumières. Je vois par sa réponse, que c'est uni-
 quement par conjecture que M. Chandler lisoit sur l'inscrip-
 tion qu'il a publiée, ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΟΛΕΣ, puisqu'un accident
 avoit enlevé de la surface du marbre le *sigma* final de
 l'article ΤΕΣ, & les deux premières lettres du mot suivant.

Taylor & d'autres critiques ont prouvé par des exemples
 & par des autorités incontestables, que dans les plus anciens

(*a*) Chandl. inscript. *pars II*, pag. 37.

(*b*) Marmor Oxon. 1763, inscript. XXIV, pag. 37.

temps, l'omicron tenoit souvent lieu, non-seulement de l'oméga, mais encore de la diphthongue ou (a).

Les deux lettres EI qui viennent après ne sont autre chose que l'heta souscrit η̄ cui, & dans le mot ΚΛΕΓΕΝΕΣ, le graveur a oublié l'omicron; car il faut lire ΚΛΕΟΓΕΝΕΣ Cléogène.

Deux passages d'Andocide répandent un grand jour sur la formule placée à la tête de l'inscription. Par le premier, il est prouvé que les orateurs d'Athènes, pour fixer l'époque d'un événement, se contentoient quelquefois d'indiquer le sénat auquel un tel avoit présidé. C'est ainsi que dans un décret rapporté par Andocide, au lieu de dire jusqu'à la fin de l'archontat de Callias, on dit, jusqu'à la fin du sénat où Callias étoit archonte, μέχρι τῆς ἐξελεύσεως βουλῆς ἐφ' ἧς Καλλίας ἦρχεν (b). Le second passage mérite encore plus d'attention. L'orateur fait d'abord lire une loi de Solon, par laquelle il étoit permis de tuer un magistrat qui resteroit en place après l'établissement de la tyrannie; il rapporte ensuite un décret du sénat & du peuple, qui confirmoit cette loi, & dont il nous donne la date en ces termes: *C'étoit, dit-il, à la tenue d'un nouveau sénat, pendant la prytanie de la tribu Aiantide, Cléogène étant le premier greffier en exercice, ou si l'on veut, étant greffier de la première prytanie (c).* Ἐδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Αἰαντὶς ἐπρυτάνευε, Κλεογένης ἐγραμμάτευε, & deux lignes plus bas: Κλεογένης πρῶτος ἐγραμμάτευεν, &c.

(a) Tayl. ad marm. Sand. pag. 7.

(b) Andoc. de myst. pag. 10, lin. 37, edit. Steph.

(c) Id. ibid. pag. 13, lin. 2.

Il faut donc traduire ainsi la première phrase : Voici ce que les Athéniens ont dépensé sous l'archonte Glaucippe, & pendant le sénat où Cléogène, du bourg de Hala, fut greffier de la première prytanie.

Observons que dans notre inscription, ainsi que dans le second décret d'Andocide, la première prytanie est tirée de la tribu Aiantide, & qu'elle a Cléogène pour greffier. Les premières lignes de l'inscription furent donc tracées sur le marbre dans la même année & sous la même prytanie que le décret, lequel en conséquence, n'est pas relatif à l'expulsion des trente tyrans, comme l'ont pensé Samuel Petit & Corfini (a), mais à celle des quatre cents.

Lignes 2 & 3. TAMIAI HIEROΓ XPEMATON TES AΘENAIAS
KALLISTPATOΣ MAPAΘONIOΣ KAI XSYNAP-
XONTEΣ ΠAPEΔOΣAN EK TON EΠETEION ΦCΞE-
ΦICAMENO TO ΔEMO. *Les gardes du trésor sacré de
Minerve, savoir, Callistrate, du bourg de Marathon, & ses
associés, ont, d'après un décret du peuple, livré une partie
des revenus de la Déesse.*

Dans les deux mots HIEROΓ XPEMATON, on a substitué un *gamma* au N final du premier, parce que le second commence par un *chi*. D'habiles critiques observent que le même changement s'opéroit devant les mots qui ont pour initiales un *kappa*, un *gamma* (b) : je réserve les détails pour une des notes que je placerai à la fin de cette Dissertation (*).

(a) Pet. leg. Att. pag. 232. Corfin. fast. Att. dissert. IV, t. I, pag. 182.

(b) Maitt. marm. Oxon. in indice, litt. Γ.

(*) Voyez à la fin, la note 2.^e

On disoit souvent *Ἀθηναία*, au lieu d'*Ἀθήνη*, comme on disoit *δικαία*, *νικαία* au lieu de *δίκη*, *νίκη* (*a*); & d'après les exemples cités par Eustathe, & tirés de divers auteurs, on pourroit présumer qu'il fut un temps où la plupart des noms dont le nominatif se termine actuellement en *η*, finissoient aussi en *αια* (*b*).

Le mot *ΕΠΙΤΕΙΑ* se trouve dans une autre inscription qui est du même temps, & qui contient un état circonstancié des bijoux & des raretés que les trésoriers de Minerve avoient remis à leurs successeurs (*c*); on y lit ces mots : *Ταδε επιτεια παρεδομεν*, nous avons remis les *ἐπίτεια*. M. Chandler a cru qu'il s'agissoit en cet endroit des vases d'or & d'argent qu'on étaloit dans les fêtes solennelles, & qui s'appeloient quelquefois *πομπεία* (*d*); mais on peut douter que ces vases fussent confiés à la garde des trésoriers de la déesse. Plutarque observe qu'Alcibiade se servoit quelquefois chez lui des vases d'or & d'argent qui appartenoient à la ville, & qu'on portoit aux processions (*e*). Suivant Andocide, il les emprunta une fois des archithéores, & les exposa dans une procession particulière qu'il ordonna, pour effacer l'éclat de la pompe solennelle (*f*). J'ajoute que dans l'inscription dont paroît s'autoriser M. Chandler, le poids de ces *ΕΠΙΤΕΙΑ* n'est pas marqué, quoiqu'on ait exprimé avec

(*a*) Etymol. magn. in *Ἀθην.* Suid. in *Νικ.*

(*b*) Eustath. in *Iliad.* A. pag. 84, lin. 1. Id. in *Odyf.* Γ. pag. 1456, lin. 50. Emped. ap. Plut. de tranquill. anim. tom. II, pag. 474. Steph. in *Βαρκ.* &c.

(*c*) Chandl. *inscript.* IV. 2. lin. 12, pars II, pag. 44.

(*d*) Id. *ibid.* in *Syll.* & not. pag. XVI.

(*e*) Plut. in *Alcib.* tom. I, pag. 196. F.

(*f*) Andoc. adv. *Alcib.* pars II, pag. 32, lin. 44.

soin le poids de chaque petit bijou. Je pense que par cette expression, on ne doit entendre ici que les revenus annuels dont jouissoit le temple de Minerve.

Ici commence l'état des dépenses :

Première prytanie.

Lignes 3 & 4. ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΙΑΝΤΙΔΟΣ ΠΡΟΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ-
ΣΕΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ : ΚΑΛΛΙ-
ΜΑΧΟΙ ΗΑΓΝΟΣΙΟΙ : ΦΡΑΣΙΤΕΛΙΔΕΙ ΙΚΑΡΙΕΙ : *Sous*
la présidence de la tribu Aiantide , première prytanie , il a été
remis par les hellénotames , c'est-à-dire , par les trésoriers de
l'extraordinaire , à Callimaque , du bourg de Hagnonte , &
à Phrasitélide , du bourg d'Icarie. Je dis Hagnonte, parce
que la première lettre est aspirée, & que ce nom se décline
comme ceux de Phlionte, de Sélinonte, &c. Le nom
de Phrasitélide est tellement dégradé sur le marbre, que je
ne réponds pas de ma leçon.

Viennent ensuite ces mots : ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ :
les chevaux ont été nourris. Dans les grandes fêtes d'Athènes,
on voyoit, tantôt des chars s'élançant à l'envi dans la
carrière (a), tantôt des cavaliers superbement montés,
assister aux processions, marcher en ordre autour des temples
ou de la place publique, se disputer le prix de la course le
long des murs de la ville (b). Quelquefois les particuliers eux-
mêmes entretenoient leurs chevaux (c) : dans la fête dont

(a) Aristoph. in pac. v. 901.

(b) Xenoph. de mag. equit. pag. 959, &c. Id. de re equest. p. 951.
Aristoph. in pac.

(c) Lycurg. in Leocr. ap. orat. Græc. pars II, pag. 167, lin. 30,
edit. Steph.

il s'agit ici, l'état en fut chargé; c'étoit un surcroît de dépense dont on devoit faire mention.

ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΠΟΛΙΑΔΟΣ : ΤΤΤΧΧΧΗΗ ΔΔΔΡΗϞ : Lignes 4 & 5.
 ΝΙΚΕΣ : ΡΔΔΔΔΗΠΙϞ : sommes tirées du trésor de Minerve - Poliade, trois talens 3237 drachmes, & une fraction d'obole. Du trésor de Minerve - Victoire, une somme que je ne puis fixer, parce qu'on n'en distingue que la moindre partie. La première lettre numérale, c'est-à-dire le *pi*, renfermoit une autre lettre qui augmentoit plus ou moins sa valeur, & dont il ne reste que de foibles traces. C'est, peut-être, un Δ.

Les mots ΠΟΛΙΑΔΟΣ & ΝΙΚΕΣ doivent nous arrêter un moment. Avant que le célèbre Parthenon eût été construit sur la citadelle, par les ordres de Periclès, il existoit dans le même endroit un ancien temple où Minerve étoit adorée sous le nom de *πολιάς* (a). Ce nom que les anciens scholiastes expliquent par celui de *πολιῆχος* (b), fut donné anciennement à la Déesse, parce qu'elle étoit censée protéger la ville d'Athènes, renfermée alors dans la citadelle, qui s'appeloit *πόλις* (c). Il seroit inutile de citer d'autres peuples de la Grèce, qui honoroient Minerve sous les titres de *πολιάς* & de *πολιῆχος* (d).

Lors de la prise d'Athènes par Xerxès, l'an 480 avant J. C., les Perses mirent le feu au temple de Minerve-

(a) Herodot. lib. V, cap. 82.

(b) Schol. Soph. in Philoct. v. 135.

(c) Thucyd. lib. II, cap. 15. Pausan. lib. I, cap. 26, pag. 63. Meurf. Cecrop. cap. 3.

(d) Pausan. lib. II, cap. 30, pag. 182; lib. VII, cap. 5, pag. 534. Id. lib. III, cap. 17, pag. 250.

Poliade (*a*) ; & à peine eut-on achevé de le réparer (*b*) qu'il fut brûlé de nouveau sous l'archontat de Callias , dans la troisième année de la quatre-vingt-treizième olympiade (*c*) , l'an 406 avant J. C. quatre ans après la date de notre inscription. On le rétablit une seconde fois , puisqu'il en est souvent parlé dans les écrivains postérieurs , & qu'il existoit encore du temps de Strabon & de Pausanias (*d*) : à ce temple étoient attachés dix trésoriers (*e*) , ainsi qu'une prêtresse toujours choisie dans l'ancienne famille des Butades (*f*).

NIKEΣ. Ce mot ne désigne pas la Victoire proprement dite ; c'est un surnom de Minerve : on le lui donnoit , suivant Euripide , parce que dans la guerre des titans , elle avoit fait pencher la balance du côté des Dieux (*g*) ; suivant d'autres , parce que rien n'assure plus le succès que la prudence : Οἱ γὰρ φρονῖντες εὐ κρατοῦσι πανταχοῦ dit Eustathe (*h*).

Mais sans insister sur ces étymologies , nous remarquerons que les Athéniens élevèrent des monumens en l'honneur de Minerve-Victoire (*i*) , & que suivant Harpocraton , on ajoutoit en différens endroits au nom de la Déesse , les

(*a*) Herodot. lib. VIII, cap. 54 & 55.

(*b*) Chandl. inscript. pars II, pag. 37.

(*c*) Xenoph. Hist. Græc. pag. 442. E. Corfin. fast. Att. tom. III, pag. 261.

(*d*) Strab. lib. IX, pag. 396. Pausan. lib. I, cap. 27, pag. 63.

(*e*) Herodot. lib. VIII, cap. 51.

(*f*) Æschin de fals. legat. pag. 418.

(*g*) Eurip. in Ion. v. 1529.

(*h*) Eustath. in Iliad. A. pag. 880, lin. 2. Etymol. magn. in Αἰθῆρ.

(*i*) Harpocr. in Νίκη. Αἰθῆρ. Pausan. lib. I, cap. 42, pag. 101.

épithètes

Épithètes suivantes, *ὑγεία*, *νίκη*, *ἰκπία*, *ἐργάνη* (a), *santé*, *victoire*, *équestre*, *protectrice des arts & métiers*.

On multiplioit quelquefois les titres dans les vœux qu'on lui adressoit ; c'est ainsi que dans le *Philoctète* de Sophocle, Ulysse implore le secours de Minerve - Victoire - Poliade, *νίκη τ'Αἰθναῖα πολιὰς* (b).

On voit par notre inscription, que Minerve-Victoire avoit un temple à Athènes, puisqu'il est fait mention des sommes puisées dans son trésor. Ce temple devoit être sur la citadelle, puisqu'il étoit parlé de la statue de cette déesse dans l'ouvrage qu'Héliodore Périegète avoit composé sur les monumens de la citadelle (c) ; le même auteur disoit que la statue n'avoit point d'aîles (d) ; on est donc fondé à croire avec Meursius (e), que le temple de Minerve-Victoire étoit le même que le temple de la Victoire sans aîles, que Pausanias place auprès des Propylées (f).

Nous concluons de ces observations, qu'avant le mot ΝΙΚΕΣ, on a sous-entendu dans l'inscription le mot ΑΘΕΝΑΙΑΣ, déjà tracé à la ligne précédente, & nous traduirons ainsi tout le passage :

Sous la présidence de la tribu Aiantide, première prytanie, il a été remis par les hellénotames, c'est-à-dire, par les trésoriers de l'extraordinaire, à Callimaque, du bourg de Hagnonte, & à Phrastélide, du bourg d'Icarie, 3 talens

(a) Harpocr. in Ὑγεία.

(b) Soph. in *Philoct.* v. 135.

(c) Harpocr. & Suid. in Νικ.

(d) Harpocr. *ibid.*

(e) Meurs. in *Cecrop.* cap. 8.

(f) Pausan. *lib. I*, cap. 22, p. 52 ; *lib. III*, p. 245 ; *lib. V*, p. 447.

3237 drachmes, & une fraction d'obole (19113 livres 6 sous), tirés du trésor de Minerve - Poliade. De plus, on a fourni du trésor de Minerve-Victoire (.....). Dans la dépense est comprise la nourriture des chevaux. J'ai observé plus haut qu'on ne pouvoit évaluer au juste la seconde somme.

Cette première prytanie fut en exercice depuis le 1.^{er} du mois hécatombeon, jusqu'au 6 du mois métageitnion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 14 juillet de l'année Julienne proleptique 410 avant J. C. jusqu'au 17 août inclusivement de la même ère.

Les critiques modernes (a) placent dans cet intervalle de temps, plusieurs des fêtes des Athéniens qu'il est inutile de mentionner. Il fut dépensé pour leur célébration, plus de 19113 livres 6 sous.

Seconde prytanie.

Ligne 5.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΙΓΕΙΔΟΣ ΔΕΥΤΕΡΑΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ-
ΣΕΣ : ΑΘΛΟΘΕΤΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ. *Sous la présidence
de la tribu Egéide ; seconde prytanie, il a été délivré aux
athlothètes.*

Nous avons vu plus haut ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑ-
ΡΕΔΟΘΕ, & j'ai traduit, *il a été délivré par les hellé-
notames* ; je traduis maintenant ΑΘΛΟΘΕΤΑΙΣ ΠΑ-
ΡΕΔΟΘΕ, *il a été délivré aux athlothètes.* Cette diffé-
rence vient de ce que les hellénotames étoient chargés d'une
caisse, & que les athlothètes ne l'étoient pas ; elle vient
encore de ce que dans une inscription de M. Chandler,

(a) Castellan. Fazold. Meurf. Corfin. &c.

il est fait mention , à ce qu'il paroît , d'une somme délivrée aux athlothètes (a) pour les Panathénées.

ΕΣ ΠΑΝΑΘΕΝΑΙΑ ΤΑ ΜΕΓΑΛΑ : pour les grandes Panathénées. On distinguoit ces fêtes en petites & grandes ; les premières revenoient tous les ans , les secondes après la quatrième année révolue. Lysias dit positivement (b) que ces dernières furent célébrées sous l'archontat de Glaucippe , qui sert d'époque à notre inscription. Ligne 6.

ΦΙΛΟΝΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ , à Philon , du bourg de Cydathénée , & aux magistrats ses collègues. Ce sont les athlothètes qui étoient aux nombre de dix.

ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΠΟΛΙΑΔΟΣ : ΞΧ : du trésor de Minerve Poliade , 5 talens mille drachmes , de notre monnoie 27900 livres.

ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙΣ ΚΑΤΑ ΕΝΙΑΥΤΟΝ : ΔΙΥΛΛΟΙ ΗΕΡΧΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΕΝ : ΞΗΔΗΗΗ : aux magistrats annuels , chargés au nom de leurs tribus d'assister aux sacrifices , savoir ; à Diyllus , du bourg d'Erchia , & aux magistrats ses collègues , pour l'hécatombe , 5114 drachmes , de notre monnoie 4602 livres 12 sous. Lignes 6 & 7.

J'ai parlé plus haut des magistrats nommés ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ. Comme il n'est dit nulle part qu'ils fussent annuels , je dois justifier ma traduction. Henri Étienne observe que ces mots κατ' ἐνιαυτὸν , signifient *singulis annis* , mais qu'ils sont

(a) Chandl. inscript. pars II, pag. 40.

(b) Lys. in Δωροδ. pag. 374.

pris dans un autre sens par Thucydide (*a*). Il désigne sans doute cet endroit où l'historien Grec rapporte que Thémistocle avoit commencé à fortifier le Pirée, lorsqu'il fut revêtu de la magistrature qu'il exerça pendant une année entière : *Ἐπὶ τῆς ἐκείνης ἀρχῆς ἦς κατ' ἐνιαυτὸν Ἀθηναίοις ἦρξε* (*b*). Mais les critiques se partagent (*c*) sur la nature des fonctions que Thucydide attribue à Thémistocle, & nous ignorons s'il s'agit dans le passage de cet auteur, d'une charge annuelle, ou d'une commission passagère. La chronique de Paros est plus précise ; en parlant de l'établissement des archontes annuels, elle se sert de l'expression *κατ' ἐνιαυτὸν* (*d*). Autorisés par cet exemple, nous dirons, malgré le silence des auteurs, que parmi les magistrats nommés *Ἱεροποιοί*, il y en avoit qui étoient annuels, & qu'on leur donnoit quelquefois ce titre pour les distinguer de ceux qu'on appelloit *Ἱεροποιοί ἐπιμηνίοι*, parce qu'ils assistoient aux sacrifices qu'on faisoit au commencement de chaque mois (*e*). C'étoient sans doute les premiers qui figuroient dans les fêtes qu'on célébroit après quatre ans révolus, soit à Athènes, soit à Délos, & dans tous les lieux où l'on envoyoit des théories (*f*).

Suivant un passage d'Aristote que nous ne connoissons que par l'auteur de l'Étymologique, ces magistrats ne

(*a*) *Henr. Steph. thesaur. tom. I, pag. 1641.*

(*b*) *Thucyd. lib. I, cap. 93.*

(*c*) *Dodw. annal. Thucyd. pag. 44. Corfin. fast. Att. tom. I, p. 336 ; tom. III, pag. 160.*

(*d*) *Marm. Oxon. epoch. 33.*

(*e*) *Hesych. in Ἱεροπ. Seld. ad smyrn. decr. marm. Oxon. edit. Maitt. pag. 163.*

(*f*) *Poll. lib. VIII, cap. 9, S. 107 & 114.*

paroissoient pas dans les Panathénées (*a*) ; le contraire est prouvé par notre inscription , & il faut ou que l'auteur du Lexique n'ait pas rapporté fidèlement le témoignage d'Arif-tote , ou que depuis la date du monument jusqu'au temps de ce philosophe , il fût survenu des changemens dans les rites des grandes Panathénées.

ΕΣ ΤΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΕΝ , pour l'hécatombe. Homère parle de différentes espèces d'hécatombes , les unes de taureaux , les autres de chèvres ou d'agneaux (*b*). Dans la suite on conserva le mot , & on le détourna souvent de sa véritable signification. Tantôt on menoit à l'autel un bœuf , suivi de cent brebis (*c*) , tantôt on comptoit les victimes par le nombre des pieds , de manière que vingt-cinq quadrupèdes en représentoient cent (*d*). Cependant au milieu des artifices qu'employoient l'avarice & la vanité , on voyoit dans des occasions importantes , renouveler le sacrifice de cent bœufs. C'est ce que fit Conon , après avoir dissipé la flotte des Lacédémoniens auprès de Cnide. Athenée observe que ce fut une véritable hécatombe , & qu'après avoir immolé les victimes , on les distribua au peuple : Εκατόμβην τῶ ὄντι βύσας κ' ἔ ψευδονύμως , &c. (*e*).

Taylor reconnoît le même sacrifice dans le nombre des cent neuf bœufs que lors des fêtes de Délos , les Athéniens

(*a*) Etymol. magn. in Ἴεροπ.

(*b*) Homer. Iliad. lib. I , v. 315 ; lib. IV , v. 102 & 120 ; lib. XXIII , v. 864 & 873.

(*c*) Hesych. in Βούπρω. Casaub. in Athen. pag. 634.

(*d*) Eustath. in lib. I. Iliad. pag. 49 , lin. 11.

(*e*) Athen. lib. I , cap. 3 , pag. 3. Eustath. in Od. tom. III , pag. 1454 , lin. 18.

transportèrent dans cette île, & qui sont spécifiés sur le marbre de Sandwich (a). Il observe avec raison qu'on en avoit embarqué quelques-uns de plus, parce qu'il en pouvoit périr dans le transport. Enfin, nous prenons pour une véritable hécatombe celle qui est mentionnée sur le marbre de Choiseul, parce que les Athéniens étaloient encore plus de magnificence dans leurs grandes Panathénées que dans les fêtes de Délos.

Ce furent les magistrats nommés *ιεροποιοί*, à qui on en remit le prix. Ils remplirent donc une autre commission qui n'étoit pas moins honorable que celle d'assister aux sacrifices, & qui consistoit à acheter les victimes. Celui qui en étoit chargé s'appeloit *βοώνης* (b).

Les cent bœufs coûtèrent 5114 drachmes, de notre monnoie 4602 livres 12 sous, ce qui donne pour chaque bœuf 51 drachmes & une légère fraction, de notre monnoie environ 46 livres. Il faut observer que les animaux destinés aux sacrifices coûtoient plus que les autres.

Sur le marbre de Sandwich, qui n'est postérieur à celui de Choiseul que d'environ 37 ans, la valeur du bœuf est de près de 80 drachmes, de notre monnoie 72 livres. Il faut donc que dans ce court espace de temps, le prix d'un bœuf de première qualité ait été porté de 46 à 72 livres, ce qui fait à peu-près une différence de deux cinquièmes. Nous ignorons, faute de monument, si elle fut l'effet d'un accroissement progressif, ou de quelque circonstance extraordinaire; nous dirons seulement, que pour les

(a) Marm. Sand. *lin.* 35. Tayl. comment. ad marm. Sand. *pag.* 35.

(b) Harpocr. & Suid. in *Βοών.* Demost. in *Mid.* *pag.* 630. E. Ulpian. *ibid.* *pag.* 686.

mêmes intervalles de temps, on trouveroit des disproportions plus fortes si l'on parcouroit les tables des variations survenues en ces derniers siècles au prix des denrées (*a*). Nous ajouterons en même temps, que s'il est permis d'en juger d'après quelques passages qui nous restent des anciens, le prix du froment & de l'orge parmi les Athéniens, offre des augmentations successives, tantôt lentement occasionnées par l'accroissement des richesses, tantôt si rapides qu'on n'en sauroit assigner la raison; on en trouvera la preuve dans une des notes placées à la fin de cette dissertation (*).

Reprenons maintenant toute la phrase. *Sous la présidence de la tribu Égèide, seconde prytanie, il a été délivré pour les grandes Panathénées aux athlètes, savoir; à Philon, du bourg de Cydathénée, & aux magistrats ses collègues, la somme de 5 talens mille drachmes (27900 liv.), tirée du trésor de Minerve-Poliade; plus, aux magistrats annuels, chargés d'assister aux sacrifices, savoir; à Diyllus, du bourg d'Erchia, & à ses collègues, pour l'hécatombe 5114 drachmes, de notre monnoie 4602 livres 12 sous.*

La somme totale, faisant de notre monnoie 32502 liv. 12 sous, fut employée à la célébration des grandes Panathénées. Elles sont clairement exprimées dans le premier article de la dépense, & suffisamment indiquées dans le second par le mot hécatombe; car il ne paroît pas qu'un pareil sacrifice fût en usage dans les autres fêtes: & d'ailleurs nous savons qu'aux approches des Panathénées, on amenoit de toutes les parties à la capitale, un grand nombre de bœufs (*b*),

(*a*) Essai sur les monnoies. Paris, 1746, in-4.^o

(*) Voyez la note 3.

(*b*) Schol. Aristoph. in Nub. v. 385.

parmi lesquels on choissoit ceux qu'on devoit immoler, & qu'après les sacrifices, une partie des victimes se distribuoit au peuple (*a*). Tout cela se faisoit en mémoire de ce qui s'étoit pratiqué autrefois, lorsque Thésée ayant réuni dans la ville d'Athènes tous les habitans des bourgades, dispersés dans l'Attique, cimentea cette union par un sacrifice qui devoit pour toujours leur être commun à tous (*b*).

Suivant Dodwel, les grandes Panathénées tomboient au mois de scirphorion, dernier mois de l'année (*c*); suivant Meursius & Samuel Petit (*d*), au mois hécatombéon, premier mois de l'année. Le P. Corfini, d'après le témoignage de Proclus, les fixe au 28 de ce mois (*e*); mais le marbre de Choiseul, en les plaçant sous la deuxième prytanie, semble détruire toutes ces opinions. Mes recherches infructueuses m'obligent de laisser ce point de critique dans son obscurité.

La seconde prytanie présida depuis le 7 de métagéitnion jusqu'au 11 de boédromion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 18 août jusqu'au 21 septembre inclusivement de l'année Julienne, 410 avant J. C.

Outre le sacrifice de l'hécatombe, on vit d'autres spectacles, tels que des courses de chevaux, des combats gymniques, des concours de musiciens (*f*), & des distributions d'argent

(*a*) Aristoph. in Nub. v. 385.

(*b*) Plut. in Thef. p. 11. A.

(*c*) Dodw. in annal. Thucyd. ann. XII, pag. 170.

(*d*) Meurs. in Panath. cap. 6. Pet. leg. Att. p. 18.

(*e*) Corfin. fast. Att. tom. II, pag. 357.

(*f*) Xenoph. conviv. pag. 872. Poll. lib. VIII, §. 93.

pour

pour faciliter au peuple les moyens de participer aux fêtes (a).

Troisième prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΟΙΝΕΙΔΟΣ ΤΡΙΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ- Lignes 7 & 8.
ΣΕΣ: ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ: ΠΕΡΙΚΛΕΙ
ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ: ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ
ΕΔΟΘΕ: ΤΤ^ΡΗΗΗΗΔΔ: *Sous la présidence de la tribu
Ænéide, troisième prytanie, il a été délivré par les hellénotames,
à Periclès, du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses
collègues, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens
5420 drachmes; c'est-à-dire, 15,678 livres de notre
monnaie.*

Il ne s'agit pas ici du fameux Périclès, mort vingt ans auparavant, dans la troisième année de la guerre du Péloponèse, vers l'automne de l'an 429 avant J. C. (b), mais d'un fils illégitime qu'il fit mettre au nombre des citoyens; & qui, après avoir rempli divers emplois, fut condamné à mort, quelques années après la date de notre inscription (c). Il paroît plusieurs fois sur ce monument, à la tête des magistrats chargés de la dépense des fêtes, & sur-tout de la distribution de l'argent qu'on donnoit au peuple pour voir les spectacles.

ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ Ligne 9.
ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ: ΤΤ^ΡΗΗΗΗ: *Autre livraison.*

(a) Demosth. in Leochar. pag. 1047. c. Meurf. in Panathen.

(b) Thucyd. lib. II, cap. 65. Plut. in Pericl. tom. I, pag. 173.

(c) Xenoph. hist. Græc. lib. I, pag. 448. A. Plut. in Pericl. tom. I. pag. 172. F.

par les mêmes hellénotames, y compris la nourriture des chevaux,
2 talens 5400 drachmes; de notre monnaie, 15,660 liv.

Lig. 9 & 10. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ
ΗΕΡΜΟΝΙ ΕΔΟΘΕ ΑΡΧΟΝΤΙ ΕΣ ΠΥΛΟΝ : ΠΤ :
Autre livraison faite par les mêmes hellénotames, pour Pylos,
à Hermon, commandant, 6 talens; de notre monnaie,
32,400 livres.

ΗΕΡΜΟΝΙ. Thucydide raconte les divisions sanglantes qui agitoient la ville d'Athènes, dans le printemps de l'année 411 avant J. C.; sous l'archontat de Callias (a). Un des partis, à la tête duquel se trouvoit Théràmène, vouloit détruire l'autorité des quatre cents; l'autre dirigé par Phrynichus, la maintenir. Hermon qui commandoit un corps de troupes à Munychie, se déclara pour le premier (b), & tua lui-même Phrynichus, s'il en faut croire Plutarque (c), contredit sur ce point par Lysias, auteur contemporain, & par l'orateur Lycurgue, qui vivoit peu de temps après (d). Je pense que cet Hermon ne doit pas être distingué de celui dont il s'agit dans l'inscription, & qui, environ dix-huit mois après, fut chargé d'une commission, décernée sans doute par le parti qui avoit prévalu, & dont il avoit bien mérité.

ΑΡΧΟΝΤΙ. On fait que le titre d'archonte se donnoit souvent au commandant d'une flotte, ou d'un corps de troupes (e).

(a) Thucyd. lib. VIII, cap. 89, &c.

(b) Id. *ibid.* cap. 92.

(c) Plut. in Alcib. tom. I, pag. 205. c.

(d) Lys. in Agorat. pag. 258. Lycurg. in Leocrat. pag. 164, l. 4, ed. t. Steph.

(e) Thucyd. lib. VIII, cap. 5, 9, 10, &c.

ΕΣ ΠΥΛΟΝ. J'ai pris pour un *π* la première lettre du dernier mot, quoiqu'elle soit un peu dégradée.

Dans la septième année de la guerre du Péloponèse, les Athéniens s'étoient emparé de la Pylos de Messénie (*a*). Environ quinze ans après, les Lacédémoniens ayant attaqué cette place par terre & par mer, les Athéniens envoyèrent à son secours une flotte, sous le commandement de cet Anytus qui, quelques années après, fut un des accusateurs de Socrate. Il prétendit que ses vaisseaux n'avoient pu doubler le cap Malée, & Pylos tomba entre les mains des Lacédémoniens. Diodore place cet événement sous l'archontat de Dioclès (*b*), successeur de Glaucippe, lequel archontat s'étend depuis l'été de 409 jusqu'à celui de 408 avant J. C. L'inscription fait mention d'un autre secours envoyé à la garnison de Pylos, sous le commandement d'un chef nommé *Hermon*, & nous en donne assez précisément la date; ce fut sous l'archontat de Glaucippe & sous la troisième prytanie, & par conséquent dans l'automne de l'an 410 avant J. C.

Thucydide termine son histoire au mois d'août de l'année précédente 411 (*c*): nous regrettons qu'il ne l'ait pas poussée jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse, comme il se l'étoit proposé; il nous auroit fourni des détails propres à éclaircir plusieurs articles de l'inscription. Théopompe & Xénophon continuèrent cette histoire; mais l'ouvrage du premier est perdu, & celui du second trop succinct.

(*a*) Thucyd. lib. IV, cap. 3. Dodw. Annal. Thucyd. pag. 144.

(*b*) Diod. lib. XIII, pag. 188.

(*c*) Dodw. Annal. Xenoph. pag. 236.

Ligne 10. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΕΛΛΗΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΣ
 ΤΗΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ : ΤΤ : Autre livraison par les mêmes
 hellénotames pour la diobélie, 2 talents ; de notre monnaie,
 10,800 livres.

La diobélie, nommée *diobolie* par Aristote (a), désigne les deux oboles que d'après le décret de Périclès, on distribuoit par jour en certaines fêtes à chaque citoyen, & qui mettoient les plus pauvres à portée de payer leur place aux spectacles, & de subvenir à leurs besoins (b).

La troisième prytanie commença au 12 du mois boédromion, & finit au 17 du mois pnanepsion (*), ce qui comprend l'intervalle de temps écoulé depuis le 22 de septembre jusqu'au 26 d'octobre inclusivement. La somme totale des dépenses monte à 74,538 liv. : prélevons-en 32,400 pour l'expédition d'Hermon ; restera pour les fêtes, 42,138^{fr}

Cette somme est distribuée en quatre articles, rangés sans doute suivant l'ordre des temps. Les deux premiers mettent en ligne de compte l'entretien des chevaux ; on vit donc alors entr'autres spectacles, des cavaliers figurer dans les processions, & quelquefois disputer le prix de la course. Le troisième article est, à ce que je pense, étranger aux fêtes. Il est fait mention dans le quatrième, de la distribution des deux oboles ; on vit donc, soit au théâtre, soit à l'Odéum, des combats de lutteurs & des concours de musiciens. Je n'ajoute point des tragédies & des comédies, parce que la

(a) Aristot. de Rep. lib. II, cap. 7, tom. II, pag. 324. C.

(b.) Demost. de Cor. pag. 477. B. Liban. in argum. Olynth. I. Ulpian. in Olynth. I, pag. 13. E.

(*) Voyez à la fin de cette Dissertation, la note 4.

représentation en étoit fixée à d'autres mois. Reprenons ces divers articles.

Je rapporte, du moins en grande partie, les deux premiers articles aux fêtes d'Éleufis, qui, à l'époque de notre monument, commencèrent au 4.^e jour de la prytanie, 15.^e du mois boédromion, 25.^e de notre mois de septembre; elles duroient neuf jours, présidées avec une extrême vigilance par le second des archontes, assisté de quatre inspecteurs (*a*). Nous savons que pendant leur durée, il se livroit à Éleufis un combat de lutteurs, & nous présumons qu'on donnoit d'autres spectacles à Athènes où les étrangers, même ceux qui n'étoient pas initiés, abordoient en foule (*b*). Une cérémonie particulière augmentoit la dépense; autrefois & dans la suite, la pompe solennelle qui conduisoit d'Athènes à Éleufis la statue d'Iacchus, passoit par la voie sacrée, & sa marche étoit souvent suspendue par des sacrifices & des danses. Sous l'archontat de Glaucippe, on fut obligé de la transporter par mer, parce que les Lacédémoniens placés au poste de Décelie, interceptoient le chemin de terre. Quoique la fête ne se célébrât plus avec le même éclat (*c*), elle exigeoit encore des frais considérables. Le temps de l'expédition d'Hermon, indiquée par le troisième article, sera fixé en conséquence à la fin du mois boédromion, ou au commencement de puaneption, c'est-à-dire, vers les premiers jours du mois d'octobre.

Après l'article d'Hermon, il en vient un quatrième qui

(*a*) Aristot. ap. Harpocr. in *Ἐπιμειλ.* Poll. *lib. VIII, cap. 9, §. 90.*

(*b*) Lyf. in *Andoc. pag. 106.* Tayl. *ibid.* Philostr. vit. Apoll. *lib. IV. cap. 17 & 18.*

(*c*) Plut. in *Alcib. tom. I, pag. 210.*

concerne certainement une fête, puisqu'on y dépensa pour la distribution des deux oboles, 2 talens ou 12000 drachmes.

Cette dépense pouvoit être relative à la fête des Oschophories, qui tomboit au 7 de puanepsion, 16 de notre mois d'octobre. De jeunes gens des premières familles d'Athènes, couroient à cheval, portant dans leurs mains des rameaux de vigne chargés de raisins (*a*). On célébroit d'autres fêtes dans le même mois, & sur-tout les Thesmophories en l'honneur de Cérès; mais les auteurs & les monumens ne nous offrent que de foibles lumières sur les spectacles qui en relevoient l'éclat.

Quatrième prytanie.

Lignes 10, 11
& 12.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΚΑΜΑΝΤΙΔΟΣ ΤΕΤΑΡΤΕΣ ΠΡΥΤΑ-
ΝΕΥΟΣΕΣ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ : ΠΕ-
ΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΣΙΤΟΣ
ΗΙΠΠΟΙΣ ΕΔΟΘΕ : ΤΤΤ : *Sous la présidence de la tribu
Acamantide, quatrième prytanie, il a été délivré par les hellé-
notames, à Périclès du bourg de Cholargos & aux magistrats
ses collègues, y compris la dépense des chevaux, 3 talens
(16,200 livres).*

Ligne 12.

ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΣ-
ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ΕΔΟΘΕ : ΕΤΤΤΧΗΗΗΕΤ : *Autre
livraison faite par les mêmes hellénotames pour la diobélie,
8 talens 1355 drachmes (44,419 livres 10 sous).*

J'ai dit que dans certaines fêtes, on donnoit deux oboles à chaque citoyen qui assistoit aux spectacles; ainsi, une drachme étoit répartie entre trois citoyens. On avoit dif-

(*a*) Meurf. in Oschoph. Corfin. fast. Att. tom. II, pag. 353.

tribué 49,355 drachmes, & par conséquent 148,065 personnes participèrent à la gratification; mais ce ne fut pas dans le même jour: comme le nombre des fêtes étoit considérable, la même personne pouvoit dans l'espace d'une prytanie, c'est-à-dire, de trente-cinq ou trente-six jours, recevoir les deux oboles six à sept fois & même davantage.

La quatrième prytanie commença au 18 du mois pua-nep-sion, & finit au 22 de mæmactérion; elle fut donc en exercice depuis le 27 d'octobre jusqu'au 30 de novembre inclusivement.

On y célébra les Apaturies qui duroient trois jours, & d'autres fêtes qu'on peut voir dans le calendrier de Corfini (a). Nous n'avons pas assez de détails pour fixer l'emploi des sommes qu'elles exigèrent, & qui s'élevèrent à 60,619 livres 10 sous.

Cinquième prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΚΕΚΡΟΠΙΔΟΣ ΠΕΜΠΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥ- Lignes 12, 13
 ΟΣΕΣ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ : ΠΕΡΙ- & 14
 ΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟ-
 ΒΕΛΙΑΝ : ΤΤΤΤΧΧΗΗ : *Sous la présidence de la tribu Cécropide, cinquième prytanie, il a été délivré par les hellénotames, à Périclès du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, pour la diobélie, 4 talens 2200 drachmes (23,580 livres).*

Cette prytanie présida depuis le 23 de mæmactérion, jusqu'au 28 de posidéon inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 1.^{er} décembre de l'an 410 avant J. C. jusqu'au 4 janvier inclusivement de l'an 409 avant la même ère.

(a) Corfin. fast. Att. tom. II, pag. 383.

Parmi les fêtes qui se renouvelèrent dans cet espace de temps , il faut distinguer celles de Bacchus , chomées dans les différens bourgs de l'Attique , & connues sous le nom de *Dionysiaques des champs*. On les célébroit tous les ans au mois posidéon (*a*) ; & sous l'archontat de Glaucippe , époque de notre inscription , elles tombèrent sous la cinquième prytanie.

Le scholiaste d'Aristophane les a plus d'une fois confondues avec les fêtes Lénéennes (*b*) ; mais son erreur qui avoit égaré plusieurs critiques , est maintenant reconnue (*c*) , & l'on regarde avec raison comme des solennités très-distinctes , quoique toutes consacrées à Bacchus , les Dionysiaques des champs , qui se célébroient vers la fin de l'automne ; les Lénéennes qui tomboient au mois anthestériorion , (février & mars) , puisqu'elles faisoient partie des Anthestériories , ou les suivoient de près (*d*) ; & les Dionysiaques de la ville qui revenoient un mois après , c'est-à-dire dans l'élaphebোলion (mars & avril).

La distribution des oboles énoncée dans le présent article , suppose un concours de 72,500 spectateurs , un chef-lieu où ils se rassembloient pendant plusieurs jours , & par conséquent une des grandes fêtes des Athéniens. Ces circonstances réunies m'ont paru convenir aux Dionysiaques du Pirée , que les critiques modernes n'ont point insérées dans leur calendrier , & que je crois devoir confondre avec les Dionysiaques

(*a*) Theophr. caract. cap. 3.

(*b*) Schol. Aristoph. in Acharn. v. 377 & 503.

(*c*) Corfin. fast. Att. tom. II, pag. 326.

(*d*) Id. *ibid.* pag. 328. Mém. de l'Acad. des inscript. tom. XXXIX, pag. 174.

des champs. Je discuterai cette opinion dans une des notes placées à la fin de cette dissertation (*).

Sixième prytanie.

Sous cette prytanie & sous les suivantes, les greffiers ont eu l'attention de marquer les jours où les trésoriers, nommés *hellénotames*, ont fourni certaines sommes.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΛΕΟΝΤΙΔΟΣ ΗΕΚΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ-
ΣΕΣ : ΤΡΙΤΕΙ ΕΜΕΡΑΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕ-
ΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕ-
ΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΧΗΗ^ϞΔΔΔΗΗΗ : *Sous*
la présidence de la tribu Léontide, sixième prytanie, le troisième
jour de la prytanie (c'est-à-dire, le septième de notre mois
de janvier de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré par les
hellénotames à Denys, du bourg de Cydathenée, & aux magis-
trats ses collègues, 1284 drachmes (1155 livres 12 sous
de notre monnaie).

Ce jour concouroit avec le premier du mois gamélion, & cette circonstance nous éclaire sur l'objet de la dépense mentionnée dans cet article. On fait en effet qu'à chaque néoménie ou premier jour du mois, on célébroit une fête qui étoit accompagnée de sacrifices & de spectacles, & dont on trouvera les détails dans Meursius (a).

ΕΝΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ
ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤ
Χ^ϞΔΔΔΗΗΗ : *Le neuvième de la prytanie (le treizième*

(*) Voyez la note 5.

(a) Meurs. Græc. fer. in *Νομμστ.*

de notre mois de janvier), il a été délivré par les hellénotames à Thraçon, du bourg de Buteia, & aux magistrats ses collègues, 3 talens 1083 drachmes 2 oboles (de notre monnoie 17,175 livres).

Le septième jour de chaque mois, ainsi que le premier, étoit consacré à Apollon (*a*). On y place une fête, distinguée sans doute par une procession & par des chœurs de musique, puisque les Athéniens y paroissoient avec des rameaux de laurier à la main, & qu'on y chantoit des cantiques en l'honneur du Dieu (*b*). C'est à cette fête que j'attribue la dépense dont l'article fait mention; car dans l'année dont il s'agit, le 9 de la sixième prytanie concourut avec le 7 du mois gamélion.

Je m'arrête un moment sur le double rapport qui se trouve entre les faits de l'histoire & ceux de notre inscription. Suivant les auteurs anciens, le 1.^{er} & le 7 de chaque mois, tous deux consacrés à Apollon, étoient mis au nombre des fêtes par les Athéniens. Notre marbre expose en deux articles séparés les dépenses qu'on fit pour le 1.^{er} & le 7.^e de gamélion, & n'en assigne point pour les jours analogues des mois suivans, quoique dans ces mois on ait spécifié les dépenses jour par jour.

Je conclus delà, 1.^o qu'à l'exception du quatrième & du cinquième mois, dont j'ai cru devoir changer la place, je ne fais pas une fausse route en suivant les tables que le savant Dodwell a dressées pour l'ennéadécatéride de Méton; c'est une nouvelle preuve de leur exactitude. Je conclus,

(*a*) Meurs. græc. fer. in ÉCΔ.

(*b*) Procl. in Hesiod. Dies, v.6. pag. 168, edit. Heinsf. 1603.

2.° que les dépenses occasionnées par les deux fêtes ci-dessus mentionnées, ne se renouveloient avec un certain éclat que dans le mois de gaméliion, qui fut pendant long-temps le premier l'année Athénienne, ou qu'elles se trouvent comprises dans les premiers articles des autres mois.

HENΔEKATEI TΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑ-
 ΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ
 ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ : ΕΥ-
 ΚΛΕΙΔΕΙ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ : XXXI^η ΗΗΔΔΔΔΙΔ : Lignes 16, 17
& 18,
Le onzième jour de la prytanie (9 du mois gaméliion , dans l'année Attique , 15 de notre mois de janvier 409 avant J. C.) , il a été délivré par les hellénotames à Proxène , du bourg d'Aphidna , & aux magistrats ses collègues 3740 drachmes une obole & une fraction d'obole (de notre monnaie 3366 livres 3 sous , sans compter la fraction).

Une espèce de parenthèse insérée au milieu de la phrase, nous apprend qu'en certaines occasions les hellénotames ne pouvoient délivrer les sommes qu'ils avoient entre leurs mains, sans s'être concertés avec les stratèges, ou du moins avec l'un d'entr'eux. Les expressions dont on s'est servi pour indiquer ce fait, donnent lieu à de très-grandes difficultés. J'en commence l'analyse par le mot ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ, le dernier de tous. Il ne se trouve, à ce que je crois, dans aucun ancien écrivain; mais le mot *ομολόγημα* désignant un accord fait entre deux parties, & le mot *ανουολογούμαι* plus connu, signifiant *fateor, assentior (a)*, les deux mots ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ pourroient se rendre

(a) Bud. comment. ling. Græc. pag. 774

par *convention faite avec Euclide*. Les deux mots qui précèdent ce nom ΣΤΡΑΤΗΓΟΙ ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ, sont susceptibles de deux sens; ΣΤΡΑΤΗΓΟΙ, suivant qu'on le prend pour le datif singulier ou pour le nominatif pluriel, peut signifier *au stratège* ou *les stratèges*. Si nous le mettons au datif, il se rapportera nécessairement au nom d'*Euclide*, malgré les trois points qui l'en séparent, & qui ne font peut être en cet endroit que la fonction d'une virgule, de manière que ce membre de phrase signifieroit : *convention faite avec Euclide, stratège d'Erétrie*.

Ce titre ne prouveroit pas qu'Euclide fût au service des habitans de cette ville, mais seulement qu'il étoit un des chefs de la flotte Athénienne qu'on avoit mise en station dans leur port, pour les garantir d'une invasion de la part de ceux du Péloponèse. C'est ainsi que Charminus, un des commandans d'une autre flotte que les Athéniens entretenoient alors à Samos, est appelé par Thucydide, un des stratèges de Samos: εἰς τῶν ἐκ Σάμου στρατηγῶν (a).

Ici se présente une objection : puisque les hellénotames n'ont pu remettre à Proxène & à ses associés, la somme de 3740 drachmes sans l'aveu du stratège d'Erétrie, il falloit donc que cet argent fût partie des contributions de l'Eubée, & qu'elle fût alors dans la dépendance des Athéniens; cependant il est prouvé qu'elle avoit secoué leur joug l'an 411 avant J. C. (b), environ deux ans avant le fait énoncé dans cet article de l'inscription; pourquoi donc parle-t-elle d'un stratège & des contributions d'Erétrie? Je réponds,

(a) Thucyd. lib. VIII, cap. 41.

(b) Id. *ibid.* lib. VIII, cap. 95.

1.° que les sommes d'argent que payoient les alliés, étoient versées dans une caisse particulière, où elles restoient souvent en dépôt pendant plusieurs années, & que la somme mentionnée sur le monument, avoit été prélevée avant la révolte des Erétriens. Je réponds, 2.° qu'après leur défection, Euclide a pu conserver l'emploi qu'il avoit auparavant, puisqu'on a vu quelquefois des stratèges continués pendant trois ans (a).

A l'époque du monument, les auteurs anciens placent à Athènes un Euclide qui avoit formé une bibliothèque (b), un autre qui fut au nombre des trente tyrans (c), & celui qui fut archonte l'an 403 avant J. C. Nous ignorons s'il faut les distinguer l'un de l'autre, & chacun en particulier; de l'Euclide mentionné dans l'inscription.

Voici la manière dont on pourroit traduire tout l'article : *Le onzième jour de la prytanie (15 janvier de l'an 409 avant J. C.), les hellénotames ont délivré à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magistrats ses collègues, la somme de 3740 drachmes une obole (3366 livres 3 sous), convention faite avec Euclide, stratège d'Erétie.*

Cette traduction éprouvera quelques légers changemens, si on prend le mot ΣΤΡΑΤΗΓΟΙ pour un nominatif pluriel; alors ce mot désignera les stratèges, & le nom d'Euclide fera celui d'un hellénotame; les mots ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ pourront se rendre par *les sommes reçues d'Erétie*, comme on le verra plus bas à l'occasion des sommes prélevées à

(a) Demost. de fals. legat. pag. 418. F.

(b) Athen. lib. I, cap. 2, pag. 3. Casaub. *ibid.*

(c) Xenoph. hist. Græc. lib. II, pag. 461.

Samos ; au lieu du mot ANOMOLOΓEMA qui a échappé à l'impéritie ou à la négligence reconnue du graveur, nous lisons ANOMOLOΓEΣAN, & nous aurons cette formule : *Les stratèges d'Erétrie, ou bien les stratèges à l'occasion des sommes perçues à Erétrie, ont fait une convention avec l'hellénoteame Euclide.*

Quelque parti que l'on prenne, on parviendra au même résultat, & nous obtiendrons un léger éclaircissement sur l'administration des finances chez les Athéniens. J'ai dit que les contributions des alliés furent dans l'origine destinées à continuer la guerre contre les Perses, & qu'on les fit servir ensuite à l'embellissement de la ville & à la célébration des fêtes ; nous voyons par notre inscription, que certaines parties ne pouvoient être détournées de leur objet, que de l'aveu des stratèges.

Lig. 18 & 19. ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΧΧΧΧΓΓΗΗΗΗΠΠ : *Le 13 de la prytanie (11 de gamélion, 17 de janvier de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, 4906 drachmes (de notre monnoie 4415 livres 8 sous).*

Il faut observer, qu'à la fin de la 18.^e ligne, il manque au moins une lettre, qui devoit être un T ou un X, c'est-à-dire, un talent ou 1000 drachmes.

Ligne 19. ΟΓΔΟΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ : ΣΠΟΥΔΙΔΙ ΦΛΥΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΧΧΗ : *Le 28 de la prytanie (26 de gamé-*

lion, 1.^{er} de février de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré par les hellénotames à Spoudidès, du bourg de Phlya, & aux magistrats ses collègues, 2 talens 2100 drachmes (12,690 livres).

Au lieu de ΣΠΟΥΔΙΔΙ, il faut peut-être lire : ΣΠΟΥΔΙΔΕΙ. Cet article, ainsi que le précédent, regarde les fêtes ; il n'en est pas de même du suivant.

ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΤΑ ΕΧ ΣΑΜΟ Fig. 20 & 21.
 ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΘΕ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ : ΑΝΑΙΤΙΟΙ
 ΣΦΕΤΤΙΟΙ ΚΑΙ ΠΑΡΕΔΡΟΙ ΠΟΛΥΑΡΑΤΟΙ ΧΟ-
 ΛΑΡΓΕΙ : ΦΦΤΤΧ : *Le 30 de la prytanie (28 de gamé-
 lion, dans l'année Attique, 3 de notre mois de février de
 l'an 409 avant J. C.), l'emploi des sommes venues de
 Samos a été réglé. Les hellénotames ont délivré à Anætius, du
 bourg de Sphettos & au parèdre (assesseur) Polyaratus,
 du bourg de Cholargos, 57 talens, mille drachmes (308,700
 livres).* —

L'Anætius mentionné dans cet article, est peut-être le même qui, quelques années après, fut un des trente tyrans (*a*). Son nom est associé sur le marbre avec celui de Polyaratus (*), parèdre ou assesseur, titre qu'on ne donnoit guère qu'aux assesseurs des trois premiers archontes, comme on l'a vu plus haut. J'aurois pu attacher dans ma traduction, au nom d'Anætius, celui d'hellénotame, puisque le mot ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ s'écrivoit de même, soit au datif

(*a*) Xenoph. hist. Græc. lib. II, pag. 461.

(*) La première lettre du mot Polyaratus est absolument détruite sur le marbre ; je l'ai rétablie dans ma copie, parce que ce nom étoit connu des Grecs. (Polyb. pag. 888.)

singulier, soit au nominatif pluriel ; mais il falloit s'engager dans de vaines discussions, & j'ai traduit ce mot par *les hellénotames*. Il suffit d'observer que deux officiers furent chargés de la distribution d'une somme trop forte, même pour la plus solennelle des fêtes : elle fut, sans doute, destinée aux préparatifs de la campagne suivante, & peut-être aussi à des travaux publics. Xénophon dit qu'avant l'été d'une année, qui paroît être l'année 409 avant J. C., les Athéniens ordonnèrent de fortifier un de leurs châteaux nommé *Thoricos (a)* ; cette date se concilieroit parfaitement avec l'article de l'inscription.

La sixième prytanie comprit les deux derniers jours de posidéon, tout le gamélion & les trois premiers jours d'antheptérion. Elle fut donc en exercice depuis le 29.^e jour du premier de ces mois, jusqu'au 3.^e inclusivement du dernier, c'est-à-dire, depuis le 5 de notre mois de janvier, jusqu'au 8 de février inclusivement.

La dépense totale monte à 347,502 livres 3 sous. En prélevant les articles troisième & sixième, qui paroissent relatifs à des opérations militaires, il restera la somme de 35,436 livres, que je rapporte à la célébration des fêtes, parce qu'elle fut délivrée à différentes reprises par les hellénotames, à la compagnie chargée de la représentation des spectacles.

Septième prytanie.

Elle fut en exercice depuis le 4 du mois antheptérion ;

(a) Xenoph. *ibid. lib. I, pag. 433.* Dodw. *Annal. Xenoph. pag. 238.* Corfin. *fast. Att. tom. II, pag. 255.*

jusqu'au

jusqu'au 10 du mois élaphebোলion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 9 de février jusqu'au 15 de mars inclusivement.

Les fêtes Anthestéries qu'on y célébra, commençoient le 11 du mois anthestériorion, & duroient trois jours. Le premier s'appeloit *Pithægie*, parce qu'on y faisoit l'ouverture des tonneaux (*a*). Au second jour tomboit la fête des *Choës*, que je ne distingue pas des fêtes *Lénéennes*, ou anciennes Dionysiaques (*b*). Le troisième jour étoit destiné à la fête des *Chytres*: dans les deux derniers on représentoit des tragédies & des comédies (*c*); il falloit en conséquence distribuer de l'argent au peuple pour le mettre à portée d'assister aux spectacles, & cette distribution devoit se faire immédiatement avant les fêtes. Ici nous trouvons la conformité la plus frappante entre les usages des Athéniens & les faits énoncés dans l'inscription.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΝΤΙΟΧΙΔΟΣ ΕΒΔΟΜΕΣ ΠΡΥΤΑ- Lig. 21 & 22
 ΝΕΥΟΣΕΣ : ΠΕΜΠΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΠΑΡΕ-
 ΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟ-
 ΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ : Τ : *sous la présidence de la*
tribu Antiochide, septième prytanie, le 5 de la prytanie, il a été
délivré à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magistrats
ses collègues, pour la diobélie (pour la distribution des deux
oboles), 1 talent (5400 livres).

Dans l'année dont il s'agit, l'an 409 avant J. C., le

(a) Plut. Sympos. tom. II, pag. 655. E.

(b) Mem. de l'Acad. des inscr. tom. XXXIX, pag. 174.

(c) Demosth. in Mid. pag. 604. F. Thrasyll. ap. Diog. Laert. lib. III, s. 56. Aristoph. in Acharn. v. 503. Apollod. ap. Schol. ibid. v. 960. Argum. in Acharn. pag. 231.

cinquième jour de la 7.^e prytanie concourut avec le 8 du mois anthésterion, 13 de notre mois de février.

Lig. 22 & 23. ΕΒΔΟΜΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ : ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ : ΤΧΗΗΔΔΔΗΠΠΟ : *Le septième de la prytanie, il a été délivré par les hellénotames, à Thrason, du bourg de Buteia, & aux magistrats ses collègues, pour la diobélie, 1 talent 1232 drachmes 3 oboles & une fraction (6509 liv. 5 sous, sans compter la fraction).*

Le 7.^e jour de la prytanie répondit au 10 du mois antheptérion, au 15 de notre mois de février. Ainsi, le 13 de ce dernier mois on fit une première distribution, le 15 une seconde, & les fêtes commencèrent le 16.

On distribua environ 13,233 drachmes, ce qui suppose que 40,000 personnes assistèrent aux spectacles; mais ce ne fut pas la seule dépense qu'occasionnèrent ces trois jours de fête: voici un autre article qui les concerne.

Lig. 23 & 24. ΤΕΙ ΑΥΤΕΙ ΗΜΕΡΑΙ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΦΑΛΑΝΘΟΙ ΑΛΟΠΕΚΕΘΕΝ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΣΙΤΟΝ ΗΙΠΠΟΙΣ : ΤΤΤΤ : *Le même jour (10 d'antheptérion, dans l'année Attique, 15 de notre mois de février), il a été délivré par les hellénotames à Phalanthus, du bourg d'Alopèce, & aux magistrats ses collègues, en y comprenant la nourriture des chevaux, 4 talens (21,600 liv.).*

Le mot ΣΙΤΟΝ au lieu de ΣΙΤΟΣ & l'omission du verbe auquel ce mot se rapportoit, prouvent l'inexactitude du graveur, ou la négligence du greffier qui lui avoit fourni cet article. La dépense relative aux chevaux est confirmée par

un passage de Démosthène, où il est dit que pendant les Anthestéries, outre la représentation des pièces de théâtre, on donnoit celle d'une pompe solennelle (a), c'est-à-dire, d'une procession où des hommes à cheval se faisoient remarquer par leur magnificence ou par leur adresse (b). Les 4 talens ne furent pas uniquement destinés à l'entretien des chevaux; dans les principales fêtes les objets de dépense étoient en très-grand nombre.

Continuons l'examen de ce que coûtèrent les cérémonies religieuses sous la septième prytanie.

HEKTEI KAI DEKATEI TES PRYTANeias HEL- Lig. 24 & 25,
LENOTAMIAIS PROXSENOI AΦIDNAIOI KAI SYN-
APXOCHIN: XIPΔΔΔHΦHIII: *Le seizième de la prytanie*
(19 d'antheftérion, 24 de notre mois de février), il a été
délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, &
aux magistrats ses collègues, 1534 drachmes 3 oboles (1381
livres 1 sou).

TETAPTEI KAI EIKOSTEI THS PRYTANeias Lig. 25 & 26-
HELLENOTAMIAIS EYΠOΛ... (EYΠOΛEMOI) AΦID-
NAIOI KAI SYNAPXOCHIN: PHHHH: *Le vingt-quatrième*
de la prytanie (27 d'antheftérion, 3 de notre mois
de mars), il a été délivré par les hellénotames à Eupolème, du
bourg d'Aphidna, & aux magistrats ses collègues, 5400
drachmes (4860 liv.).

EBΔOMEI KAI EIKOSTEI TES PRYTANeias Lig. 26 & 27;
HELLENOTAMIAIS KALLIAI EYONΥMEI KAI

(a) Demosth. in Mid. pag. 604. F.

(b) Xenoph. de re equest. pag. 951. Id. de mag. equit. pag. 959; &c.

ΤΕΤΑΡΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ Fig. 28 & 29.
 ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕ-
 ΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤΧΧΧΗΗΗΔΠ-
 ΗΗΙϸ : *Le 24 de la prytanie (le 4 du mois munychion, dans
 l'année Attique, 8 de notre mois d'avril), il a été délivré par
 les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathenée, & aux
 magistrats ses collègues, 3 talens 43 1 8 drachmes 1 obole & une
 fraction (20,086 liv. 7 sous, sans compter la fraction).*

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ Fig. 29 & 30.
 ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ
 ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΧΧΧΗΗΗΔΔΠΗΗΗΙΙ :
*Le 36 de la prytanie (16 du mois munychion, 20 d'avril),
 il a été délivré par les hellénotames à Thrason, du bourg de
 Buteia, & aux magistrats ses collègues, 1 talent 3329 drachmes
 3 oboles (8396 liv. 11 sous).*

La dépense totale monte à 45,254 liv. 2 sous, sans compter la fraction; elle fut en grande partie destinée à la célébration des grandes Dionysiaques de la ville, dont le premier jour tomboit au 12 du mois élaphébolion, lequel dans l'année dont il s'agit, concourut avec le second jour de la prytanie & le 17 de notre mois de mars.

Ces fêtes se distinguoient par l'affluence des étrangers, par l'éclat des processions (a), par le concours des pièces de théâtre qu'on y représentoit pendant plusieurs jours (b), & par tous les genres de spectacles offerts aux yeux d'une multitude immense. Les deux oboles distribuées au peuple ne sont pas mentionnées dans l'inscription, sans doute parce qu'on n'en faisoit pas toujours un article séparé.

(a) Demosth. in Mid. pag. 604. D.

(b) Mém. de l'Acad. des inscript. tom. XXXIX, pag. 172.

A la dépense occasionnée par les grandes Dionysiaques ; nous pouvons ajouter celle de la *théorie* que les Athéniens députèrent aux jeux Pythiques. Corfini a prouvé que ces jeux se renouveloient dans la troisième année de chaque olympiade (*a*) ; & il est très-probable qu'ils furent célébrés au commencement du mois munychion (*b*), dont le premier jour concourut dans notre époque avec le 5 d'avril.

Le dernier des payemens dont je viens de parler , tombe au trente-sixième jour de la prytanie ; cette date est remarquable. J'ai dit que quatre des tribus présidoient pendant trente-six jours , & les six autres pendant trente-cinq. Or , suivant Suidas (*c*) & le Lexique manuscrit de Photius (*d*) , c'étoient les quatre premières qui exerçoient leur ministère pendant trente-six jours ; & c'est d'après ces autorités que Sigonius , Samuel Petit , Dodwell , Corfini (*e*) , Potter & d'autres encore , ont attribué le même nombre de jours aux quatre premières prytanies. Mais soit erreur dans les deux Lexiques , soit changement survenu dans l'usage , il est certain , par notre inscription , que vers la fin de la guerre du Péloponèse , les quatre dernières prytanies présidoient pendant trente-six jours. Nous venons de le voir pour la huitième ; nous aurons la même indication pour la neuvième & la dixième : si la septième ne nous l'a pas offerte , c'est que ce jour-là il n'y eut pas de payement à faire.

(*a*) Corfin. dissert. Agonist. 11. pag. 38.

(*b*) Id. *ibid.* 45 & 46.

(*c*) Suid. in Πυρ.

(*d*) Ap. Dodw. dissert. 1, §. 9, pag. 15.

(*e*) Sigon. de rep. Athen. lib. II, cap. 3. Pet. leg. Att. pag. 189.
Dodw. *ibid.* Corfin. fast. Att. tom. I, pag. 103.

Neuvième prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣ ΕΝΑΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ- Lign. 30, 31
& 32.
 ΣΕΣ ΔΟΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : ΗΕΛΛΕΝΟ-
 ΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ
 ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΧΧΗϞΔΔΔΠΗΗΙ : *Sous la présidence
 de la tribu Erechthéide , neuvième prytanie , le douzième jour
 de la prytanie (le 28 de munychion , 2 de mai de l'an
 409 avant J. C.) , il a été délivré par les hellénotames à
 Proxène , du bourg d'Aphidna , & aux magistrats ses collègues ,
 2188 drachmes 1 obole (de notre monnoie , la somme
 de 1969 livres 7 sous).*

Il manque à la fin de la 31.^e ligne une ou deux lettres
 numérales , dont nous ne pouvons joindre la valeur à celle
 de la somme clairement exprimée.

ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : ΗΕΛ- Lig. 32 & 33.
 ΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΑΘΕΝΑΙΕΙ
 ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤΤϞΗΗϞΔΔΔΔΗΗΙΙ :
*Le 23 de la prytanie (le 10 du mois thargélion , dans l'année
 Attique , 13 de notre mois de mai) , il a été délivré par les
 hellénotames à Denys , du bourg de Cydathénée , & aux magis-
 trats ses collègues , 4 talens 793 drachmes 3 oboles (de notre
 monnoie 22,314 livres 3 sous).*

Le marbre étant écorné de chaque côté vers les dernières
 lignes de l'inscription , j'ai dû ajouter au commencement
 de la 33.^e ligne une lettre numérale , & je ne pouvois
 supposer qu'un T.

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : Lig. 33 & 34.
 ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ

ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΧΧΧΓΓΗΗΗΠΠΙΙϰ : *Le 36 de la prytanie (le 23 de thargélion , 26 du mois de mai) , il a été délivré par les hellénotames à Thrason , du bourg de Buteia , & aux magistrats ses collègues , 2 talens 3850 drachmes 2 oboles & une fraction (de notre monnaie 14,265 livres 6 sous , sans compter la fraction).*

Ces trois articles , en partie altérés sur le marbre , donnent au moins la somme de 38,548 liv. 16 sous. Cette somme est relative à des fêtes , puisqu'elle fut remise par les hellénotames aux magistrats chargés du théorique.

Parmi celles qui revenoient tous les ans sous cette prytanie , on doit sur-tout distinguer les Thargélies en l'honneur d'Apollon & de Diane : elles concouroient toujours avec le 6 & le 7 du mois thargélion ; & dans l'année dont il s'agit , elles furent célébrées le 9 & le 10 de notre mois de mai. Des cérémonies établies pour purifier la ville (a) , une pompe solennelle , des combats de différentes espèces , des prix destinés aux vainqueurs (b) caractérisent suffisamment une solennité publique & accompagnée de spectacles.

Je passe à la suite des dépenses faites sous la neuvième prytanie. Ici l'inscription est dégradée , non-seulement de chaque côté , mais dans le milieu même du texte. Un éclat de marbre , enlevé par un coup de pioche , ou par quelque autre accident , laisse dans les sept dernières lignes une lacune qui a fait disparaître plusieurs mots , dont les uns sont faciles à suppléer , dont les autres ne doivent pas nous arrêter , puisqu'ils n'exprimoient que des noms propres. Dans

(a) Harpocr. in *Θαρη.* Diog. Laert. lib. II , cap. 44.

(b) Lyf. Apol. pag. 374. Antiph. orat. 16. pag. 142 , lin. 30 , edit. Steph. Demosth. in Mid. pag. 604. F. Meurf. Græc. fer.

la gravure jointe à ce mémoire, toutes les lettres depuis la première ligne jusqu'à la dernière, ont été placées exactement les unes sous les autres, de manière qu'on pourra juger du nombre des lettres qui manquent à chaque ligne, & qu'il ne sera pas nécessaire de les indiquer par le même nombre de points.

ΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΤΑ Lig. 34 & 35.
ΕΧ ΣΑΜΟ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΣΑ..... ΜΑΧ...

.....ΥΣ ΣΡΑΤΕΓΟΙΣ : Je crois qu'il faut lire *ανομολογεσατο*, que les trois lettres *μαχ.....* faisoient partie d'un nom qui se terminoit en *μαχος*, comme *ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ*, ou quelque nom semblable; enfin, que les deux lettres *ΥΣ* qu'on voit au commencement de la trente-cinquième ligne, terminoient le mot *φλυέvs*. Je traduis en conséquence;

*Le 36 de la prytanie (23 de thargélion, 26 de mai),
..... du bourg de Phlya, s'est concerté avec les stratèges,
au sujet de l'argent de Samos.*

ΕΣ ΣΑΜΟΙ ΔΕΧΣΙΚΡΑΤΕΙ ΑΓΙΛΙΕΙ : ΔΔΤΧ : Ligne 35.
Je pense qu'il faut lire *εvs Σαμο, Αγιλιει*, & traduire : *De l'argent de Samos, on a remis à Dexicrate, du bourg d'Ægilia, 21 talens 1000 drachmes (114,300 liv.)*.

ΠΑΣΙΦΟΝΤΙ ΦΡΕΑΡΡΙΟΙ : ΠΤ : à *Pasiphonte, du bourg des Phréarriens, 6 talens (30,400 liv.)*.

ΑΡΙΣΤΟΚΡΑ..... Ι : Π : à *Aristocrate,
5 talens (27,000 liv.)*.

Ε..... (forte *ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ*) ΕΥΟΝΥΜΕΙ : Lig. 35 & 36.
ΠΧΧΧΠΗΗΗΠΔΔΔΔΠΠ : à..... du bourg d'Euo-
nyme, 5 talens 3896 drachmes (30,506 liv. 8 sous).

H

Lig. 36. ΝΙΚΕΡΑΤΟΙ ΚΥΔΑΝΤΙΔΕΙ ΤΡΙΕΡΑΡΧΟΙ : XXX :
à Nicérate , du bourg des Cydantides , triérarque , 3 000
drachmes (2700 liv.).

ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΙ ΑΝΑ..... ΡΑΡ..... à Aris-
tophane , du bourg d'Anaphlystus ou d'Anagyronte , triérarque.....
Les lettres numérales ont disparu ; elles devoient donner
3000 drachmes comme l'article précédent. Je ne les pas-
serai pas en compte.

Les six derniers articles , dans l'état actuel de l'inscription,
donnent plus de 38 talens 1896 drachmes ; de notre monnaie
206,906 livres 8 sous. Quelques mois auparavant , sous la
sixième prytanie , on avoit déjà employé de l'argent de Samos
pour 57 talens 1000 drachmes. Total , 95 talens 2896
drachmes ; de notre monnaie 515,606 liv. 8 sous.

Voyons maintenant d'où pouvoit provenir une somme
si considérable. Aristide avoit fixé les contributions des alliés
d'Athènes à 460 talens (a) (*) ; on les vit ensuite augmen-
ter ou baisser suivant les circonstances heureuses ou mal-
heureuses dans lesquelles se trouvèrent les Athéniens. Quand
la guerre du Péloponèse commença , elles montoient à en-
viron 600 talens (b) (**), & quelques années après elles
s'élevèrent à 12 ou 13 cents (c) (***) ; quelle qu'en ait
été la répartition , on ne sauroit supposer que l'île de Samos
eût jamais été taxée à 96 talens , & cette supposition seroit
encore moins admissible pour le temps dont il s'agit , si l'on

(a) Plut. in Arist. tom. I , pag. 333. E.

(*) 2,484,000 livres.

(b) Thucyd. lib. II, cap. 13.

(**) 3,240,000 livres.

(c) Andocid. de Pac. pag. 24, lin. 29. Plut. *ibid.*

(***) 6,480,000 liv. ou 7,020,000 livres.

confidère qu'après la défaite des Athéniens en Sicile, survenue vers l'automne de l'an 413 avant J. C., c'est-à-dire, trois ans avant l'époque de notre inscription, ils se virent abandonnés de la plupart de leurs alliés, & que pour prévenir la défection des habitans de Samos, ils furent obligés de leur accorder l'autonomie (a).

En soutenant que la taxe annuelle des Samiens ne pouvoit pas s'élever à la somme de 96 talens, je conviens en même temps qu'ils l'avoient payée, mais qu'elle s'étoit accumulée & conservée pendant plusieurs années dans la caisse de l'extraordinaire ou des hellénotames. Au commencement de la guerre du Péloponèse, Périclès déclara que des impositions apportées successivement par les alliés (b), il restoit dans le trésor 6000 talens (*). Bientôt après, il fut ordonné par un décret du peuple, qu'on en mettroit en réserve 1000, auxquels on ne toucheroit qu'à la dernière extrémité (c); deux ans avant l'époque de notre inscription (d), les besoins pressans de l'état forcèrent la république de recourir à ces 1000 talens, dont une partie avoit sans doute été fournie autrefois par ceux de Samos, une partie par ceux d'Érétrie, &c. Il fut réglé en conséquence qu'on n'en prélèveroit rien sans l'aveu des hellénotames & des stratèges, parce que les premiers devoient délivrer la somme dont ils étoient les gardiens, & les seconds en diriger l'emploi suivant les intentions du peuple.

(a) Thucyd. lib. VIII, cap. 21.

(b) Thucyd. lib. II, cap. 13.

(*) 32,400,000 livres.

(c) Id. *ibid.* pag. 24.

(d) Thucyd. lib. VIII, cap. 15. Dodw. Annal. Thucyd. pag. 216.

Comme les 38 talens 1896 drachmes ; portés dans l'article qui a donné lieu à cette discussion , au lieu de passer entre les mains des magistrats du *Théorique* , c'est-à-dire , des magistrats chargés de fournir à la célébration des fêtes , furent remis à six officiers , parmi lesquels il s'en trouve deux qui sont qualifiés du titre de *triéarque* , je présume que cet argent fut employé à une expédition militaire , & cette présomption devient presque une certitude , lorsqu'on fait attention à ce récit de Diodore de Sicile (a).

La flotte des Athéniens sous les ordres de Thrasybule ; d'Alcibiade & de Thérémène , défit près de Cysique celle du Péloponèse , commandée par Mindare , qui périt dans le combat. A cette nouvelle , Athènes exprima les transports de sa joie par des fêtes & des sacrifices. Elle se hâta d'enrôler mille fantassins & cent cavaliers , & d'équiper en même temps trente galères pour les joindre à celles d'Alcibiade , à qui l'on devoit sur-tout cette victoire. Diodore a fixé l'année de cet événement ; c'est le dernier de ceux qu'il place sous l'archontat de Glaucippe ; il en fixe même le temps précis ; c'étoit , dit-il , à la fin de l'hiver (b) , & par conséquent , au printemps de l'année 409 avant J. C. Or la dépense énoncée dans l'article de l'inscription nous offre les mêmes rapports. Elle tombe dans les derniers mois de l'archontat de Glaucippe , & sous la neuvième prytanie , laquelle fut en exercice , depuis le 17 de munychion jusqu'au 23 de thargélion inclusivement , depuis le 21 d'avril jusqu'au 26 de mai de l'an 409 avant J. C. inclusivement.

(a) Diod. lib. XIII, pag. 175 & 177.

(b) Diod. *ibid*, pag. 175, lin. 3.

La dépense connue de cette prytanie monte à la somme de 245,455 liv. 4 sous, dont 38,548 liv. 16 sous furent employées aux fêtes.

Dixième & dernière prytanie.

Quoique les dernières lignes de l'inscription soient plus dégradées que les précédentes, nous pourrions juger d'après ce qui en reste, des sommes qu'on avoit dépensées.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΑΝΔΙΟΝΙΔΟΣ ΔΕΚΑΤΕΣ ΠΡΥΤΑ- Lig. 37 & 38.
 ΝΕΥΟΣΕΣ : ΕΝΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΕΛΛΕ-
 ΝΟ..... ΠΡΟ..... ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ :
 ϜΗΗΗΗΔΔΔΔΗΗΙΙΙΙ : A en juger par l'espace qu'ont
 laissé les lettres détruites, il paroît qu'on doit traduire de
 cette manière : *Sous la présidence de la tribu Pandionide ,
 dixième prytanie , le 11 de la prytanie (4 du mois scirop-
 horion, dans l'année Attique, 6 de notre mois de juin
 de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré par les helléno-
 tames à..... 5 talens 442 drachmes 5 oboles (de
 notre monnaie 27,398 liv. 11 sous). Il faut lire à Proxène ,
 du bourg d'Aphidna , & aux magistrats ses collègues.*

ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛ- Lig. 38 & 39.
 ΛΕΝ..... ΣΙΝ : ΤΤϜϜΔΔΔΔΙΙΙ : *Le 23 de la
 prytanie (16 du mois scirophorion, 18 de notre mois de
 juin), il a été délivré par les hellénorames à..... &
 aux magistrats ses collègues, 2 talens 590 drachmes 3 oboles
 (de notre monnaie 15,381 liv. 9 sous).*

ΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛ Lig. 39 & 40.
 ΟΣΙΝ : ϜΧΧΧΧΙϜΗϜΠΗΗΙΙΙ ; *Le 36 de*

la prytanie (le 29 de sciophorion ; 1.^{er} du mois de juillet de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré par les hellénotames à & aux magistrats ses collègues , 5 talens 4656 drachmes 4 oboles (de notre monnaie 31,191 liv.).

La dixième prytanie fut en exercice depuis le 24 de thargélon jusqu'au 29 de sciophorion inclusivement , depuis le 27 du mois de mai , jusqu'au 1.^{er} de juillet inclusivement de l'an 409 avant J. C. On y dépensa 73,971 livres , & cette somme fut employée aux frais du culte ; puisqu'elle fut délivrée par les hellénotames aux officiers chargés de distribuer l'argent nommé *théorique*. Nous avons peu de détails sur les fêtes célébrées dans cet intervalle de temps. Il suffira de citer les *Plyntéries* , où l'on voyoit une procession solennelle (*a*) ; les *Arrhéphories* , où nous savons que des particuliers augmentoient l'éclat des cérémonies par des contributions particulières (*b*) ; les *Buphonies* , qu'Eustathe qualifie de grande fête parmi les Athéniens (*c*).

Cette espèce de compte rendu se terminoit par une formule que nous retrouvons sur des inscriptions semblables (*d*) , mais dont il ne reste que ces trois mots : ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΑΡΓΟΥΡΙΟ ΣΥΜΠΛΑΝ *total de l'argent* Après le dernier de ces mots , on voit un *omicron* qui sans doute étoit suivi de quelques autres lettres ; il l'étoit aussi du total de la somme exprimée en lettres numériques. Ce total a disparu , mais on peut , à peu de choses près , le remplacer

(*a*) Meurs. Græc. fer. Corfin. tom. II, pag. 364.

(*b*) Lys. Δωροδ. pag. 375.

(*c*) Eustath. in Iliad. H. tom. II, pag. 691, lin. 63.

(*d*) Chandl. Inscript. pars II, pag. 40. Marm. Sandwic.

par l'addition des sommes partielles qui sont presque toutes parfaitement conservées : elles montent à 969,995 livres 5 sous, & nous pouvons les porter à un million, puisque les lettres numérales sont détruites dans quelques articles, & paroissent susceptibles d'augmentation dans quelques autres.

De la somme totale, il faut prélever pour des expéditions militaires ou d'autres objets relatifs à la guerre, 551,372 livres 11 sous. Il restera pour la célébration des fêtes ; 418,622 livres 14 sous.

La modicité de ces deux sommes prouve clairement que l'inscription ne contient pas l'état de toutes les dépenses ordonnées par la république sous l'archontat de Glaucippe ; & qu'il n'y est question que de l'argent fourni par les hellénotames ou trésoriers de l'extraordinaire. La première somme presque entièrement tirée des anciennes contributions d'Érétrie & de Samos, n'auroit pas suffi aux frais de la guerre ; ce fut, suivant les apparences, un supplément auquel on fut obligé de recourir, ainsi que je l'ai insinué sous la 9.^e prytanie.

La seconde somme est relative aux fêtes ; on commençoit déjà à les célébrer avec une certaine magnificence. Quelques années auparavant, on avoit tâché d'y attirer la multitude par ~~des distributions en argent (a) ; quelques années après ;~~ on tripla la dépense annuelle des sacrifices publics, fixée par Solon à trois talens (b). Bientôt on vit se multiplier les solennités, ainsi que les cérémonies pompeuses dont elles

(a) Ulpian. in Olynth. 1, pag. 13. F.

(b) Lyfias in Nicom. p. 479, edit. Tayl. conject. Markl. *ibid.* p. 599.

étoient accompagnées. Outre le droit de préférence accordé à chaque citoyen, on donnoit quelquefois des secours aux plus pauvres, pour les mettre en état d'offrir des victimes (a); & les Athéniens prirent pour les spectacles cette passion violente qui donna tant de crédit à leurs orateurs, attentifs à la favoriser (b), & qui, en conséquence, produisit des scènes si extravagantes. Ce fut alors, en effet, que malgré les besoins pressans de l'état, malgré l'épuisement des finances, malgré les murmures des gens sensés, un décret foudroyant (c) prononça la peine de mort contre quiconque proposeroit de restituer à la caisse militaire, les sommes qu'on en détournoit tous les ans pour les cérémonies religieuses (d). Ce fut alors aussi que Platon, effrayé de l'influence qu'avoit prise sur les assemblées de la nation, une populace qui ne mettoit pas plus de bornes à ses caprices qu'à son autorité, écrivit ces mémorables paroles : « Lorsque le » peuple infatiable de la liberté, a sans cesse ce mot à la » bouche, il s'élève des échansons qui la lui versent à pleine » coupe, & sans mélange (e) ». Les Athéniens prirent des mains de leurs orateurs cette coupe fatale, & la burent jusqu'à la dernière goutte. Jamais ivresse plus profonde, jamais réveil plus funeste. Quelques années après, vaincus à Chéronée, ils furent asservis à la Macédoine.

Je dois maintenant répondre à deux difficultés : 1.° je suppose que les hellénotames ou trésoriers de l'extraordinaire

(a) Demosth. de cor. pag. 492. E. Harpocr. in *Θρωρ.*

(b) Demad. ap. Plut. in Platon. quest. tom. II, pag. 1011. B.

(c) Ulpian. in Olynth. 1. pag. 14. A.

(d) Demosth. Olynth. 3. pag. 36. D.

(e) Plat. de Rep. lib. II, tom. II, pag. 562. C.

employoient

employoient les contributions des alliés d'Athènes aux dépenses qu'occasionnoient les fêtes ; cependant Harpocracion dit formellement que ces dépenses étoient assignées sur la caisse de l'ordinaire des guerres , caisse où l'on versoit les impositions prélevées dans l'Attique même (*a*). Je réponds qu'Harpocracion & les auteurs qui semblent confirmer son témoignage (*b*) , parlent d'une époque postérieure à celle de notre inscription , & qu'en différens temps on a pu changer l'ordre des assignations.

2.° La dépense totale des fêtes ne monte dans notre inscription qu'à 418,622 liv. 14 sous : cette somme semble n'avoir aucune proportion avec ce qu'il en devoit coûter tous les ans pour les sacrifices offerts au nom de la république ; pour les pompes ou processions solennelles ; pour la représentation des pièces de théâtre ; pour les combats du Gymnase , renouvelés dans plusieurs fêtes ; pour les chœurs des musiciens & des danseurs ; pour les prix destinés aux vainqueurs ; pour les distributions en argent & en vivres accordées au peuple ; pour le transport & l'entretien des *théories* ou députations qu'Athènes envoyoit , soit aux grandes solennités de la Grèce , soit aux fêtes particulières de quelques villes alliées. Nous voyons par le marbre de Sandwich , que la *théorie* qui se rendoit à Délos , coûtoit près de 5 talens (*c*) , c'est-à-dire , près de 27,000 liv. ; nous voyons par Démosthène , que ~~les fêtes de Minerve & de Bacchus~~ coûtoient plus que l'équipement d'une flotte (*d*) ; & par Plutarque , que

(*a*) Harpocr. in *Θεωρ.*

(*b*) Demosth. Olynth. 3 , pag. 36. D.

(*c*) Tayl. marm. Sand.

(*d*) Demosth. in Philip. 1 , pag. 52. B.

les Athéniens dépensèrent plus dans leurs spectacles que dans leurs guerres contre les Barbares (*a*). Je réponds qu'il faut distinguer, dans les solennités publiques, deux espèces de dépenses; celle du trésor public & celle des particuliers. La première qui consistoit sur-tout en distributions d'argent, ne faisoit pas un grand objet; Démosthène en convient (*b*), & notre inscription le prouve. La seconde qui contribuoit le plus à l'éclat des fêtes, pesoit sur les citoyens. Parmi ceux qui jouissoient d'une espèce d'aisance, environ soixante (*c*) devoient donner des repas à ceux de leur tribu, procurer des courses de chevaux, introduire sur la scène & dans les processions des combats d'athlètes ou des chœurs soit de jeunes garçons, soit de jeunes filles qui aspiraient au prix de la musique ou de la danse; il falloit souvent veiller à l'entretien des acteurs, payer des maîtres qui les exerçoient, & leur fournir de riches habits (*d*).

Chaque fête offroit plusieurs genres de spectacles, & chaque spectacle, différens concours au nom des différentes tribus. De-là résultoit pour certains particuliers, un impôt toujours renaissant, toujours exigé par la volonté impérieuse du peuple. Un exemple frappant montrera par quels sacrifices on se faisoit pardonner sa fortune. Lysias parle d'un Athénien qui, sous l'archontat de Théopompe, prédécesseur de ce Glaucippe dont le nom paroît à la tête de notre inscription, dépensa en qualité de chorège des tragédies, aux fêtes de Bacchus, 30 mines, c'est-à-dire, 2700 livres;

(*a*) Plat. de glor. Athen. tom. II, pag. 348 & 349.

(*b*) Demosth. de Rep. ord. pag. 123. B.

(*c*) Id. in Lept. pag. 544. B.

(*d*) Antiph. Περὶ τοῦ Χφ. pag. 142. Demosth. in Mid. pag. 605.

trois mois après, aux fêtes Thargéliennes, pour un chœur d'hommes, 2000 drachmes ou 1800 livres; trois mois après, sous l'archontat de Glaucippe, aux grandes Panathénées, pour une troupe de danseurs qui exécutèrent la pyrrhique, 800 drachmes, ou 720 livres; sept mois après en qualité de chorège aux Dionysiaques, 5000 drachmes ou 4500 livres. Total dans l'espace d'environ un an, 9720 livres (a).

L'Athénien qui consacroit ainsi une partie de son revenu à la représentation des spectacles, n'en étoit pas moins obligé de contribuer aux armemens des vaisseaux (b); mais il est visible qu'on exigeoit moins de lui que d'un autre, & dans ce sens, toute dépense pour les fêtes étoit une surcharge pour l'État.

En m'occupant de cette analyse, j'ai évité de traiter plusieurs questions incidentes que le sujet amenoit naturellement, mais qui m'auroient écarté de mon but. Maintenant, pour donner une idée plus précise de l'inscription, je vais en réunir les divers articles sous un même point de vue débarrassés de toute espèce de discussion, & traduits conformément à l'explication que j'en ai donnée.

(a) *Lyf. mun. accept. defens. pag. 374.*

(b) *Demosth. in Leptin. pag. 545. B.*

TRADUCTION DE TOUTE L'INSCRIPTION.

Lig. 1, 2 & 3. Voici ce que les Athéniens ont dépensé sous l'archonte Glaucippe & pendant le sénat où Cléogène, du bourg de Halæ, fut greffier de la première prytanie. Les gardes du trésor sacré de Minerve, savoir : Callistrate, du bourg de Marathon, & ses associés, ont, d'après un décret du peuple, livré une partie des revenus de la Déesse.

Sous la première prytanie.

Depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C., jusqu'au 17 d'août inclusivement de la même année.

Lig. 3, 4 & 5. Sous la présidence de la tribu Aiantide, première prytanie ; il a été délivré par les hellénotames (c'est-à-dire, par les trésoriers de l'extraordinaire), à Callimaque, du bourg de Hagnonte, & à Phrastélide, du bourg d'Icarie, 3 talens 3237 drachmes (19,113 livres 6 sous de notre monnaie), tirés du trésor de Minerve-Poliade. De plus, on a fourni du trésor de Minerve-Victoire Dans la dépense est comprise la nourriture des chevaux.

Dépense connue de la prytanie, 19,113 livres 6 sous.

Sous la seconde prytanie.

Depuis le 18 d'août jusqu'au 21 de septembre inclusivement.

Lignes 5 & 6. Sous la présidence de la tribu Egéide, seconde prytanie ; il a été délivré pour les grandes Panathénées, aux athlètes, savoir ; à Philon, du bourg de Cydathénée, & aux magistrats ses collègues, la somme de 5 talens 1000 drachmes (27,900 livres), tirée du trésor de Minerve-Poliade.

Plus, aux magistrats annuels chargés d'assister aux sacrifices, Lignes 6 & 7. savoir; à Diyllus, du bourg d'Erchia, & à ses collègues, pour l'hécatombe 5114 drachmes (4602 livres 12 sous).

Dépense totale de la prytanie, 32,502 livres 12 sous.

Sous la troisième prytanie.

Depuis le 22 de septembre jusqu'au 26 d'octobre inclusivement.

Sous la présidence de la tribu *Ænéide*, troisième prytanie, Lignes 7 & 8. il a été délivré par les hellénotames, à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5420 drachmes (15,678 liv.).

Autre livraison par les mêmes hellénotames, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5400 drachmes (15,660 livres). Ligne 9.

Autre livraison pour Pylos, faite par les mêmes hellénotames à Hermon, commandant, 6 talens (32,400 liv.). Lig. 9 & 10.

Autre livraison, par les mêmes hellénotames, pour la distribution des deux oboles, 2 talens (10,800 livres). Ligne 10.

Dépense totale de la prytanie, 74,538 livres.

Sous la quatrième prytanie.

Depuis le ~~27 d'octobre~~ jusqu'au 30 de novembre inclusivement.

Sous la présidence de la tribu *Acamantide*, quatrième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, 3 talens (16,200 livres). Lignes 10, 11 & 12.

Ligne 12. *Autre livraison faite par les mêmes hellénotames, pour la distribution des deux oboles, 8 talens 1355 drachmes (44,419 livres 10 sous).*

Dépense totale de la prytanie, 60,619 livres 10 sous.

Sous la cinquième prytanie.

Depuis le 1.^{er} de décembre de l'année 410 avant J. C., jusqu'au 4 de janvier de l'année 409 inclusivement.

Lig. 13 & 14. *Sous la présidence de la tribu Cécropide, cinquième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, pour la distribution des 2 oboles, 4 talens 2200 drachmes (23,580).*

Sous la sixième prytanie.

Depuis le 5 de janvier de l'année 409 avant J. C., jusqu'au 8 de février inclusivement.

Lig. 14 & 15. *Sous la présidence de la tribu Léontide, sixième prytanie, le 3.^e jour de la prytanie (7 de janvier), il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magistrats ses collègues, 1284 drachmes (1155 liv. 12 sous).*

Lig. 15 & 16. *Le 9 de la prytanie (13 de janvier), il a été délivré par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, & aux magistrats ses collègues, 3 talens 1083 drachmes 2 oboles (17,175 livres).*

Lig. 16, 17 & 18. *Le 11 de la prytanie (15 de janvier), il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magistrats ses collègues, 3740 drachmes 1 obole (3366 liv. 3 sous), convention faite avec Euclide, stratège*

d'Érétrie, ou bien ; convention faite entre les stratèges & Euclide, au sujet de l'argent d'Érétrie.

Le 13 de la prytanie (17 de janvier), il a été délivré Lig. 18 & 19.
par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magistrats ses collègues, 4906 drachmes (4415 liv. 8 s.).

Le 28 de la prytanie (1.^{er} de février), il a été délivré Ligne 19,
par les hellénotames à Spoudidès, du bourg de Phlya, & aux magistrats ses collègues, 2 talens 2100 drachmes (12,690 liv.).

Le 30 de la prytanie (3 de février), l'emploi des sommes Lig. 20 & 21.
provenues de Samos, a été réglé. Les hellénotames ont délivré à Anætius, du bourg de Sphettos, & au parèdre (assesseur) Polyaratus, du bourg de Cholargos, 57 talens 1000 drachmes (308,700 liv.).

Dépense totale de la prytanie, 347,502 liv. 3 sous.

Sous la septième prytanie.

Depuis le 9 de février de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 15 de mars inclusivement.

Sous la présidence de la tribu Antioclide, septième prytanie, Lig. 21 & 22.
le 5 de la prytanie (13 de février), il a été délivré à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magistrats ses collègues, pour la distribution des 2 oboles, 1 talent (5400 livres).

Le 7 de la prytanie (15 de février), il a été délivré Lig. 22 & 23.
par les hellénotames à Thrafon, du bourg de Buteïa, & aux magistrats ses collègues, pour la distribution des 2 oboles, 1 talent 1232 drachmes 3 oboles (6509 livres 5 sous).

- Lig. 23 & 24. *Le même jour (15 de février), délivré par les hellénotames à Phalanthus, du bourg d'Alopèce, & aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, 4 talens (21,600 liv.).*
- Lig. 24 & 25. *Le 16 de la prytanie (24 de février), délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magistrats ses collègues, 1534 drachmes 3 oboles (1381 liv. 1 sou).*
- Lig. 25 & 26. *Le 24 de la prytanie (3 de mars), délivré par les hellénotames à Eupolème, du bourg d'Aphidna, & aux magistrats ses collègues, 5400 drachmes (4860 liv.).*
- Lig. 26 & 27. *Le 27 de la prytanie (6 de mars), délivré par les hellénotames à Callias, du bourg d'Euonyme, & aux magistrats ses collègues, 1 talent 2565 drachmes 4 oboles (7709 livres 2 sous).*

Dépense totale de la prytanie, 47,459 livres 8 sous.

Sous la huitième prytanie.

Depuis le 16 de mars de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 20 d'avril inclusivement.

- Lig. 27 & 28. *Sous la présidence de la tribu Hippothoontide, huitième prytanie, le 12 de la prytanie (27 de mars), il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magistrats ses collègues, 3 talens 634 drachmes 4 oboles (16,771 liv. 4 sous).*
- Lig. 28 & 29. *Le 24 de la prytanie (8 d'avril), il a été délivré par les hellénotames à Denys; du bourg de Cydathénée, & aux magistrats*

magistrats ses collègues, 3 talens 4318 drachmes 1 obole
(20,086 liv. 7 sous).

Le 36 de la prytanie (20 d'avril), il a été délivré par Lig. 29 & 30.
les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, & aux
magistrats ses collègues, 1 talent 3329 drachmes 3 oboles
(8396 liv. 11 sous).

Dépense totale de la prytanie 45,254 livres 2 sous.

Sous la neuvième prytanie.

Depuis le 21 d'avril de l'an 409 avant J. C., jusqu'au
26 de mai inclusivement,

Sous la présidence de la tribu Érechthéide, neuvième prytanie, Lignes 30, 31
& 32.
le 12 de la prytanie (2 de mai), il a été délivré par les
hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magis-
trats ses collègues, 2188 drachmes 1 obole (1969 liv. 7 sous).

Le 23 de la prytanie (13 de mai), il a été délivré par Lig. 32 & 33.
les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux
magistrats ses collègues, 4 talens 793 drachmes 3 oboles
(22,314 liv. 3 sous).

Le 36 de la prytanie (26 de mai), il a été délivré par Lig. 33 & 34.
les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, & aux
magistrats ses collègues, 2 talens 3850 drachmes 2 oboles
(14,265 liv. 6 sous).

Le même jour, Callimaque ou Protomaque, ou &c. du bourg Lig. 34 & 35.
de Phlya, s'est concerté avec les stratèges au sujet de l'argent de
Samos; de cet argent il a été délivré à Dexicrate, du bourg
d'Ægilia, 21 talens 1000 drachmes (114,300 liv.).

- Ligne 35. *A Paspfonte, dn bourg des Phréarrhiens, 6 talens (32,400 livres).*
- Ibidem. *A Aristocrate 5 talens (27,000 liv.).*
- Lig. 35 & 36. *A E. du bourg d'Euonyme, 5 talens 3896 drachmes (30,506 liv. 8 sous).*
- Ligne 36. *A Nicérate, du bourg des Cydantides, triérarque, 3000 drachmes (2700 livres).*
- Ibidem. *A Aristophane, du bourg d'Anaphlyste ou d'Anagyronte, triérarque*
 Dépense connue de la prytanie, 245,455 livres 4 sous.
- Sous la dixième prytanie.*
- Depuis le 27 de mai de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 1.^{er} de juillet inclusivement.
- Lig. 37 & 38. *Sous la présidence de la tribu Pandionide, dixième prytanie, le 11 de la prytanie (6 de juin), il a été délivré par les hellénotames à Proxène & aux magistrats ses collègues, 5 talens 442 drachmes 5 oboles (27,398 liv. 11 sous).*
- Lig. 38 & 39. *Le 23 de la prytanie (18 de juin), il a été délivré par les hellénotames à & aux magistrats ses collègues, 2 talens 5090 drachmes 3 oboles (15,381 liv. 9 sous).*
- Lig. 39 & 40. *Le 36 de la prytanie (1.^{er} de juillet), il a été délivré par les hellénotames à & aux magistrats ses collègues, 5 talens 4656 drachmes 4 oboles (31,191 liv.).*
 Dépense totale de la prytanie, 73,971 livres.
- Total des sommes employées (969,995 liv. 5 sous).*

 NOTE PREMIÈRE

POUR LA PAGE 3.

Sur la forme de quelques-unes des lettres tracées dans l'Inscription.

DES savans très-éclairés, en s'occupant de la paléographie Grecque, ont placé sur la même ligne toutes les formes que chaque lettre a reçues sur divers monumens; mais comme on n'a pas distingué celles qui furent en usage dans tel pays, ou qui caractérisent tel siècle, on n'obtient souvent, dans l'application qu'on en fait, que des résultats incertains. Le marbre de Choiseul, joint aux inscriptions découvertes en ces derniers temps dans les ruines d'Athènes, par M. Chandler, facilitent les moyens de discerner, à la première inspection, l'âge des monumens de cette ville, antérieurs à l'an 400 avant J. C.

Parmi les lettres dont la forme a varié, il en est deux qui doivent d'abord fixer notre attention; l'*heta* & l'*omega*. Tous les critiques conviennent qu'elles ne faisoient pas partie du premier alphabet; mais il reste quelque incertitude sur le temps où les Athéniens les adoptèrent. Rapprochons pour un moment les traditions & les monumens des anciens. Suivant Pline, Victorinus, & d'autres encore (*a*), c'est à Simonide que l'on doit les lettres Ζ, Η, Ξ, Ω; peut-être ne faut-il pas ajouter plus de foi à l'addition faite par Simonide, qu'à celle des quatre autres lettres dont on attribuoit l'invention à Palamède. Il est certain néanmoins que, peu d'années après la mort de Simonide, l'alphabet des Athéniens comprenoit les deux voyelles longues.

Dans le prologue d'une pièce, qui avoit pour titre: *La Tragédie des Lettres*, (*b*) le poëte Callias introduisoit un chœur de femmes

(*a*) Plin. lib. VII; cap. 56, tom. I, pag. 412. Victor. art. gramm. lib. I, pag. 2468.

(*b*) Athen. Deipnos. lib. X, cap. 15, pag. 448; cap. 20, pag. 453. Casaub. ibid. tom. II, pag. 481. Bouhier, dissert. de prisc. Græc. litt. ad calc. Palæogr. Montfauc. pag. 573.

qui épeloit les lettres & en formoit des syllabes , comme font les enfans qui apprennent à lire. Elles chantoient : *Beta, alpha, Ba; Beta, é, Bé; Beta, η, Bè; Beta, ïota, Bi; Beta, ο. Bo; Beta, υ, Bu; Beta, ω. Bo*; ensuite, une femme apprend à ses écolières le nom de chaque voyelle , & la manière de la prononcer. La première s'appelle *alpha*; la seconde, *ci*; la troisième, *heta*; la quatrième, *ïota*; la cinquième, *ou* (c'est celle que nous appelons *omicron*); la sixième est *υ*; la septième *ω*. Callias en un autre endroit , décrit la forme de cette dernière voyelle : c'est un cercle , dit-il , qui a deux pieds très-courts.

Ἐπιτα κύκλος πόδας ἔχων βραχύς δύο. (a).

Suivant le témoignage de Cléarque , disciple d'Aristote , Euripide dans sa Médée , & Sophocle dans son Œdipe roi , avoient emprunté beaucoup de choses de l'ouvrage de Callias , soit pour la mélodie , soit pour la coupe des vers , & pour la disposition de leurs plans (b). La Médée d'Euripide fut présentée au concours , vers la quatre-vingt-septième olympiade (c) qui répond à l'an 432 avant J. C. Ce fut donc quelques années avant la guerre du Péloponèse que Callias donna sa tragédie des lettres. Le temps où il floriffoit est déterminé par un autre synchronisme. Il est dit qu'il parut peu de temps avant Strattis (d) , autre poète de l'ancienne comédie , qui fit une pièce contre ce Cynésias que l'orateur Lyfias couvrit d'opprobres , & Aristophane de ridicules (e). Strattis étant contemporain de ces deux auteurs , a dû fleurir vers la fin du V.^e siècle avant J. C. , & par conséquent , Callias sera placé vers le milieu du même siècle.

Un fragment d'Euripide prouve clairement que du temps de ce poète , l'*heta* majuscule étoit connu des Athéniens ; dans sa pièce de Thésée , un berger qui ne savoit pas lire décrivait ainsi le nom de ce prince : La première est un cercle ayant un point au milieu ;

(a) Athen. *ibid.* pag. 454, lin. 9. Casaub. in Athen. pag. 481.

(b) Clearch. ap. Athen. *lib. X*, pag. 453; *lib. VII*, pag. 276.

(c) Argum. 2, med. pag. 174. edit. Barnes;

(d) Athen. *lib. X*, pag. 453.

(e) Id. *lib. VII*, pag. 551.

la deuxième est composée de deux lignes droites , & jointes dans leur milieu par une autre ligne (a).

Il est donc prouvé que , dans le milieu du cinquième siècle avant J. C. , les Athéniens connoissoient les voyelles longues , & cette assertion ne laisseroit aucun doute , si plusieurs auteurs anciens n'attestoient que jusqu'à l'archontat d'Euclide , qui exerça cette magistrature à Athènes dans la seconde année de la quatre-vingt-quatorzième olympiade , depuis l'été de l'an 403 , jusqu'à celui de l'an 402 avant J. C. , les voyelles longues n'étant pas découvertes , l'*epsilon* tenoit lieu de l'*heta* , & l'*omicron* de l'*omega* ; de manière qu'on écrivoit ΔΕΜΟΙ au datif , au lieu de ΔΗΜΩ (b). Ce fut alors , disoit l'historien Théopompe , qu'Archinus persuada aux Athéniens d'adopter l'alphabet Ionien composé de vingt-quatre lettres (c) , & par conséquent de l'*heta* & de l'*omega*. Quoiqu'Eusèbe , l'auteur de la Chronique d'Alexandrie , & d'autres encore , placent l'adoption de cet alphabet quelques années plus tard (d) , il est certain qu'il se fit , sous Euclide , un tel changement dans l'écriture , qu'il servit de règle pour fixer l'âge de certains monumens. C'est ainsi que Démétrius de Phalère ayant rapporté une inscription qu'on avoit tracée sur un trépied conservé dans le temple de Bacchus , & placé dans ce lieu pendant qu'Aristide étoit chorège , Panætius observoit qu'elle faisoit mention d'un Aristide plus récent que le vainqueur des Perses , puisqu'elle contenoit des lettres qui ne furent introduites dans l'alphabet qu'après l'archontat d'Euclide. Ελέγχει τὰ γράμματα τῆς μετ' Εὐκλείδου ὄντα γραμματικῆς (e) (*).

(a) Athen. lib. X, pag. 454.

(b) Schol. Eurip. in Phœniss. v. 688.

(c) Harpocr. in Ἀττ. γράμμ. Suid. in Σαμ. ὁ δῆμος.

(d) Corfin. fast. Att. tom. III, pag. 276.

(e) Plut. in Aristid. tom. I, pag. 319.

(*) La preuve de Panætius étoit très-foible ; on avoit pu refaire l'inscription. Au reste , le mot γραμματικῆ a blessé M. Dacier , (Trad. de Plut. tom. III, pag. 256 , in-4.°) , parce qu'il est question ici d'écriture & non de grammaire ; en conséquence , il corrige d'après Salvini : γραμμικῆ. Mais la pièce de Callias , mentionnée plus d'une fois dans Athenée , s'appeloit γραμματικῆ τραγωδία. (Athen. lib. X, pag. 448 , 453).

Ainsi, nous avons à choisir entre des témoignages également pressans. D'un côté il sera prouvé par les passages de Callias & d'Euripide, que vers l'an 450 avant J. C. l'*heta* & l'*omega* faisoient partie de l'alphabet Athénien; & par le décret passé sous Euclide, qu'ils n'y furent introduits que vers l'an 403.

Pour résoudre cette difficulté, les critiques prétendent qu'avant Euclide, les voyelles longues étoient employées par les Athéniens dans l'écriture courante, mais qu'on ne fut obligé de s'en servir pour les monumens publics, que par le décret passé sous ce magistrat (*a*). Cette solution est d'autant plus heureuse, qu'elle est singulièrement confirmée par les inscriptions qui sont venues jusqu'à nous. On en a cité quelques-unes; nous en connoissons un plus grand nombre aujourd'hui: je choisirai celles dont la date est assurée. Toutes celles qui sont antérieures à l'archontat d'Euclide, sont dénuées de voyelles longues.

Telle est celle de Nointel conservée au cabinet de l'Académie des Inscriptions; elle est de l'an 457 environ avant J. C. (*b*).

Telle est celle que j'ai tâché d'expliquer dans ce Mémoire, dont les premières lignes se rapportent au mois de juillet de l'an 410 avant J. C., & qui n'est antérieure que d'environ sept ans à l'archontat d'Euclide.

Telle est encore une inscription rapportée par M. Chandler, qui est de l'archontat de Dioclès, & postérieure par conséquent d'un an à la précédente (*c*).

Telle est enfin celle que le même antiquaire rapporte avec beaucoup de probabilité à l'année 404 avant J. C., & qui ne seroit antérieure que d'un an à l'archontat d'Euclide (*d*).

(*a*) Vales. in not. Maussac. pag. 102. Bouhier dissert. de prisç. Græcor. litt. ad calc. Palæogr. Græc. pag. 573.

(*b*) Bim. dissert. 1. ap. Murat. inscript. tom. I, pag. 43. Corfin. fast. tom. I, pag. 162.

(*c*) Chandl. inscript. pars II, pag. 37. Syllab. & not. *ibid.* p. XIII.

(*d*) *Id.* pars II, pag. 41. Syllab. & not. *ibid.* p. XVI.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur les inscriptions tracées immédiatement après cette époque. La première qui se présente à nous est de l'archontat de Suniadès, dont le nom se trouve dans *Lyfias* (*a*), & que des critiques modernes appellent *Lyfiadès* (*b*), d'après une faute de copiste qui s'est glissée dans le texte de *Diodore* (*c*); *Suniadès* fut archonte dans la quatrième année de la quatre-vingt-quinzième olympiade, avant J. C. 397, & par conséquent, six ans après *Euclide* (*d*). Sur ce monument, outre les deux voyelles longues *heta* & *omega*, on voit les lettres doubles, *xi* & *psi*, qui ne paroissent point dans les inscriptions plus anciennes, ainsi que l'a remarqué *M. Chandler* (*e*).

Les mêmes formes de lettres se trouvent dans une inscription gravée douze ou treize ans après, sous l'archontat de *Diotrephès*, qui fut revêtu de cette magistrature dans la première année de la quatre-vingt-dix-neuvième olympiade, avant J. C. 384 (*f*).

Elles se retrouvent non-seulement dans l'inscription de *Délos* que le savant *Taylor* a éclaircie, & qui est de l'an 374 ou 373 avant J. C., mais encore sur tous les monumens postérieurs à cette époque.

Les médailles d'Athènes, frappées avant *Euclide*, ne présentent que ces trois lettres, *alpha*, *theta*, *epsilon*; AΘE. L'*heta* n'y parut que dans les noms des magistrats qu'on y grava dans la suite; celui d'Athènes continua d'y être désigné par les trois lettres AΘE, au moins jusqu'au temps de *Mithridate* (*g*).

De ces observations, il suit évidemment qu'avant la fin du cinquième siècle avant J. C., les Athéniens faisoient usage de l'*heta* & de l'*omega* dans l'écriture courante & dans des inscriptions particulières (*h*), mais

(a) *Lyf. de Sacr. oliv. pag. 137.*

(b) *Palmer. Meurf. Corin. tom. III, pag. 282. Taylor in Lyf. ibid.*

(c) *Diod. lib. XIV, pag. 273.*

(d) *Chandl. syllab. & not. pag. 18, pars II. inscript. IV, 1, p. 42.*

(e) *Id. pars II, pag. 42. Syllab. & not. p. XVII.*

(f) *Id. pars II, pag. 46. Syllab. & not. pag. XX.*

(g) *Hunt. num. urb. pag. 49.*

(h) *Athen. lib. X, pag. 454.*

que ces lettres ne furent introduites sur les monumens publics, que sous l'archontat d'Euclide, l'an $\frac{403}{402}$ avant J. C.

Ce fut Archinus qui en propofa le décret. Archinus, un des premiers & des plus vertueux citoyens d'Athènes, également diftingué par fa valeur & par fon éloquence, avoit partagé avec Thraſybulle la gloire de chaffer les trente tyrans (*a*). De puiffantes raifons l'engagèrent fans doute à rectifier l'alphabet avec lequel on traçoit les décrets & les loix. Théopompe avoit développé ces raifons & les avoit cru dignes de figurer dans l'histoire (*b*). Nous allons y fuppléer, en quelque manière, par des réflexions qui anobliront ce fujet fi frivole en apparence.

Après l'expulfion des trente tyrans & celle des dix magiftrats qui leur avoient fuccédé, Archinus fit paſſer pluſieurs décrets pour écarter toute nouvelle diviſion entre les citoyens, & accorder des récompensés à ceux qui n'avoient pas abandonné les intérêts de leur patrie (*c*). On fit en même temps le recenſement de toutes les loix (*d*); on en fupprima quelques-unes, on en ajouta d'autres; on tranſcrivit celles qui avoient été altérées, & il fut décidé qu'on ne citeroit à l'avenir que les loix en vigueur depuis l'archontat d'Euclide.

Pendant ce travail, on ſentit la néceſſité d'employer, pour une plus grande clarté, les voyelles longues. Il eſt viſible en effet que, faute de ces élémens, le ſens de pluſieurs loix devenoit incertain. Le ſcholiaſte d'Euripide obſerve qu'un vers des Phéniciennes préſente une fauſſe leçon, parce que les copiftes avoient conſervé l'ancienne orthographe (*e*). Il ne ſ'agit pas ici d'examiner ſi la remarque du ſcholiaſte eſt fondée, mais ſeulement de montrer que le changement

(*a*) Demoft. in Timocr. pag. 794. Æſchin in Cteſiph. pag. 458 & 460. id. de falſ. legat. pag. 423. Dinarc. in Demoft. ap. Orat. Græc. edit. Steph. pag. 100. Plut. de fort. Athen. tom. II, pag. 345. Id. vit. X. Orat. t. II, pag. 835.

(*b*) Suid. in Σαμ. ὁ δῆμ.

(*c*) Ifocrat. adv. Callim. tom. II, p. 482. Æſchin. in Cteſiph. p. 458.

(*d*) Andocyd. de myſt. pag. 11, lin. 35.

(*e*) Eurip. v. 688. edit. Barneſ. 692. edit. Brunck, Viljoſon in proleg. Iliad. Homer. p. IV.

d'une

d'une lettre suffit pour altérer le sens d'une pensée. Sans recourir même à cet exemple, nous avons vu dans l'analyse de cette inscription, qu'aux lignes 17 & 20, quelques mots pouvant être pris au datif singulier ou au nominatif pluriel, les phrases en deviennent très-obscurcs. Comme de pareilles équivoques sont beaucoup plus dangereuses quand il s'agit des loix, il convenoit à un homme d'état, tel qu'Archinus, de les faire disparaître de l'ancien code, & de-là s'établit l'usage d'employer les voyelles longues dans tous les monumens.

Outre ces voyelles, d'autres lettres peuvent servir à discerner l'âge des inscriptions d'Athènes. Au bas de la copie que je publie du marbre de Choiseul, j'ai fait graver deux espèces de *sigma*, dont l'un, composé de quatre traits, est tiré de ce marbre, & l'autre, qui n'a que trois traits, paroît sur le marbre de Nointel, antérieur au premier d'environ quarante-sept ans.

Dans les plus anciennes inscriptions d'Athènes (*a*), le *sigma* est figuré comme sur le marbre de Nointel; dans toutes les inscriptions postérieures à l'an 410, il est figuré comme sur le marbre de Choiseul; on est donc fondé à dire que ce changement de formes s'est opéré depuis l'an 457 jusqu'à l'an 410 avant J. C.

Sur d'anciennes inscriptions, le *rho* est terminé par une petite queue à peu-près comme la lettre *R* des Latins. Cette forme s'est conservée pendant long-temps sur les médailles de quelques villes de la Sicile & du reste de la Grèce, ainsi que sur des médailles Phéniciennes frappées à Tyr. On la retrouve sur des monumens d'Athènes, tels que le marbre de Nointel, & une autre inscription que j'ai déjà citée, & qui porte tous les caractères d'une haute antiquité (*b*). Je l'aurois regardée comme un des élémens du plus ancien alphabet des Athéniens, si je n'étois arrêté par un fragment d'inscription en boustrophédon, où cette lettre n'a point de queue (*c*). Seroit-ce une faute de graveur! il seroit aisé de le vérifier, puisque le marbre est à Londres (*d*).

(*a*) Chandl. inscript. pars II, pag. 54, n.° 26, 27 & 28.

(*b*) Id. *ibid.* pag. 54, n.° 27.

(*c*) Id. *ibid.* n.° 28.

(*d*) Id. Syll. & not. p. XXV.

Je ne me suis attaché qu'aux monumens d'Athènes, persuadé que pour tracer le tableau des révolutions que l'écriture a éprouvées dans un pays, il ne suffit pas de recourir aux exemples que présentent les autres pays. De ce que les Athéniens n'ont employé les voyelles longues sur les monumens que depuis l'archontat d'Euclide, il ne s'ensuit pas que les différentes villes de la Grèce, n'en eussent pas fait plus tôt usage. Dans une suite que je compte donner à l'essai de Paléographie numismatique publié dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions en 1750 (a), je montrerai que l'*omega* paroît sur des médailles plus anciennes que l'archontat d'Euclide, & je ne me servirai pas même de l'autorité des médailles que tous les antiquaires ont jusqu'ici attribuées à deux rois de Syracuse, Gélon I.^{er} & Hiéron I.^{er}, parce qu'elles appartiennent, ainsi que je le ferai voir, à Hiéron II & à Gélon II, qui fut associé au trône par Hiéron II son père.

NOTE SECONDE

POUR LA PAGE 20.

Sur la lettre Gamma, substituée dans l'Inscription à la lettre Ny.

ON fait que les Grecs donnoient la valeur du *ny* ou du moins une valeur approchante, au *gamma* suivi d'un autre *gamma*, ou de l'une de ces trois lettres *kappa*, *xi* & *chi*; ainsi, dans les mots *ἄγγελος*, *ἄγκυρα*, *πλάγξω*, *ἔγχοις*, le *gamma* qui suit la première voyelle ne donne point le son qui lui est propre.

Cette règle qui est générale pour les mots simples, s'applique d'une manière plus sensible aux mots composés des propositions *EN* ou *ΣΥΝ*, & d'une racine quelconque; car le *ny*, qui termine ces propositions, subit divers changemens. Quant à la préposition *en* en particulier, sa lettre finale se convertit en *rho* lorsqu'elle précède un autre *rho*, comme dans *ἐνρῖνω*; en *lambda*, lorsqu'elle est suivie d'un autre *lambda*, comme dans *ἐνλλέγω*; en *gamma* lorsqu'elle est suivie d'un autre *gamma* ou

(a) Mém. de l'Acad. tom. XXIV, pag. 30.

d'un *kappa*, ou d'un *chi*, comme dans *συγγινώσκω*, *συγκοπή*, *συγχαίρω*. Les autres variations de cette lettre prouveroient également qu'elle ne les doit qu'à l'euphonie.

Le même usage s'introduisit lorsqu'on voulut rapprocher deux mots tout-à-fait différens.

Dans notre inscription, au lieu de ces mots *ΗΙΕΡΟΝ ΧΡΕΜΑΤΟΝ*, que l'on trouve sur des monumens à peu-près du même temps, on lit *ΗΙΕΡΟΥ ΧΡΕΜΑΤΟΝ*, singularité qui n'est pas plus remarquable que celle de *συγχωρέω* pour *συχωρέω*; mais comme la leçon de l'inscription pourroit être prise pour une faute de graveur, je dois rapporter des exemples qui écarteront ce soupçon.

Dans un traité conclu vers l'an 244 avant J. C. entre les Magnésiens & les Smyrnéens, en faveur de Séleucus-Callinicus, roi de Syrie, nous lisons : *τοῦ χρόνου* (a) pour *τὸν χρόνον*; *ἐχθροῦ καὶ φίλου* (b) pour *ἐχθρὸν καὶ φίλον*; *τῶν γεγραμμένων* pour *τῶν γεγραμμένων*; (c) *τῆς γραφῆς* pour *τὴν γραφήν* (d).

Sur une inscription gravée un an après la nôtre, nous trouvons *ἐν κύκλοις*, au lieu de *ἐν κύκλοις* (e). Sur une autre postérieure de quelques années, à l'occasion d'une riche couronne offerte par un nommé Gélou au trésor de Minerve, au lieu de ces mots *ΟΝ ΓΕΛΩΝ... ΑΝΕΘΗΚΕ*, on a écrit *ΟΥ ΓΕΛΩΝ... ΑΝΕΘΗΚΕ* (f).

Il est visible que le changement de finale dans un mot, ne se faisoit que pour le lier au suivant par la conformité des sons. Cet usage dont les copistes ont insensiblement détruit les traces dans les manuscrits, ne paroît, sur les inscriptions parvenues jusqu'à nous, que pendant un certain intervalle de temps. Nous le trouvons pour la première fois sur le marbre de Choiseul, & on le retrouve dans le décret des

(a) Marmor Oxon. edit. Maïtt. pag. 7, lin. 16 & 62.

(b) Ibid. 16 & 40.

(c) Ibid. pag. 8, lin. 25.

(d) Id. pag. 9, lin. 47 & 48; pag. 10, lin. 50.

(e) Chandl. pars II, pag. 37, lin. 41; pag. 38, lin. 61.

(f) Chandl. *ibid.* pag. 43, lin. 33. Syllab. & not. p. XVII. Vid. etiam. pag. 72, lin. 6.

Magnésiens, dont j'ai fait mention, & dans la chronique de Paros, où on lit : ΕΓ ΚΥΒΕΛΟΙΣ au lieu de ΕΝ ΚΥΒΕΛΟΙΣ (a). Il faut observer que les deux leçons étoient quelquefois employées sur le même monument. Dans une des inscriptions déjà citées, on lit : ΤΕΝ ΚΡΕΠΙΔΑ ΕΓ ΚΥΚΛΟΙ, où l'article τῶν conserve le *ny*, & la préposition ἐν le change en *gamma* (b). Dans une autre, on lit à la fois ΤΟΓ ΧΡΟΝΟΝ & ΤΟΝ ΧΡΟΝΟΝ (c) : l'une & l'autre me fourniroient de nouveaux exemples s'il en étoit besoin.

Les Latins, à l'exemple des Grecs, changèrent en *g* le *n* qui précédoit un *c* ou un *g*; ils écrivirent pendant long-temps *Agchifes* au lieu d'*Anchifes*, *aggulus* au lieu d'*angulus*.

Ces remarques qui suffisoient sans doute pour confirmer la leçon que présente notre marbre, amènent naturellement une question de laquelle n'ont pas rougi de s'occuper d'habiles grammairiens & des critiques éclairés. La valeur du *gamma* étant si différente de celle du *ny*, pourquoi a-t-on si souvent employé une de ces lettres pour l'autre? Prenons le mot *ἀγγελος* composé de la préposition *σύν* & de *γόνος*. Si le premier des *gamma* conservoit le son du *ny*, pourquoi changer la forme de ce *ny*? s'il prenoit le son du *gamma*, pourquoi les Latins ont-ils rendu par *angelus* & par *anchora* les mots Grecs *ἀγγελος*, & *ἄγκυρα* (d)? Pourquoi les Grecs eux-mêmes ont-ils écrit le mot *ἀγκλητος*, tantôt avec un *gamma* & tantôt avec un *ny*?

Des critiques ont prétendu que le *gamma*, quelque position qu'on lui donnât, conservoit toujours sa valeur; d'autres, que dans l'origine, la forme du *ny* différant très-peu de celle de *gamma*, les copistes les ont souvent confondus (e). Vossius (f), après avoir comparé les témoignages des auteurs Latins, en a conclu que, dans les cas dont il

(a) Marm. Oxon. edit. Maïtt. pag. 2, lin. 19.

(b) Chandl. pars II, pag. 37, lin. 41; pag. 38, lin. 67.

(c) Marm. Oxon. pag. 9, lin. 38; pag. 10, lin. 62; pag. 11 l. 73.

(d) Scal. animad. in Euseb. pag. 118.

(e) Henric. Steph. Voyez la nouvelle Méthode pour la langue Lat. edit. 1667, pag. 713.

(f) Voss. de Art. gramm. lib. I, cap. 20.

s'agit, les Grecs & les Latins faisoient entendre à-la-fois le *ny* & le *gamma*, tous deux foibles & imparfaits, tous deux tellement liés dans la prononciation, qu'il n'en résulloit pour ainsi dire qu'un son, comme dans les syllabes *ang*, *eng*, *ing*, &c. qui terminent plusieurs mots Allemands; d'où il suit, comme Vossius en convient, que les Grecs prononçoient *anggelos*, *Angchifès*; ce qui n'est guère conforme à l'euphonie, & n'est appuyé sur aucun des passages qu'il cite.

En profitant des recherches qu'on a déjà faites sur ce point de critique, j'examine sous deux rapports la première syllabe du mot *ἀγκυρα*, l'un, relativement au son qu'elle fait entendre, l'autre, à la forme du *gamma* qu'elle renferme.

1.° Le *ny* qui paroît attaché à l'émission de cette syllabe au mot *ἀγκυρα*, n'est pas une consonne; en modifiant la lettre qui le précède, il devient avec elle une de ces voyelles qu'on appelle nazales, & que les Romains ont connues sans les désigner par un nom particulier. Suivant un habile grammairien nommé Nigidius Figulus, qui vivoit du temps de Jules-César, & qu'Aulugelle a cité tant de fois, dans les mots *anguis*, *anchora*, *inrepat*, *ingenuus*, le N n'est pas un véritable N, puisqu'en le prononçant, la langue ne frappe point le palais: *Non verum N, sed adulterinum ponitur; nam N non esse, lingua indicio est; nam si ea littera esset, lingua palatum tangeret (a)*.

En général, parmi les Grecs, le *ny* final devoit être consonne devant les voyelles, & nasal devant les consonnes. Le premier se faisoit clairement sentir dans *ἐν ἀγορᾷ*, *συνωδῖς*, &c. le second dans *ἐν καιρῷ*, *σύνκλητος*. On l'entendoit encore dans les mots terminés par un *gamma* & un *xi*, tels que *ἴνυξ*, *σάλπιγξ*, *σύριγξ*, car le *gamma* y faisant la fonction du *ny*, & le *xi* celle du *kappa* & du *sigma*, il seroit impossible de faire entendre à-la-fois & dans une même syllabe le *ny* consonne, le *kappa* & le *sigma*.

2.° Reprenons le mot *ἀγκυρα*; en avouant que la première syllabe est une voyelle, pourquoi dans l'écriture le *gamma* a-t-il pris la place du *ny*? J'attribue ce changement aux premiers copistes. Nous voyons

(a) Aul. Gell. lib. XIX, cap. 14.

par notre inscription, par celle de Sigée, par celle de Nointel, & par d'autres fort anciennes, que le *gamma* se formoit comme notre *lambda* majuscule. Elevez sur l'extrémité du dernier jambage de cette lettre, une ligne droite, soit perpendiculaire, soit un peu oblique, vous aurez la forme du N. Raccourcissez insensiblement cette ligne pour distinguer le N nazal du N consonne, vous en viendrez au point de la négliger, & alors le N nazal se confondra avec le *gamma*. Nous n'avons point de signes pour indiquer nos voyelles nazales; les Grecs & les Latins n'en avoient point, ainsi que l'observe Marius-Victorinus (a). Il fut un temps où les premiers voulurent les caractériser; mais par la négligence des copistes, le *ny* nazal fut figuré comme le *gamma*, avec lequel il avoit quelque ressemblance. Voilà, si je ne me trompe, ce qui a si fort obscurci la question que je m'étois proposée.

NOTE TROISIÈME

POUR LA PAGE 31.

Sur le prix des Dentrées.

DANS l'oraison de Démosthène contre Phormion (b), postérieure à l'an 335 avant J. C., puisqu'il y est parlé de l'expédition d'Alexandre contre les Thébains, il est dit que le prix ordinaire de la farine étoit de cinq drachmes par médimne, mesure qui tenoit un peu plus que quatre de nos boisseaux. Il n'étoit que de trois drachmes, soixante ans auparavant; je le prouve par une comédie d'Aristophane, qui, suivant Samuel Petit (c), fut jouée l'an 393 avant J. C. Blepyrus, un des personnages de la pièce, étant arrivé trop tard à l'assemblée générale, se plaint de n'avoir pas reçu les trois oboles qu'on distribuoit à chaque assistant, & de ne pouvoir acheter une certaine mesure de blé qui faisoit la sixième partie du médimne (d); ainsi, cette mesure valant

(a) Mar. Victor. art. gramm. lib. I, pag. 2465.

(b) Demosth. in Phorm. pag. 946.

(c) Miscell. lib I, cap. 15.

(d) Aristoph. in Eccles. v. 380 & 543.

trois oboles , le médimne en valoit dix-huit, c'est-à-dire, trois drachmes; par conséquent, le médimne, en 393 avant J. C., valoit deux cinquièmes de moins que vers l'an 335 avant la même ère. Il faut observer que, dans cet intervalle de temps, le numéraire ayant augmenté en Grèce, sur-tout par la spoliation du temple de Delphes & l'exploitation des mines de la Thrace, ordonnée par Philippe, le prix des denrées dut augmenter à proportion.

L'exemple suivant mérite quelque attention. Socrate vouloit favoir quel étoit le prix de la farine d'orge dont les Athéniens faisoient grand usage, il apprend d'un marchand que la douzième partie du médimne se vendoit une obole (*a*); donc, le médimne ne valoit alors que douze oboles ou deux drachmes. Socrate mourut âgé de soixante-dix ans, environ sept ans avant la représentation de la comédie d'Aristophane dont je viens de parler. Quand il fit cette question, il s'occupoit déjà de la philosophie. Supposons qu'il ne fût que dans sa trentième année, nous en concluons que dans l'espace d'un demi-siècle, le prix de la farine étoit monté de deux drachmes à trois,

Il paroît, malgré les objections de Samuel Petit (*b*), qu'au temps de la législation de Solon, antérieure d'environ cent vingt-cinq ans à la naissance de Socrate, le médimne de blé ne valoit qu'une drachme. J'aurois pu discuter d'autres passages relatifs à cette matière; mais en rapprochant quelques passages, j'ai voulu montrer simplement que le prix du blé valant une drachme en 595 avant J. C., deux drachmes en 440, trois drachmes en 393, & cinq drachmes en 335, le prix des denrées s'étoit élevé à cette dernière hauteur par un mouvement progressif & plus ou moins lent, suivant les circonstances. On peut joindre à cette note ce que j'ai dit sur le prix des denrées à Athènes, dans le vingtième chapitre du Voyage du jeune Anacharsis.

(*a*) Plut. de tranquil. anim. tom. II, pag. 470.

(*b*) Leg. Att. pag. 5.

NOTE QUATRIÈME

POUR LA PAGE 36.

Sur cette question : le mois puaneption étoit-il le quatrième ou le cinquième de l'année dans le calendrier des Athéniens ?

LES douze mois de l'année Attique avoient été rangés par Théodore Gaza (*a*), de la manière suivante :

Mois d'été. Hécatombéon, métageitnion, boëdromion.

Mois d'automne. . . . Mæmactérion, puaneption, anthestérion.

Mois d'hiver. Posidéon, gaméliion, élaphébolion.

Mois de printemps. . Munychion, thargéliion, scirophorion.

Scaliger releva deux fautes dans ce tableau (*b*) ; il montra que le mois anthestérion n'étoit pas le troisième mois d'automne, mais le second d'hiver ; & tous les critiques se rendirent à ses raisons. Il soutint que puaneption étant le quatrième mois de l'année Attique, devoit précéder & non suivre mæmactérion ; & les critiques se partagèrent. Petau (*c*) s'éleva fortement contre cette opinion, & ajouta de nouvelles preuves à celles de Gaza, comme Dodwell en ajouta de nouvelles à celles de Petau (*d*) ; d'un autre côté, Saumaïse répandit des torrens d'érudition en faveur de Scaliger, & d'injures contre Petau (*e*) : d'autres savans entrèrent dans la carrière. Marsham & Samuel Petit, après avoir examiné la question, se déclarèrent pour le premier de ces chronologistes ; l'un en prononçant qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer (*f*) ; l'autre en suivant dans son calendrier l'ordre des mois assigné par Scaliger (*g*).

(*a*) Theod. Gaz. de mens. ap. Petav. de doct. temp. t. III, p. 153.

(*b*) Scal. de emend. temp. pag. 29.

(*c*) Petav. de doct. temp. lib. I, cap. 10.

(*d*) Dod. de Cycl. Differt. II, pag. 69.

(*e*) Salm. exercit. in Plin. pag. 314, 752, &c.

(*f*) Can. Chron. pag. 610.

(*g*) Pet. Eclog. chronol. lib. IV, cap. 1 ; Leg. Att. pag. 197.

Au milieu de ces combats qui se renouveloient par intervalles, parurent deux inscriptions que Spon venoit de découvrir dans les ruines d'Athènes; gravées en des temps différens, mais voisins, elles contiennent les noms de ceux qui exercèrent les fonctions de gymnasiarque dans chaque mois de l'année. On lit sur la première: *En boëdromion, Nymphodote fut gymnasiarque; en puaneption, Démétrius; en mæmactérion, Symphéron; en posidéon, Antiochus, &c.* La seconde inscription donne la même série de mois: *Boëdromion, puaneption, mæmactérion, posidéon, &c. (a)*. Il est donc prouvé par ces monumens, que puaneption étoit le quatrième mois de l'année, puisque boëdromion étoit certainement le troisième.

Frappé d'une autorité si décisive, Dodwell avoua que si les inscriptions avoient été fidèlement copiées, il falloit qu'à l'époque où elles furent gravées, on eût interverti l'ordre des mois mæmactérion & puaneption, sans qu'on puisse maintenant en pénétrer la raison (b). Nous n'admettons pas les soupçons de Dodwell sur l'exactitude de Spon: elle est confirmée dans cette occasion par le témoignage de Wheler son compagnon de voyage (c); & d'ailleurs, Spon instruit des différentes opinions des chronologistes sur cette partie du calendrier des Athéniens, ne pouvoit manquer d'examiner avec soin les monumens propres à fixer nos doutes à cet égard.

Corfini a discuté la question qui nous occupe, avec autant de savoir que de sagacité. D'après ses propres réflexions, appliquées aux preuves de Petau & de Dodwell, il présente un moyen de conciliation, & soutient que dans les plus anciens temps, le mois boëdromion, troisième mois de l'année Attique, étoit suivi du mæmactérion & du puaneption; mais que vers le temps de l'empereur Hadrien, époque à laquelle se rapportent les inscriptions de Spon, le puaneption jusqu'alors relégué au cinquième rang, usurpa le quatrième. Il ajoute que dans la suite, l'ancien ordre fut rétabli (d).

(a) Spon, voyag. tom. II; liste des peupl. de l'Att. pag. 306 & 360.

(b) Dod. de Cycl. diff. 11, pag. 70.

(c) Whel. A journ. into Greece. pag. 403.

(d) Corfin. fast. Att. t. I, diff. 11, p. 63 & 107; t. II, diff. 13, p. 494.

Ce point de critique occasionna des recherches profondes. La haine de Petau contre Scaliger, celle de Saumaïse contre Petau, rassemblèrent les plus fortes armes pour écraser un adversaire redoutable ; on rechercha tous les faits relatifs aux mois dont il falloit assigner la place, ainsi que les rapports de ces mois avec ceux des Égyptiens & des Romains. Comme les auteurs anciens appelés en témoignage, ne présentoient pas toujours des dates bien exactes, il arriva quelquefois que le même auteur favorisoit également les deux opinions : souvent on donna de simples probabilités pour des preuves sans réplique ; j'en vais citer un exemple.

Petau (*a*), d'après Gaza, rapporte ces deux passages d'Aristote : *Les cerfs sont en amour après le lever d'arcturus, vers boëdromion & mæmaclérion (b). Les oiseaux de passage paroissent, les uns en boëdromion, les autres en mæmaclérion (c).* Ces deux mois, disoit Petau, se suivoient donc immédiatement ; & puisque boëdromion est le troisième dans le calendrier Attique, il faut bien que mæmaclérion soit le quatrième.

Quant au premier passage, Saumaïse répondit (*d*) qu'Aristote désignoit simplement le temps où commencent les amours du cerf, & celui où elles finissent. Cette solution peut se justifier par le calcul suivant. Je suppose qu'Aristote écrivoit dans la troisième année de la cent dixième olympiade, l'an 338 avant J. C. : le boëdromion, troisième mois, commença au 26 d'août de notre année Julienne ; le quatrième mois au 24 de septembre ; le cinquième au 24 d'octobre ; enfin, le sixième au 22 de novembre (*e*). Le lever d'arcturus étoit antérieur de plusieurs jours à l'équinoxe d'automne, le rut dut commencer vers le 12 de septembre ; & comme il est reconnu que suivant les différens âges, il dure deux mois, il a dû s'étendre jusque vers le 12 de novembre. Maintenant, si nous

(*a*) Pet. de doctr. temp. lib. I, cap. 10, pag. 12.

(*b*) Arist. hist. animal. lib. VI, cap. 29, tom. I, pag 883.

(*c*) Id. ibid. lib. VIII, cap. 12, tom. I, pag. 908.

(*d*) Salmas exercit in Plin. pag. 753.

(*e*) Dodw. tabul. Attic. pag. 720.

prenons le quatrième mois pour le puanepsion & le cinquième pour le mæmactérion, il est visible que le 12 de novembre où finiront les amours du cerf, concourut avec le 20 de mæmactérion; & comme nous pouvons expliquer de la même manière, le second passage d'Aristote, il est visible encore qu'il n'est pas plus décisif que le premier en faveur de l'opinion de Petau.

Dodwell se présente avec un appareil plus imposant. Ptolémée, dit-il, rapporte plusieurs observations astronomiques, faites par Timocharis à Alexandrie. L'une de ces observations est de l'an 465 de l'ère de Nabonassar (284 ans avant J. C.), de la quarante-septième année de la première période du cycle de Callippe, du 8 du mois anthestérion, du 29 au 30. de notre mois de janvier, du 29 au 30 du mois Égyptien athyr (a).

Autre observation faite l'année d'après, dans la quarante-huitième année du cycle de Callippe (283 avant J. C.), le 25 du mois puanepsion, du 8 au 9 de novembre, du 7 au 8 du mois Égyptien thoth (b).

Suivant les tables de Dodwell (c), dans la quarante-huitième année de la première période du cycle de Callippe, le quatrième mois Attique commençant au 15 de septembre, & finissant au 15 d'octobre, il faut nécessairement que la deuxième observation tombe au cinquième mois; & puisqu'il est dit qu'elle fut faite au 25 de puanepsion, il s'enfuit que puanepsion étoit le cinquième mois de l'année Attique.

Présentons l'objection sous une autre forme (d): du 29 janvier, époque de la première observation, jusqu'au 8 novembre, époque de la seconde, il s'est écoulé 283 jours; ce qui rejette nécessairement le puanepsion au cinquième rang des mois Attiques.

(a) Ptolem. Almag. lib VII, pag. 169, circ. fn. edit. Basil. 1538. Dodw. de Cycl. pag. 67.

(b) Ptolem. *ibid.* pag. 170, lin. 35. Dodw. *ibid.* pag. 68.

(c) pag. 726.

(d) Corlin. fast. Att. tom. II, pag. 406.

Je n'attaque pas les calculs de Dodwell ; mais enfin il reste un doute. Hipparque & Ptolémée attestent que les observations de Timocharis n'étoient pas exactes , & furent faites légèrement (*a*) ; par une suite de cette légèreté , n'auroit-il pas substitué le nom de puaneption à celui de mæmactérion ! S'il ne faut pas accuser Timocharis de cette inadvertance , ne pourroit-on pas en soupçonner ses copistes ou ceux de Ptolémée ! Je n'aurois pas recours à cette solution , dont on peut sans doute abuser , si l'opinion de Scaliger qu'elle détruiroit sans ressource , n'étoit établie sur des fondemens qui me paroissent hors d'atteinte.

Comme je n'ai rapporté que les principaux moyens des partisans de Petau , je n'emploierai de même qu'un petit nombre de preuves essentielles en faveur de l'opinion de Scaliger. Ainsi , je ne citerai point Arrien qui , en racontant les détails de la bataille d'Arbele , dit clairement qu'elle fut donnée au mois puaneption , quelques jours après le mois boëdremion (*b*) , d'où il suit que le puaneption étoit le quatrième mois de l'année. Je ne dirai point que ce rang lui étoit dû , puisque faisant dans le cycle de Méton , partie des mois d'octobre & de novembre , on le nommoit le mois des semailles. Je me borne à trois preuves incontestables , & dont la dernière n'avoit pas encore été employée.

1.° Harpocraton dit positivement que mæmactérion étoit le cinquième mois de l'année Attique (*c*) , & par conséquent puaneption étoit le quatrième. Petau & Corsini ont tâché d'éluder ce témoignage : le premier prétend que l'auteur du Lexique a suivi l'année Julienne , de son temps en usage parmi les Athéniens (*d*) ; le second , qu'Harpocraton s'est assujetti à l'ordre des mois qui résulta du déplacement des mois mæmactérion & puaneption , déplacement

(*a*) Ptol. Almag. lib. VII, pag. 164, lin. 17 ; pag. 168, lin. 7.

(*b*) Arrian. de exped. Alex. lib. III, pag. 112, 113, 126.

(*c*) Harpocr. in *Μαμαχ.*

(*d*) Pet. de doctr. temp. lib. I, cap. 10 ; lib. IV, cap. 8.

qui s'opéra vers le temps d'Hadrien, & qui subsistoit en conséquence vers la fin du second siècle où vivoit Harpocraton (*a*).

Mais comment supposer que cet auteur qui ne composa son Lexique que pour faciliter la lecture des dix orateurs dont on trouve la vie dans les ouvrages de Plutarque, qu'un auteur, dis-je, si versé dans la connoissance de l'histoire & des usages des Athéniens, au lieu de nous donner la suite des mois Attiques, telle qu'elle étoit anciennement, eût préféré d'en distribuer quelques-uns dans un ordre si propre à obscurcir le texte qu'il vouloit éclaircir ? Ce n'est pas tout, Harpocraton ne parle pas d'après lui-même ; il cite un auteur plus ancien, Lyfimachide, qui ayant fait un traité des mois & des fêtes des Athéniens (*b*), devoit connoître la place qui convenoit à chaque mois dans l'ancien calendrier.

Les partisans de l'opinion que je combats, diront-ils qu'il s'est glissé une faute de copiste dans le Lexique d'Harpocraton, & qu'au lieu du cinquième mois il faut lire quatrième mois ! il seroit facile de leur ôter cette ressource. Suivant Lyfimachide, garant d'Harpocraton, mæmactéron prend son nom de Jupiter Mæmactès, épithète qu'on peut rendre par turbulent, mais qui, sous différens aspects, désigne l'auteur des tempêtes & de la sérénité dont elles sont suivies (*c*) ; c'est dans ce mois, ajoute Lyfimachide, que, l'air sujet à de grandes variations, est quelquefois agité par des vents impétueux, & que l'on commence à éprouver les rigueurs de l'hiver (*d*). Ces traits si caractéristiques ne peuvent convenir qu'au cinquième mois de l'année Attique qui, dans le cycle de Méton, comprend une partie de novembre, & souvent une partie de décembre.

Ce seroit vainement qu'on nous opposeroit avec Petau (*e*), qu'Aristophane place en hiver les Thesmophories qui tomboient

(*a*) Corfin. fast. Att. tom. I, diff. 11 ; pag. 107. Id. tom. II, diff. XIV, pag. 407.

(*b*) Lyfimach. ap. Harpocr. in Μεταγ. in Μαιμαχ. in Σκίρ.

(*c*) H. Steph. Thesaur. in Μαιμαχ. tom. II, col. 820.

(*d*) Lyfim. ap. Harpocr. in Μαιμαχ.

(*e*) De doct. temp. lib. I, cap. 10.

toujours au mois puaneption. Le mot *χειμών* dont se sert le poëte, désigne en général l'hiver, en particulier la tempête ou le froid. « Agathon va paroître, dit un esclave; comme il ne peut plier à son gré ses strophes durcies par le froid, il viendra les exposer aux rayons du soleil(a) ». Au temps où Aristophane écrivoit, le puaneption ou quatrième mois de l'année, se prolongeoit quelquefois jusqu'au 15 de novembre; les Thesmophories pouvoient concourir avec les premiers jours de ce mois: les matinées sont alors assez froides pour autoriser la plaisanterie d'Aristophane.

Samuel Petit a donné une autre solution, que Kuster a cru devoir attaquer (b); on peut les consulter.

Si l'autorité d'Harpocraton avoit besoin de soutien, nous ajouterions que puaneption est fixé au quatrième rang des mois Attiques dans le Lexique de Suidas (c), dans les notes de Tzetzes sur Hésiode (d), dans un ancien calendrier publié par Henry Étienne (e), dans quelques autres calendriers cités par de sçavans critiques (f).

2.° La seconde preuve que je rapporte, ou plutôt que je rappelle, est tirée des deux inscriptions de Spon, où l'on voit puaneption immédiatement suivre boëdromion & précéder mæmactéron. Ce témoignage que Petau ne connut pas, est si frappant, qu'il ébranla Dodwell, & força Corfini de supposer que dans le siècle où ces inscriptions furent dressées, le puaneption avoit avancé d'un degré, & pris la place de mæmactéron. Mais je vais montrer que ce changement n'a jamais eu lieu, & que plusieurs siècles auparavant, le puaneption occupoit dans le calendrier Attique le même rang que lui attribuent les inscriptions de Spon.

(a) Aristoph. in Thesmoph. v. 73.

(b) Sam. Pet. Eclog. chronol. lib. IV, cap. 1, pag. 189. Kuster in Aristoph. Thesmoph. pag. 216.

(c) Suid. in *Μαῦμα*.

(d) Joh. Tzet. in oper. & dies. pag. 125. edit. Heinf. 1603.

(e) H. Steph. Thesaur. tom. IV, pag. 225.

(f) Selden. in marmor. Arundell. pag. 115. edit. Maitt. Franc. Rouf. Archæolog. Attic. lib. II, cap. 10, pag. 60.

3.^o Pendant son séjour à Athènes, M. Chandler trouva dans la maison d'un Grec une grande table de marbre inscrite de tous côtés, en lettres très-anciennes, mais fort dégradées (*a*). Il n'en put copier qu'un fragment qu'il a inféré dans son excellent recueil (*b*), & qui contient quarante-quatre lignes, chacune de onze ou douze lettres. Les cinq premières lignes & les huit dernières, ne sont pas entières. Les trente-une du milieu paroissent distinctement sur l'original, à l'exception de quelques lettres qui se trouvent heureusement restituées dans la copie.

L'objet de l'inscription totale étoit sans doute spécifié sur les autres faces du monument. M. Chandler, d'après quelques indices crut y reconnoître la loi de Solon, touchant les sacrifices & les victimes. Tout ce que nous découvrons dans le fragment qu'il nous a transmis (*c*), c'est un certain règlement qui obligeoit les Athéniens, ainsi que d'autres villes, & qu'on devoit observer pendant deux intervalles de temps égaux & circonscrits. Le premier de ces intervalles commence à la néoménie de métageitnion, comprend le boëdromion, & s'étend jusqu'au 10 de puaneption, c'est-à-dire, jusqu'à la veille du jour où commençoient, à proprement parler, les fêtes de Cérés nommées *Theismophories*. (ΑΠΟ) ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΟΝΟΣ ΜΕΝΟΣ ΑΠΟ ΑΡΧΟΜΕΝΙΑΣ ΚΑΙ ΤΟΝ ΒΟΕΔΡΟΜΙΟΝΑ ΚΑΙ ΤΟ (pour ΤΟΥ) ΠΥΑΝΟΦΣΙΟΝΟΣ ΜΕΧΡΙ ΔΕΚΑΤΕΣ ΗΙΣΤΑΜΕΝΟ. Métageitnion étoit le second mois de l'année Attique, boëdromion le troisième, puaneption étoit donc le quatrième; car si ce dernier n'avoit pas suivi immédiatement boëdromion, on n'auroit pas manqué de citer le mois qui les séparoit; cela se trouve confirmé par le second intervalle de temps mentionné dans l'inscription. Il commence à la néoménie de gamélion (7.^o mois), comprend l'anthefterton (8.^o mois), & s'étend jusqu'au 10 d'élaiphébolion (9.^o mois), c'est-à-dire, jusqu'à la veille du jour où commençoient, à proprement parler, les Dionysiaques de la ville. ΑΠΟ ΓΑΜΕΛΙΟΝΟΣ ΜΕΝΟΣ ΑΠΟ ΑΡΧΟΜΕΝΙΑΣ

(*a*) Chandl. inscript. *pars I*. Syll. & not. p. 25.

(*b*) Id. *ibid.* *pars II*, pag. 54.

(*c*) Id. *ibid.*

ΚΑΙ ΤΟΝ ΑΝΘΗΣΤΕΡΙΟΝΑ ΚΑΙ ΤΟ (pour TOY) ΕΛΛΦΕΒΟΛΙΟΝΟΣ ΜΕΧΡΙ ΔΕΚΑΤΕΣ ΗΙΣΤΑΜΕΝΟ. Les deux intervalles de temps comprennent chacun deux mois & un tiers, & comme dans le second on a suivi l'ordre du calendrier, il faut nécessairement qu'on l'ait suivi dans le premier; & puisqu'élaphébolion venoit après anthestérion, puaneption devoit venir après boëdromion.

Ce fragment d'inscription, à en juger par la forme des lettres, paroît antérieur de quelques années au marbre de Choiseul, & postérieur de quelques années aussi au marbre de Nointel. On peut en fixer à peu-près l'époque au commencement de la guerre du Péloponèse.

Ceux qui tiendroient encore à l'opinion consacrée par les noms de Petau, Dodwell & Corfini, seroient forcés d'admettre pour deux mois de l'année Attique cette étrange suite de révolutions. Vers l'an 430 avant J. C. puaneption est le quatrième mois, & mæmactérion le cinquième. Cent ans après, & du temps d'Aristote, mæmactérion devient le quatrième, & puaneption le cinquième. Vers le temps de l'empereur Hadrien, puaneption redevient le quatrième, & mæmactérion le cinquième. Enfin, deux siècles après, & du temps de S. Épiphane, ces deux mois, par une inconcevable fatalité, changent encore de place.

Diverses raisons ont quelquefois engagé une nation à transporter le commencement de son année d'une saison à une autre. Jamais rien n'a dû la contraindre à troubler l'ordre assigné à deux de ses mois, car on ne m'opposera pas sans doute un fait singulier rapporté par Plutarque (a). Suivant les loix, l'initiation aux petits mystères ne pouvoit se faire qu'au mois anthestérion; l'initiation aux grands, qu'au mois boëdromion. Démétrius-Poliorcete étant arrivé à Athènes dans l'intervalle, au mois munychion, voulut recevoir la double initiation sur le champ. Un décret du peuple ordonna que le mois Munychion porteroit, pendant quelques jours, le nom d'anthestérion, & ensuite celui de boëdromion. Cette ridicule fiction ne déranger point le calendrier.

Des témoignages positifs, des monumens incontestables, placent

(a) Plut. in Demetr. tom. I, pag. 900.

pour

pour tous les temps le *panepson* au quatrième rang des mois Attiques , & le *mæmactérion* au cinquième. On n'oppose à cela que des inductions tirées de quelques passages altérés par les copistes ou susceptibles de différentes interprétations : il me semble que l'inscription de M. Chandler ne permet plus d'hésiter sur le choix. Je vais plus loin ; & j'ose avancer que si les savans cités plus haut l'avoient connue , je n'aurois eu , ni la peine de combattre leur opinion , ni le plaisir de renouveler l'hommage que je dois à la supériorité de leurs lumières.

NOTE CINQUIÈME

POUR LA PAGE 41.

Sur les Dionysiaques ou fêtes de Bacchus célébrées au Pirée.

JE pense qu'il ne faut pas les distinguer de celles que les Athéniens célébroient hors de la capitale , & qu'on appeloit *Dionysiaques des champs*.

Rapprochons deux passages , l'un d'Hésychius & l'autre de Démosthène ; tous deux font mention de trois principales fêtes de Bacchus. Suivant le premier (a) , les Dionysiaques étoient fixées au mois *postéon* (troisième mois d'automne) : les mots qui suivent dans le texte , sont défigurés ; mais il est visible qu'il y étoit question des fêtes Lénéennes qui tomboient au mois *antheptérion* (second mois d'hiver). Enfin , Hésychius ajoute que les Dionysiaques de la ville se célébroient au mois *élapthébolion* (troisième mois d'hiver).

Démosthène (b) suit le même ordre qui est celui des mois Attiques ; en parlant des fêtes de Bacchus , où l'on voyoit des tragédies , des comédies , & une pompe ou procession solennelle ; il cite les Dionysiaques du Pirée , les Lénéennes , & les Dionysiaques de la ville.

Comme Démosthène est le seul auteur qui fasse mention des

(a) Hesyeh. in *Διονύς*.

(b) Dem. in *Mid. pag. 604. F.*

premières, Samuel Petit crut devoir corriger le texte (*a*) ; & Spanheim supposa que les Dionysiaques de la ville furent quelquefois célébrées dans ce bourg (*b*). Des inscriptions récemment découvertes confirment le témoignage de Démosthène (*c*) , & détruisent les conjectures de ces deux savans. Au lieu de recourir à de pareils moyens, je ne crains pas d'avancer que les Dionysiaques du Pirée étoient les mêmes que celles des champs, & qu'on les chômoit à la vérité dans toutes les bourgades de l'Attique, mais avec beaucoup plus d'apparat au Pirée.

Il est certain que ce port ne tenant à la ville d'Athènes que depuis la construction des longues murailles, fut toujours regardé comme un des bourgs (*d*) qui couvroient les champs de l'Attique ; qu'à l'époque dont il s'agit ici, on y voyoit un théâtre sur lequel Euripide donna quelques-unes de ses pièces (*e*) ; que ce théâtre subsista long-temps, & que l'on continua d'y représenter des tragédies en l'honneur de Bacchus (*f*).

Examinons maintenant si les Dionysiaques des champs offroient à peu-près les mêmes spectacles que celles du Pirée. Les premières tomboient au mois posidéon, qui, dans le calendrier des Athéniens, étoit un mois d'automne, & qui répondant à nos mois de novembre & de décembre, faisoit en effet partie de l'hiver. Or, nous voyons que les scholiastes d'Aristophane placent un concours de tragédies, les uns en automne (*g*), les autres en hiver (*h*) ; qu'Eschine, jeune encore, s'étant enrôlé dans une troupe de comédiens pour jouer les troisièmes rôles dans la tragédie, profitoit de cette occasion pour voler des figues,

(*a*) Pet. leg. Att. pag. 46. Tayl. in Demosth. Mid. pag. 173.

(*b*) Spanh. in argum. Ranar. Aristoph. v. 298.

(*c*) Chandl. inscript. pars II, pag. 72 & 74.

(*d*) Strab. lib. IX, pag. 395. Pausan. lib. I, cap. 1, pag. 2.

(*e*) Xenoph. Hist. Græc. lib. II, pag. 477. B. Ælian. var. hist. lib. II, cap. 13.

(*f*) Chandl. inscr. *ibid.*

(*g*) Schol. in Acharn. v. 377.

(*h*) *Ibid.* v. 201.

des raisins & des olives (*a*), expéditions qui faites avant ou durant la récolte de ces fruits d'automne, supposent que ce fut aux Dionysiaques des champs qu'Eschine essaya ses talens dans l'art dramatique. Nous voyons encore, dans une pièce d'Aristophane, qu'après une trêve conclue entre les Athéniens & les Lacédémoniens, il est dit que l'automne va reparoître avec tous ses attraits, & que les fêtes de Bacchus y seront célébrées dans leur ancienne splendeur; qu'on y entendra le son des flûtes, les beaux vers de Sophocle, & les petits vers d'Euripide (*b*). Nous voyons enfin, dans une autre comédie d'Aristophane, un habitant du bourg d'Acharnes célébrer, avec les compagnons de ses travaux, les Dionysiaques des champs par une procession particulière (*c*), comme on en faisoit une plus solennelle & plus générale au bourg du Pirée.

D'après ces traits de conformité entre les Dionysiaques du Pirée & celles des champs, on ne doit pas être surpris de les voir désigner, tantôt sous leur ancien nom, tantôt sous la dénomination d'un lieu où les citoyens d'Athènes se rendoient souvent, attirés tour-à-tour par des vues de commerce & par la magnificence des solennités publiques (*d*).

(*a*) Demosth. de Cor. pag. 516.

(*b*) Aristoph. in Pac. v. 529.

(*c*) Aristoph. in Acharn. v. 246. Schol. *ibid*.

(*d*) Plut. de Rep. lib I, tom. II, pag. 327.

A V E R T I S S E M E N T.

LES tables suivantes, dressées d'après celles de Dodwell (*de Cycl. p. 717*), contiennent la suite & la durée des prytanies, pour l'année Athénienne qui s'écoula depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C., jusqu'au 1.^{er} juillet inclusivement de l'année 409 avant la même ère. On y a joint la correspondance des prytanies avec nos mois & avec ceux de l'année Attique.

On a tracé quatre colonnes pour chaque prytanie; la 1.^{ere} contenant les jours de l'année Julienne; la 2.^e ceux de l'année Attique; la 3.^e ceux de la prytanie; la 4.^e les noms des fêtes auxquelles on a cru devoir rapporter certaines dépenses mentionnées dans l'inscription. Ceux qui désireront plus de détails à l'égard des fêtes des Athéniens, pourront consulter les calendriers publiés par de savans critiques, & sur-tout, celui du P. Corfini (*Fast. Att. t. II, pag. 381*).

Comme dans les cinq dernières prytanies, l'inscription spécifie les jours où se sont faits les payemens, on a eu l'attention de désigner, dans les tables, ces mêmes jours par des étoiles.

On a pris la liberté d'intervertir l'ordre des mois *mæmac-térion* & *puanepsion*: les raisons de ce changement sont développées dans la quatrième note.

1.^{re} PRYTANIE. TRIBU AÏANTIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F È T E S.
Juillet. 14.	Hécaton- beon. 1. 1.	
15. 2. 2.	
16. 3. 3.	
17. 4. 4.	
18. 5. 5.	
19. 6. 6.	
20. 7. 7.	
21. 8. 8.	
22. 9. 9.	
23. 10. 10.	
24. 11. 11.	
25. 12. 12.	
26. 13. 13.	
27. 14. 14.	
28. 15. 15.	
29. 16. 16.	
30. 17. 17.	
31. 18. 18.	
Août. 1. 19. 19.	
2. 20. 20.	
3. 21. 21.	
4. 22. 22.	
5. 23. 23.	
6. 24. 24.	
7. 25. 25.	
8. 26. 26.	
9. 27. 27.	
10. 28. 28.	
11. 29. 29.	
12.	Méngéit- nion. 1. 30.	
13. 2. 31.	
14. 3. 32.	
15. 4. 33.	
16. 5. 34.	
17. 6. 35.	

2.^{re} PRYTANIE. TRIBU EGÉIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F È T E S.
Août. 18.	Méngéit- nion. 7. 1.	
19. 8. 2.	
20. 9. 3.	
21. 10. 4.	
22. 11. 5.	
23. 12. 6.	
24. 13. 7.	
25. 14. 8.	
26. 15. 9.	
27. 16. 10.	
28. 17. 11.	
29. 18. 12.	
30. 19. 13.	
31. 20. 14.	
Septembre. 1. 21. 15.	
2. 22. 16.	
3. 23. 17.	
4. 24. 18.	
5. 25. 19.	
6. 26. 20.	
7. 27. 21.	
8. 28. 22.	
9. 29. 23.	
10. 30. 24.	
11.	Botromion. 1. 25.	
12. 2. 26.	
13. 3. 27.	
14. 4. 28.	
15. 5. 29.	
16. 6. 30.	
17. 7. 31.	
18. 8. 32.	
19. 9. 33.	
20. 10. 34.	
21. 11. 35.	

3.^e PRYTANIE. TRIBU ŒNÉIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Septemb. 22.	Boédromion. 12.	1.	} Eleufiniennes ou Mystères de Cérés.
23.	13.	2.	
24.	14.	3.	
25.	15.	4.	
26.	16.	5.	
27.	17.	6.	
28.	18.	7.	
29.	19.	8.	
30.	20.	9.	
Octobre 1.	21.	10.	
2.	22.	11.	
3.	23.	12.	
4.	24.	13.	
5.	25.	14.	
6.	26.	15.	
7.	27.	16.	
8.	28.	17.	
9.	29.	18.	
10.	Pyanepsion. 1.	19.	} Thesmophories.
11.	2.	20.	
12.	3.	21.	
13.	4.	22.	
14.	5.	23.	
15.	6.	24.	
16.	7.	25.	
17.	8.	26.	
18.	9.	27.	
19.	10.	28.	
20.	11.	29.	} Thesmophories.
21.	12.	30.	
22.	13.	31.	
23.	14.	32.	
24.	15.	33.	
25.	16.	34.	
26.	17.	35.	

4.^e PRYTANIE. TRIBU ACAMANTIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Octobre 27.	Pyanepsion. 18.	1.	} Thesmophories.
28.	19.	2.	
29.	20.	3.	
30.	21.	4.	
31.	22.	5.	
Novembre 1.	23.	6.	
2.	24.	7.	
3.	25.	8.	
4.	26.	9.	
5.	27.	10.	
6.	28.	11.	} Thesmophories.
7.	29.	12.	
8.	30.	13.	
9.	Mamactirion. 1.	14.	
10.	2.	15.	
11.	3.	16.	
12.	4.	17.	
13.	5.	18.	
14.	6.	19.	
15.	7.	20.	
16.	8.	21.	} Thesmophories.
17.	9.	22.	
18.	10.	23.	
19.	11.	24.	
20.	12.	25.	
21.	13.	26.	
22.	14.	27.	
23.	15.	28.	
24.	16.	29.	
25.	17.	30.	
26.	18.	31.	} Thesmophories.
27.	19.	32.	
28.	20.	33.	
29.	21.	34.	
30.	22.	35.	} Apaturies.

5.^e PRYTANIE. TRIBU CÉCROPIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Décembre. 1.	Mémotérion. 23.	1.	
2.	24.	2.	
3.	25.	3.	
4.	26.	4.	
5.	27.	5.	
6.	28.	6.	
7.	29.	7.	
8.	Pofidon. 1.	8.	
9.	2.	9.	
10.	3.	10.	
11.	4.	11.	
12.	5.	12.	
13.	6.	13.	
14.	7.	14.	
15.	8.	15.	
16.	9.	16.	
17.	10.	17.	
18.	11.	18.	
19.	12.	19.	
20.	13.	20.	
21.	14.	21.	
22.	15.	22.	
23.	16.	23.	
24.	17.	24.	
25.	18.	25.	
26.	19.	26.	
27.	20.	27.	
28.	21.	28.	
29.	22.	29.	
30.	23.	30.	
31.	24.	31.	
Janvier 409. 1.	25.	32.	
2.	26.	33.	
3.	27.	34.	
4.	28.	35.	

Dionysiaques des champs ou du Pirée,

6.^e PRYTANIE. TRIBU LÉONTIDE.

JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienné.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Janvier. 5.	Pofidon. 29.	1.	
6.	30.	2.	
7.	Camélion. 1.	3.	* Fête d'Apollon.
8.	2.	4.	
9.	3.	5.	
10.	4.	6.	
11.	5.	7.	
12.	6.	8.	
13.	7.	9.	* Autre fête d'Apollon.
14.	8.	10.	
15.	9.	11.	*
16.	10.	12.	
17.	11.	13.	*
18.	12.	14.	
19.	13.	15.	
20.	14.	16.	
21.	15.	17.	
22.	16.	18.	
23.	17.	19.	
24.	18.	20.	
25.	19.	21.	
26.	20.	22.	
27.	21.	23.	
28.	22.	24.	
29.	23.	25.	
30.	24.	26.	
31.	25.	27.	
Février. 1.	26.	28.	*
2.	27.	29.	
3.	28.	30.	*
4.	29.	31.	
5.	30.	32.	
6.	Anchérition. 1.	33.	
7.	2.	34.	
8.	3.	35.	

7.^e PRYTANIE. TRIBU ANTIOCHIDE.

8.^e PRYTANIE. TRIBU HIPPOTHOONTIDE.

JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Février. 9.	Anthestion. 4.	1.	
10.	5.	2.	
11.	6.	3.	
12.	7.	4.	
13.	8.	5.	
14.	9.	6.	
15.	10.	7.	
16.	11.	8.	
17.	12.	9.	Anthesteries.
18.	13.	10.	
19.	14.	11.	
20.	15.	12.	
21.	16.	13.	
22.	17.	14.	
23.	18.	15.	
24.	19.	16.	
25.	20.	17.	
26.	21.	18.	
27.	22.	19.	
28.	23.	20.	
29.	24.	21.	
Mars. 1.	25.	22.	
2.	26.	23.	
3.	27.	24.	
4.	28.	25.	
5.	29.	26.	
6.	Elaphebolion. 1.	27.	
7.	2.	28.	
8.	3.	29.	
9.	4.	30.	
10.	5.	31.	
11.	6.	32.	
12.	7.	33.	
13.	8.	34.	
14.	9.	35.	
15.	10.	36.	

Diasies en l'honneur de Jupiter Meilichius.

JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Mars. 16.	Elaphebolion. 11.	1.	
17.	12.	2.	Grandes Dionysiaques ou Dionysiaques de la ville.
18.	13.	3.	
19.	14.	4.	
20.	15.	5.	
21.	16.	6.	
22.	17.	7.	
23.	18.	8.	
24.	19.	9.	
25.	20.	10.	
26.	21.	11.	
27.	22.	12.	
28.	23.	13.	
29.	24.	14.	
30.	25.	15.	
31.	26.	16.	
Avril. 1.	27.	17.	
2.	28.	18.	
3.	29.	19.	
4.	30.	20.	
5.	Munychion. 1.	21.	
6.	2.	22.	
7.	3.	23.	
8.	4.	24.	
9.	5.	25.	
10.	6.	26.	
11.	7.	27.	
12.	8.	28.	
13.	9.	29.	
14.	10.	30.	
15.	11.	31.	
16.	12.	32.	
17.	13.	33.	
18.	14.	34.	
19.	15.	35.	
20.	16.	36.	

9.^e PRYTANIE.

9. ^e PRYTANIE. TRIBU ERECHTÉIDE.				10. ^e PRYTANIE. TRIBU PANDIONIDE.			
JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.	JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	N O M S des F Ê T E S.
Avril. 21.	Momychion. 17. 1.		Mai. 27.	Thargéion. 24. 1.	
22. 18. 2.		28. 25. 2.	Plyntéries.
23. 19. 3.		29. 26. 3.	
24. 20. 4.		30. 27. 4.	
25. 21. 5.		31. 28. 5.	
26. 22. 6.		Jun. 1. 29. 6.	
27. 23. 7.		2. 30. 7.	
28. 24. 8.		3.	Sciropheion. 1. 8.	
29. 25. 9.		4. 2. 9.	
30. 26. 10.		5. 3. 10.	
Mai. 1. 27. 11.		6. 4. 11.	*
2. 28. 12.	*	7. 5. 12.	
3. 29. 13.		8. 6. 13.	
4.	Thargéion. 1. 14.		9. 7. 14.	
5. 2. 15.		10. 8. 15.	
6. 3. 16.		11. 9. 16.	
7. 4. 17.		12. 10. 17.	
8. 5. 18.		13. 11. 18.	
9. 6. 19.	} Thargéïes.	14. 12. 19.	
10. 7. 20.		15. 13. 20.	
11. 8. 21.		16. 14. 21.	Buphonia.
12. 9. 22.		17. 15. 22.	
13. 10. 23.	*	18. 16. 23.	*
14. 11. 24.		19. 17. 24.	
15. 12. 25.		20. 18. 25.	
16. 13. 26.		21. 19. 26.	
17. 14. 27.		22. 20. 27.	
18. 15. 28.		23. 21. 28.	
19. 16. 29.		24. 22. 29.	
20. 17. 30.		25. 23. 30.	
21. 18. 31.		26. 24. 31.	
22. 19. 32.		27. 25. 32.	
23. 20. 33.		28. 26. 33.	
24. 21. 34.		29. 27. 34.	
25. 22. 35.		30. 28. 35.	
26. 23. 36.	*	Julien. 1. 29. 36.	*

O

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la Dissertation & dans les Notes.

A

ANNÉE Attique, *pag. 5.*
Anthestéries, fêtes, *pag. 49.*
Athéniens. Leur flotte détruit celle des Lacédémoniens, *pag. 60.*
 — Leur amour pour les spectacles, *pag. 64.*
Athlothètes, officiers qui présidoient aux jeux qu'on donnoit en certaines fêtes, & sur-tout à ceux des Panathénées, *pag. 8.*
Archinus, Athénien distingué par ses talens & ses services, propose d'introduire l'alphabet Ionien sur les monumens publics, *pag. 80.*
Argent théorique, destiné aux spectacles, *pag. 9.*

B

BAS-RELIEF du marbre de Choiseul, *pag. 2.*
Bœuf pour les sacrifices, ne coûtoit au temps de l'inscription qu'environ 46 livres de notre monnoie; mais ce prix a varié suivant les temps, *pag. 30.*

C

CALLIAS, poète de l'ancienne comédie; dans quel temps il vivoit, *pag. 76.*
Cavaliers qui figuroient dans les fêtes. Quelquefois leurs chevaux étoient

nourris aux dépens du trésor public, *pag. 22.*

Cléogène, greffier de la première prytanie, mentionné dans l'inscription & dans un passage d'Andocide, *pag. 19.*
Contributions des alliés d'Athènes, *pag. 58.*

D

DÉCRETS de l'assemblée générale des Athéniens; comment on les datoit quelquefois, *pag. 19.* Époque d'un décret qui confirmoit une loi de Solon, *pag. 20.*

Denrées; leur prix à Athènes, sous différentes époques, *pag. 31, 86.*

Diobélie, distribution des deux oboles qu'on donnoit au peuple, *pag. 36, 38, 39, 49, 50.*

Dionysiaques de la ville, *pag. 53.*

Dionysiaques du Pirée, les mêmes, suivant les apparences, que celles des champs, *pag. 40, 197.*

E

ELEUSIS; ses fêtes, *pag. 37.*

Euclide. Sous son archontat, on introduisit dans les monumens publics, l'alphabet Ionien, *pag. 77, &c.*

F

FÊTES des Athéniens; la plupart ne

peuvent être fixées dans le calendrier, *pag.* 11.

Elles se célébraient d'abord avec simplicité, ensuite avec un grand éclat, *pag.* 63.

Souvent accompagnées de spectacles, *pag.* 11.

Coûtoient encore plus aux particuliers qu'à l'état, *pag.* 66.

Total des sommes qu'elles coûtèrent au gouvernement pendant une année entière, *pag.* 65.

G

Γ. Cette lettre souvent employée pour le N dans les plus anciennes inscriptions Grecques, *pag.* 20, 82.

Glaucippe, archonte, sous lequel fut gravé le marbre de Choiseul, *pag.* 4, 16.

Greffier du sénat — de la ville, *pag.* 13.

H

HETA & omega. Ces deux voyelles avoient été introduites, parmi les Athéniens, dans l'écriture courante, avant que de l'être sur les monuments publics, *pag.* 79.

Hécatombe. Différentes espèces, *pag.* 29.

Hellénotames, trésoriers d'une caisse particulière ou de l'extraordinaire, connus sous le nom de gardes du trésor commun des Grecs, *pag.* 5.

Hermon, chargé de secourir Pylos, *pag.* 34.

ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ, officiers chargés de régler les sacrifices solennels, *p.* 8.

Quelques-uns étoient annuels, *pag.* 27.

I

INSCRIPTIONS très-communes parmi les Grecs, & sur-tout parmi les Athéniens, *pag.* 15.

Inscription concernant Aristide, *p.* 77.

L

LETTRES Grecques, forme de quelques-unes de ces lettres, *pag.* 75, 81.

M

MÆMACTÉRION étoit le 5.^e mois de l'année Attique, *pag.* 88.

Magistrats chargés de distribuer l'argent théorique destiné aux spectacles, *pag.* 8.

Marbre de Choiseul; sa découverte, *pag.* 1.

Minerve. Revenus de son temple, situé sur la citadelle, *pag.* 7, 20.

Minerve, surnommée Poliade, *p.* 23.

— surnommée Victoire, *p.* 24.

P

Panathénées (Les grandes). Incertitude sur le mois où on les célébroit, *pag.* 32.

Parèdres ou assesseurs, *pag.* 14, 47.

Périclès, fils du célèbre Périclès, *pag.* 33.

Poliade, surnom de Minerve, *p.* 23.

Prytanies; leur nombre, le temps de leur exercice, *pag.* 5.

— Les quatre dernières présidoient pendant 36 jours, *pag.* 54.

Dépenses de la 1.^{re}, *pag.* 23.

— de la 2.^e, *pag.* 26.

- de la 3.^e, pag. 33.
 ————— de la 4.^e, pag. 38.
 ————— de la 5.^e, pag. 39.
 ————— de la 6.^e, pag. 41.
 ————— de la 7.^e, pag. 48.
 ————— de la 8.^e, pag. 52.
 ————— de la 9.^e, pag. 55.
 ————— de la 10.^e, pag. 61.

Pyanepsion étoit le 4.^e mois de l'année
 Attique, pag. 88.

Pylos, ville de Messénie, prise par
 les Athéniens, reprise par les Lacé-
 démoniens, pag. 35.

S

SAMOS, ses contributions, pag. 59.
 Spectacles dont les fêtes étoient accom-
 pagnées parmi les Athéniens, p. 11,
 Stratèges; leurs fonctions, pag. 14,
 43, 57.

Strattis, poète de l'ancienne comédie;
 dans quel temps il vivoit, p. 76.

T

THARGÉLIES, fêtes, pag. 56.
 Théorique. Argent théorique destiné
 aux spectacles, pag. 9.
 Trésor de Minerve, pag. 15.
 Trésoriers de l'extraordinaire, connus
 sous le nom d'hellénotames, ou
 gardes du trésor commun des Grecs,
 pag. 6.
 Trésoriers de la Déesse ou de Minerve,
 pag. 6.
 Trésoriers des autres Dieux, pag. 7.

V

VASES d'or & d'argent étalés dans les
 fêtes solennelles, pag. 21.
 Victoire, surnom de Minerve, p. 24.

FIN de la Table des matières.

CORRECTIONS.

- Pag. 10, lig. 5, diobolie, lisez diobélie.
 lig. 17, Speudide, lisez Spoudidès.
 lig. 27, Butade, lisez Buteïa.
 Pag. 32, lig. 9, Schirphorion, lisez Scirophorion.
 Pag. 36, lig. 11, puanepsion, lisez pyanepsion, & de même par-tout où ce nom
 se trouve.
 Pag. 50, lig. 18, ΗΜΕΡΑΙ, lisez ΕΜΕΡΑΙ.
 Pag. 51, lig. 18, ΤΗΣ, lisez ΤΕΣ.
 Pag. 60, lig. 11, Cysique, lisez Cyzique.
 Pag. 62, lig. 21, ΑΡΓΟΥΡΙΟ, lisez ΑΡΓΥΡΙΟ.
 Pag. 74, lig. 1, dn, lisez du.
 Pag. 80, not. (d), Andocyd. lisez Andocid.
 Pag. 92, lig. 16, Boëdremion, lisez Boëdromion.
 Pag. 94, lig. 16, ctiûques, lisez critiques.

 ADDITIONS.

Pag. 88, après la ligne 10, ajoutez Scaliger présenta la suite des mois attiques dans l'ordre suivant :

Mois d'été, Hécatombéon, métageitnion, boëdromion.

Mois d'automne, Pyanepsion, mæmactérion, posidéon.

Mois d'hiver, Gamélion, anthestérion, élaphébolion.

Mois de printemps, Munychion, thargélion, scirophorion.

Scaliger avoit relevé deux fautes dans le tableau de Gaza (A) ; il avoit montré, &c.

Pag. 89, lig. 21, ajoutons une autre inscription à-peu-près du même tems, & propre à confirmer la leçon de Spon. Corfini qui en a rétabli plusieurs mots, l'a publiée d'après une copie de Maffei, *Fast. Att. tome 4, proleg. pag. 11*. Pyanepsion s'y trouve placé après Boëdromion.

DISSERTATION
SUR LES ATTRIBUTS
DE VÉNUS.